



# Bulletin Officiel

N° 5599 Mercredi 02 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174**COMMUNIQUES DU CMF**

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

2

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

3-5

**AVIS DES SOCIETES****EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »

6-12

ABC TUNISIE 2018 -01 »

13-17

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »

17-24

ATL « 2018 - 1 »

25-28

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

BANQUE DE TUNISIE - BT -

29

**COMMUNIQUES DE PRESSE**

CITY CARS : PRESCRIPTION QUINQUENNALE DES DIVIDENDES

31-33

CITY CARS : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

SICAV AMEN - AGO -

34

AMEN PREMIERE SICAV

34

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H -

35-37

**INFORMATIONS POST AGO**

AMEN BANK -AGO-

38-42

ATTIJARI LEASING -AGO-

43-46

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -

47

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2018-1 »

48

**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM**

49-50

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**ANNEXE II**

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ARAB TUNISIAN BANK - ATB -
- TUNISI RE
- NEW BODY LINE
- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV
- FCP AL HIKMA
- RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE CONTROLE CHARAIQUE DE FCP AL HIKMA RELATIF A L'EXERCICE 2017

**ANNEXE III**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ARAB TUNISIAN BANK - ATB -

## COMMUNIQUE DU CMF

## RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.**

## AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELSSOCIETE.....

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;  
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approvée par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifiée par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire** :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

## AVIS DE SOCIETES

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire**  
**« BNA subordonné 2018-1 »**

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000 obligations subordonnées**.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt : « BNA Subordonné 2018-1 »**

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

### **Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Paiement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmftn.tn](http://www.cmftn.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2018-01 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations** de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le **N° 18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

## AVIS DE SOCIETES

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

## Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnées d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

## Montant

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

###### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

###### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

### **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le **n°17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsanet.tn](http://www.macsanet.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

## AVIS DE SOCIETES

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse** : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le **N° 17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le **N° 17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**BANQUE DE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL – 2, RUE DE TURQUIE – 1001 TUNIS

La Banque de Tunisie « BT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 Avril 2018, a décidé de porter le capital social de **180 000 000 Dinars à 225 000 000 Dinars** par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de **45 000 000 Dinars**.

L'augmentation de capital sera réalisée par la création de **45 000 000 actions nouvelles gratuites**, au nominal de **un (1) dinar** à attribuer aux détenteurs des 180 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 Avril 2018, le Conseil d'Administration réuni le même jour, a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **4 Mai 2018**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **4 Mai 2018**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au **4 Mai 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **4 Mai 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 Mai 2018**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir **4 Mai 2018**.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

**Prescription quinquennale des dividendes**

La société « CITY CARS » porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2012, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2013, ont été frappés par la prescription quinquennale à partir du 29 mars 2018.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT  
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1. Objet**

Suite à la démission de l'administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, CITY CARS SA informe ses actionnaires qu'en remplacement de cet administrateur, elle se propose de procéder à la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, par voie d'élection, lors de la tenue de sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 5 juin 2018 à 9 heures à son siège social sis au 31, Rue des Usines, Z.I Kheireddine – la Goulette, 2015, Tunis - Tunisie.

**2. Conditions de Participation**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Pour les candidats personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société CITY CARS SA ;
- Pour les candidats actionnaires institutionnels, justifier une participation ne dépassant pas 5% du capital social de la société CITY CARS SA ;
- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la société CITY CARS SA à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Pour les personnes morales : ne pas être une société opérant dans le secteur de la distribution automobile ou actionnaire, d'une manière directe ou indirecte, d'une société opérant dans le secteur de la distribution automobile ou faisant partie d'un groupe ayant des intérêts dans le secteur de la distribution automobile ;
- Pour les personnes physiques : ne pas être PDG, DGA, Secrétaire Général, Administrateur, Gérant, actionnaire ou ayant un poste de responsabilité ou un intérêt quelconque dans une société opérant dans le secteur de la distribution automobile ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la société CITY CARS SA ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.
- Etre exempt de tout antécédent judiciaire.

- Suite -

### 3- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la Société CITY CARS SA et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un extrait récent (datant de moins de 3 mois) du casier juridique B3 pour les personnes physiques et pour les représentants légaux des personnes morales (le reçu du dépôt devra être joint à la demande de candidature, l'extrait du casier judiciaire pourra être présenté au plus tard le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 juin 2018) ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions de CITY CARS SA détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par BMCE Capital Securities, l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de CITY CARS SA, sis à Résidence Yasmine Tower, Bloc C, 6<sup>ème</sup> étage, Boulevard de la terre, Centre urbain nord, 1082, Tunis ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

### 4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de CITY CARS SA et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de la société City Cars SA, au siège de la société CITY CARS SA situé au 31, Rue des Usines, Z.I Kheireddine - la Goulette, 2015, Tunis - Tunisie, au plus tard le lundi 14 mai 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.kia.tn](http://www.kia.tn) ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 juin 2018, parmi la liste des candidats retenus par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires détenant seul ou de concert plus de 0,5% du capital social de la société CITY CARS SA et les institutionnels détenant individuellement plus de 5% du capital social de la société CITY CARS SA s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

- Suite -

**ANNEXE 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom / Raison Sociale :
- N° CIN / Registre de Commerce :
- Profession / Activité :
- Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
- Historique en tant qu'administrateur :

**Signature légalisée**

**ANNEXE 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

- Je soussigné :
- Nom et Prénom / Raison Sociale :
- N° CIN / Registre de Commerce :
- Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « CITY CARS SA »

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature légalisée**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièbre responsabilité.

## AVIS DE SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

#### SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992

Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV AMEN** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 21 mai 2018 à 10 heures 30**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2017;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2017;
- 7/ Fixation des jetons de présence;
- 8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 9/ Questions diverses.

---

2018 - AS - 5893

---

## AVIS DE SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

#### AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993

Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN PREMIERE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 21 mai 2018 à 10 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2017;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2017;
- 7/ Fixation des jetons de présence;
- 8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 9/ Questions diverses.

---

2018 - AS - 5894

## AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> Trimestre 2018.

- Indicateurs d'activité individuels :**

Montants (en DT)	1 <sup>er</sup> trimestre		Variations		Exercice 2017
	2018	2017	Valeur	%	
Revenus	-	-	-	-	7 495 447
Achats d'approvisionnements consommés	16	775	(758)	-97,9%	4 618
Masse salariale	53 741	-	53 741		53 691
Produits des placements	757 524	715 951	41 573	5,8%	2 954 476
Charges financières nettes	481 716	649 286	(167 571)	-25,8%	2 867 530
Trésorerie nette	22 014 719	27 077 155	(5 062 436)	-18,7%	21 685 936
Effectif fin de période	1	-	1	+1 employé	1

**Commentaires :**

Les charges financières nettes ont baissé à la fin du premier trimestre 2018 de 25,8% comparé à la même période de l'année dernière.

La trésorerie nette au 31/03/2018 s'est améliorée de 328 783 DT par rapport au 31/12/2017. Elle s'est établie à 22 014 719 DT et comprend principalement des placements en billets de trésorerie.

- Indicateurs d'activité consolidés :**

Montants (en DT)	1 <sup>er</sup> trimestre		Variations		Exercice 2017
	2018	2017	Valeur	%	
Revenus	89 793 608	92 404 382	(2 610 773)	-2,8%	416 439 650
Concession Automobile	86 577 114	88 571 457	(1 994 343)	-2,3%	402 843 642
Fabrication et distribution des Filtres	3 216 495	3 832 925	(616 430)	-16,1%	13 596 007
Coût d'achat des marchandises vendues	73 000 394	75 304 632	(2 304 238)	-3,1%	342 661 774
Masse salariale	5 953 567	5 506 227	447 340	8,1%	24 083 613
Produits des placements	2 023 547	1 849 681	173 867	9,4%	9 176 900
Charges financières nettes	6 307 244	5 545 613	761 631	13,7%	23 387 204

- Suite -

Trésorerie nette	(20 989 272)	(7 123 867)	(38 865 404)	194,6%	(20 811 231)
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)	187	213	-26 jours		163
Nombre de points de vente (succursales et agents agréés)	38	38	-		38
Surface totale des points de vente (succursales) (hors surface des dépôts de stocks)	32 405 m <sup>2</sup>	32 405 m <sup>2</sup>	-		32 405 m <sup>2</sup>
Effectif fin de période	948	972	-24 employés		954

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs sont la comptabilité générale (situation comptable provisoire et non auditee).

(2) Méthodes de calcul :

Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + placements et autres actifs financiers - Concours bancaires et autres passifs financiers (autre que les échéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing).

#### Commentaires :

#### **Revenus :**

Les revenus du groupe UADH au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ont connu une légère baisse de 2,8% par rapport à la même période de l'année 2017, en passant de 92 404 382 DT à 89 793 608 DT.

Le groupe UADH est présent sur le secteur automobile à travers les marques CITROËN, DS et MAZDA pour le segment des véhicules légers et à travers la marque Renault Trucks pour le segment des véhicules industriels.

Les réalisations du groupe (*en termes de premières immatriculations*) à fin mars 2018 sont de 1 500 véhicules légers et 99 véhicules industriels (*16 tonnes et plus*).

Malgré une baisse du marché de 19,9% entre le premier trimestre 2018 et celui 2017, le groupe UADH a réalisé avec sa marque automobile CITROËN une amélioration de 2,9% en termes de véhicules immatriculés et se positionne Leader du marché (pour les concessions automobiles) à fin mars 2018 avec une part de marché de 10,87%.

Pour sa marque automobile MAZDA, le groupe UADH a réalisé une baisse des ventes des véhicules sur ce 1<sup>er</sup> trimestre qui est due essentiellement à la hausse du Yen et à un changement de modèle sur la gamme la plus vendue. Le 2<sup>ème</sup> trimestre devrait confirmer la relance des ventes comme au rythme du dernier trimestre 2017.

Le groupe UADH consolide sa position de Leader sur le segment des véhicules industriels dont le PTAC (poids total autorisé en charges) > 16 tonnes avec une part de marché passant de 20% à fin mars 2017 à 25% à fin mars 2018.

#### **Résultat financier :**

Les produits des placements ayant un montant, au 31/03/2018, de 2 023 547 DT, ont augmenté de 9,4% par rapport au 31/03/2017.

Les charges financières nettes du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ont augmenté par rapport à la période analogue de l'année dernière en raison de la forte dévaluation du Dinar Tunisien par rapport aux monnaies étrangères, étant donné que les importations du groupe sont libellées en Euro et en Yen (ce dernier est la cause principale des pertes de change sur ce 1<sup>er</sup> trimestre).

Compte tenu de la nouvelle réglementation imposée par la Banque Centrale pour contrôler les importations, le groupe UADH a mis en place des solutions de financement avec des banques panafricaines qui permettent de maintenir les niveaux d'importations budgétées et d'optimiser le coût de financement. Cela se manifeste particulièrement en la position du leader du marché de la marque CITROËN, toujours la marque N°1 des ventes sur les véhicules importés.

- Suite -

**Trésorerie nette :**

Le solde de la trésorerie nette à fin mars 2018 est resté quasi stable par rapport au 31/12/2017.

La baisse de la trésorerie par rapport au premier trimestre 2017 est expliquée par :

- Le paiement des dettes fournisseurs étrangers au titre des importations faites sans bénéficier des 180j traditionnellement utilisés et ce pour minimiser les risques de change,
- L'optimisation du recours aux crédits de gestion, particulièrement par la réduction et du paiement des financements en devises,
- L'augmentation du stock des véhicules légers et industriels.

**Effectif :**

L'effectif du groupe UADH a baissé vu l'optimisation de l'effectif qui a été faite par sa filiale GIF Filter.

## AVIS DE SOCIETES

### Informations Post AGO

#### **AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2018, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- 
- I- **Résolutions adoptées :**

#### **Première Résolution**

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2017 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Quatrième Résolution**

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchise de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de quatorze millions cinquante mille dinars (14 050 000,000 Dinars) provenant des réserves de réinvestissements devenus disponibles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 14 050 000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

- Suite -

<b>AFFECTATION DU BENEFICE 2017</b>	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>113 910 860,690</b>
Report à Nouveau	5 097,982
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	14 050 000,000
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>127 965 958,672</b>
Réserves légales	1 018 166,328
Reserve Spéciale De Réinvestissement	89 841 192,000
Fonds Social	3 300 000,000
Fonds De Retraite	700 000,000
Dividendes : 25%	33 101 250,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>5 350,344</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 7 mai 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délie au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2018, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2018, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre la démission de Monsieur John Pierre KHOURY, de son poste de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rachid Ben Yedder,
- Monsieur Rached Fourati,
- Monsieur Nébil Ben Yedder,
- Monsieur Slaheddine Ladjimi,
- Monsieur Mourad Mhiri,

**- MONSIEUR RIDHA BEN GAIED,**

- Suite -

- Madame Zeineb Guellouz,
- La PGI, société de Participation de Gestion et d'Investissement,
- La COMAR, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances,
- La société PARENIN, Parc Engins industriels et agricoles,
- La société Le PNEU,

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer

- Monsieur Rachid BEN YEDDER,
- Monsieur Rached FOURATI,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- Monsieur Abdessatar MABKHOUT (membre indépendant),
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGA (membre indépendant),
- Monsieur Ahmed BOUZGUENDA (Membre représentant les petits porteurs),
- PGI Holding
- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU
- Le CTKD

en qualité de membres du Conseil de Surveillance d'Amen Bank pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Dixième Résolution**

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Walid Ben Salah venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet BDO – Tunisie, représenté par M. Adnène ZGHIDI pour un mandat d'une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Douzième Résolution**

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
<b>AC1</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	170 245	107 721
<b>AC2</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	197 032	169 829
<b>AC3</b> Créances sur la clientèle	6 073 730	5 893 685
<b>AC4</b> Portefeuille-titres commercial	530 671	599 200
<b>AC5</b> Portefeuille d'investissement	1 361 537	1 193 230
<b>AC6</b> Valeurs immobilisées	163 219	120 854
<b>AC7</b> Autres actifs	159 764	158 398
<b>Total actifs</b>	<b>8 656 198</b>	<b>8 242 917</b>
<b>PA1</b> Banque Centrale, CCP	1 174 816	818 196
<b>PA2</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	385 115	468 866
<b>PA3</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	5 137 206	5 116 938
<b>PA4</b> Emprunts et Ressources spéciales	968 065	914 432
<b>PA5</b> Autres passifs	205 140	219 436
<b>Total passifs</b>	<b>7 870 342</b>	<b>7 537 868</b>
<b>CP1</b> Capital	132 405	127 313
<b>CP2</b> Réserves	653 023	577 308
<b>CP4</b> Autres capitaux propres	423	423
<b>CP5</b> Résultats reportés	5	5
<b>CP6</b> Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>785 856</b>	<b>705 049</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>8 656 198</b>	<b>8 242 917</b>

- Suite -**III- L'état d'évolution des capitaux propres****TABLEAUX DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017 :**

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
<b>Capitaux Propres avant répartition du résultat au 31/12/2017</b>	132 405	12 222	400 639	-	120 979	38 373	423	5	113 911	818 957
<b>Affectation du résultat 2017 (5ème résolution)</b>										
<b>Réserves</b>	-	1 018	75 792	-	-	-	-	-	76 810	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	14 050	-	-	-	-	-	14 050	-
Réserve spéciale de réinvestissement 2017 affectée	-	-	89 842	-	-	-	-	-	89 842	-
Réserves sur plus-values sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves légales	-	1 018	-	-	-	-	-	-	1 018	-
<b>Distribution de dividende</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	33 101	33 101
<b>Fonds social et de retraite</b>	-	-	-	-	-	4 000	-	-	4 000	-
<b>Report à nouveau 2016</b>	-	-	-	-	-	-	-	5	5	-
<b>Report à nouveau 2017</b>	-	-	-	-	-	-	-	5	5	-
<b>Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2017</b>	132 405	13 240	476 431	-	120 979	42 373	423	5	-	785 856

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations post AGO**

**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2018, la société Attijari Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I-Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2017 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2017 avec ATTIJARI SICAR en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil conclu en avril 2017 avec ATTIJARI FINANCES & ATTIJARI INTERMEDIATION au titre de l'augmentation du Capital et de l'émission d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

### TROISIÈME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<b><i>Proposition Affectation du Résultat 2017</i></b>	
Bénéfice de l'exercice 2017	6 472 857
Solde de Report à nouveau	2 805 859
Effet des modifications comptables	-551 800
<b>Total</b>	<b>8 726 916</b>
Réserves légales	436 346
Réserves spéciales réinvestissements	2 500 000
<b>Bénéfice Disponible</b>	<b>5 790 570</b>
Dotations à un Fonds Social	100 000
Dividende global Proposé (1,2D / Action)	3 300 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 390 570</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le mercredi 27 juin 2018.

Les dividendes sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### QUATRIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### CINQUIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne au titre de l'exercice 2018 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2018 à 15 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### SIXIÈME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### SEPTIÈME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes suivants pour la période 2018-2020 :

- 1- Cabinet DELOITTE
- 2- Cabinet MAZARS

Les deux cabinets consultés préalablement ont acceptés la présente mission tout en déclarant avoir une situation conforme à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

**II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**

(exprimé en dinars)

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>ACTIFS</b>		
Caisses et avoirs auprès des banques	5 466 367	6 717 900
Créances sur la clientèle de Leasing	516 282 608	468 444 853
Acheteurs factorés	14 197 411	11 633 141
Portefeuille de placement	186 340	300 160
Portefeuille d'investissement	10 037 930	7 991 282
Valeurs immobilisées	3 828 990	4 097 565
Autres actifs	7 519 135	3 669 612
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>557 518 781</b>	<b>502 854 513</b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	860 831	569
Dettes envers la clientèle	8 974 824	7 321 555
Comptes courants des adhérents	2 147 012	1 781 127
Emprunts et dettes rattachées	439 280 484	406 859 321
Fournisseurs et comptes rattachés	52 446 324	40 560 388
Autres passifs	7 157 297	7 260 758
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>510 866 772</b>	<b>463 783 718</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	27 500 000	21 250 000
Réserves	2 561 346	2 125 000
Prime d'émission	2 000 000	-
Réserves Pour Fonds Social	200 093	191 736
Effets des modifications comptables	-	(551 800)
Fond capital risque	12 000 000	9 500 000
Résultats reportés	2 390 570	6 555 859
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>46 652 009</b>	<b>39 070 795</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>557 518 781</b>	<b>502 854 513</b>

- Suite -

**III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de reinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres AU 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>21 250 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>0</b>	<b>7 500 000</b>	<b>91 737</b>	<b>(551 800)</b>	<b>6 462 255</b>	<b>5 168 604</b>	<b>42 045 795</b>
Affectation par l'A.G.O 2017				2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social					(91 644)				(91 644)
Résultat au 31 décembre 2017								6 472 857	6 472 857
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 28-04-2017)	3 750 000						(3 750 000)		0
Augmentation de capital en numéraire	2 500 000		2 000 000						4 500 000
<b>CAPITAUX PROPRES APRES AUGMENTATION DU CAPITAL</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>9 500 000</b>	<b>100 093</b>	<b>(551 800)</b>	<b>2 805 859</b>	<b>6 472 857</b>	<b>49 952 008</b>
Affectation par l'A.G.O 2018 en date du 19-04-2018		436 346		2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)	0	-3 300 000
Reclassement						551 800	(551 800)		0
<b>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 561 346</b>	<b>2 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>200 093</b>	<b>0</b>	<b>2 390 570</b>	<b>(0)</b>	<b>46 652 008</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 26 Avril 2018 a fixé les dividendes de l'exercice 2017 à DTU 1,000 par action s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 20% du nominal.

Les dividendes sont à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31/12/2013 et sont donc distribuables en franchise de retenue à la source

Ces dividendes seront mis en paiement **à compter du Mercredi 09 Mai 2018.**

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**Emprunt obligataire**

**«AIL 2018-1 »**

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «AIL 2018-1» de **10 000 000 DT**, émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5553 du 22/02/2018), ouvertes le **23 Février 2018**, ont été clôturées le **23 Avril 2017**, pour un montant de **6 650 000 DT**.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,325	173,368
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,606	117,638
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,428	100,453
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,817	102,850
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,714	103,736
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,469	15,473
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,207	113,235
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,111	1,111
9 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,904	101,930
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,591	1,592
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,065	42,073
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,889	56,901
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,058	124,022
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,345	120,225
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,587	151,909
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	554,043	555,247
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	130,189	129,990
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,898	137,881
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,484	140,434
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,684	119,434
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,183	119,240
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,675	169,759
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,051	99,077
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,161	106,145
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	165,987	165,614
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	144,496	144,337
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,451	111,641
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,957	115,389
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,559	23,562
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2339,727	2337,196
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,341	127,360
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,833	159,508
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	194,098	193,234
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,790	18,520
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5360,985	5368,423
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,856	2,833
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,442	2,432
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,249	1,245
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,145	1,147
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,178	1,179
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,183	1,185
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	126,508	127,416
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	123,163	122,950
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1112,494	1121,726
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,753	11,748
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,822	10,745
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	VL au 29/12/2017	VL antérieure
		Date de paiement	Montant		Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452
					103,786
					103,810

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,794
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,204
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,809
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,526
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,595
SICAV MIXTES							
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,324
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	104,626
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,391
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	315,281
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,706
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2493,325
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,678
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,812
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	115,668
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,323
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,168
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,039
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,175
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,535
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,848
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,515
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	158,138
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	147,942
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,467
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,799
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,197
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,263
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,562
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	113,406
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,800
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,425
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,730
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	163,819
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,231
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,494
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,382
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,256
109	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	191,725
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,860
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,157
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,579
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,473
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9274,959
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,281
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1072,085
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6079,556
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5415,042
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,351
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,022
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11835,394
124							11780,826

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommée AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>eme</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 :cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**  
**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41..Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Megrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtil, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDÉ International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcille BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lottissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUDER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEase Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALEase Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **ARAB TUNISIAN BANK -ATB-** Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA ( CMC-DFK International) et Mr. Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK), **annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n° 5582 du 5 avril 2018**

**Bilan**  
Exercice clos le 31 décembre 2017  
(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2017	31.12.2016
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 520
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	492 669	272 416
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 060 301	3 654 368
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 021 409	835 510
AC5	Portefeuille d'investissement	5	493 604	461 904
AC6	Valeurs immobilisées	6	68 833	64 514
AC7	Autres actifs	7	42 565	40 640
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 373 659</b>	<b>5 419 872</b>	
<b>PASSIF</b>				
PA1	Banque centrale et CCP	8	657 000	470 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 689 210	4 082 787
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	248 017	149 186
PA5	Autres passifs	12	55 496	67 670
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 811 523</b>	<b>4 864 840</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		431 988	408 838
CP5	Résultats reportés		44	7
CP6	Résultat de l'exercice		30 104	46 187
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13</b>	<b>562 136</b>	<b>555 032</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>6 373 659</b>	<b>5 419 872</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**  
**(Unité : en 1000 DT)**

	Note	31.12.2017	31.12.2016
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB01 Cautions, avals et autres garanties données	14	514 721	499 920
HB02 Crédits documentaires	15	390 602	275 191
HB03 Actifs donnés en garantie	16	659 000	470 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 564 323</b>	<b>1 245 111</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
	17		
HB04 Engagements de financement donnés		209 980	150 511
HB05 Engagements sur titres		3 050	500
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>213 030</b>	<b>151 011</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
HB06 Garanties reçues	18	588 595	373 203

**Etat de résultat**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017**  
**(Unité : en 1000 DT)**

		Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	273 600	240 011
PR2	Commissions (en produits)	20	59 353	54 618
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	84 507	68 096
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	21 470	19 464
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>			<b>438 930</b>	<b>382 189</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	192 193	160 116
CH2	Commissions encourues		10 421	9 723
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>202 614</b>	<b>169 839</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>236 316</b>	<b>212 350</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(52 785)	(33 078)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(8 070)	(6 672)
PR7	Autres produits d'exploitation		109	108
CH6	Frais de Personnel	26	(81 525)	(74 207)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(40 205)	(35 555)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 996)	(11 769)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>40 844</b>	<b>51 177</b>
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(9 478)	150
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 142)	(1 747)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>30 224</b>	<b>49 580</b>
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(120)	(3 393)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>30 104</b>	<b>46 187</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>			<b>30 104</b>	<b>46 187</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)</b>			<b>30</b>	<b>0,301</b>
				<b>0,462</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017**  
**(Unité : en 1000 DT)**

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		414 471	368 176
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(203 847)	(168 888)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(42 985)	10 087
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(478 346)	(339 983)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		586 868	212 290
Titres de placement		(166 472)	191 996
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(81 814)	(71 318)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(34 854)	(28 509)
Impôt sur les sociétés		(6 667)	(2 523)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>(13 646)</b>	<b>171 328</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 449	19 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(36 230)	(26 554)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(15 328)	(10 375)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(33 109)</b>	<b>(17 280)</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'emprunts		38 660	-
Remboursement d'emprunts		(7 647)	(8 347)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		67 150	22 834
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>75 163</b>	<b>(8 513)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 408	145 535
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(249 767)	(395 302)
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>(221 359)</b>	<b>(249 767)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### **I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

### **II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **Règles de prise en compte des revenus**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- \* Lorsque le service est rendu

- \* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

##### Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

§ Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

§ Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

§ Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

§ Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

§ Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

#### Provisions

##### **Ø Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

#### ▪ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

#### ▪ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

§ des agios réservés ;

§ des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

§ des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

§ des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

#### ▪ Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique :

En application de la circulaire BCT n°2017-05, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

▪ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

**Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

**Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

**Le portefeuille-titres commercial**

§ Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

§ Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

**Le portefeuille d'investissement**

§ Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

§ Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

§ Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

§ Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

**Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutif à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **Revenus du portefeuille titres:**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

§ Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

§ Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

§ Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Oeuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

#### **III. NOTES EXPLICATIVES**

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

##### **1. Notes explicatives sur le bilan – Actif**

###### **Note1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 194 278 KDT au 31 décembre 2017 contre 90 520 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 103 758 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Caisse	37 169	31 396
Compte courant BCT	157 084	59 083
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	-	17
Traveller's Chèques	5	4
<b>Total</b>	<b>194 278</b>	<b>90 520</b>

## Note2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 492 669 KDT au décembre 2017 contre 272 416 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 220 253 KDT.

31

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	167 040	69 599
Prêts aux établissements bancaires	267 440	150 313
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	947	551
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>435 427</b>	<b>220 463</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	8 849
Prêts aux établissements financiers	45 878	42 721
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	778	383
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>57 242</b>	<b>51 953</b>
<b>Total</b>	<b>492 669</b>	<b>272 416</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	167 040	-	-	-	167 040
Prêts aux établissements bancaires	252 760	14 680	-	-	267 440
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	947	-	-	-	947
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>420 747</b>	<b>14 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>435 427</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	-	-	-	10 586
Prêts aux établissements financiers	45 878	-	-	-	45 878
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	778	-	-	-	778
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>57 242</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 242</b>
<b>Total</b>	<b>477 989</b>	<b>14 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>492 669</b>

### Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	167 040	167 040
Prêts aux établissements bancaires	-	-	267 440	267 440
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	947	947
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>435 427</b>	<b>435 427</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	-	-	10 586
Prêts aux établissements financiers	16 947	-	28 931	45 878
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	26	-	752	778
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>27 559</b>	<b>-</b>	<b>29 683</b>	<b>57 242</b>
<b>Total</b>	<b>27 559</b>	<b>-</b>	<b>465 110</b>	<b>492 669</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

**Note3 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde net de 4 060 301 KDT contre 3 654 368 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 405 933 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	445 560
Avances sur placements à terme	25 061	10 954
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	10 357	5 478
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>541 581</b>	<b>461 992</b>
Portefeuille Escompte	400 653	328 024
Crédits à la clientèle non échus	2 911 008	2 726 282
Créances douteuses et litigieuses	210 360	165 805
Produits à recevoir	28 050	24 142
Produits perçus d'avance	(8 727)	(4 965)
Créances impayées	221 877	169 586
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 763 221</b>	<b>3 408 874</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	119 280	68 388
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	804	744
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>120 084</b>	<b>69 132</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>4 424 886</b>	<b>3 939 998</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(91 138)	(66 847)
Provisions	(273 447)	(218 783)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(364 585)</b>	<b>(285 630)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>4 060 301</b>	<b>3 654 368</b>

Au 31 décembre 2017, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 228 millions de dinars contre 180 millions de dinars au 31 décembre 2016.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>554 001</b>	<b>319 623</b>
<b>Provision au 31/12/N-1</b>	<b>192 679</b>	<b>186 875</b>

Dotation de l'exercice	48 435	32 396
Reprise de l'exercice	(1 699)	(4 983)
Reclassements N	1 629	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	(21 609)
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>241 044</b>	<b>192 679</b>
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	32 403	26 104
<b>Total net des créances</b>	<b>280 554</b>	<b>100 840</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>554 001</b>	<b>319 623</b>
<b>Agios réservés au 31/12/N-1</b>	<b>66 847</b>	<b>55 917</b>
Dotation de l'exercice	20 450	23 637
Reprise de l'exercice	(2 268)	(12 707)
Reclassements N	6 109	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
<b>Agios réservés au 31/12/N</b>	<b>91 138</b>	<b>66 847</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>462 863</b>	<b>252 776</b>

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	436 814	69 349	506 163
Portefeuille Escompte	397 965	2 688	400 653
Créances sur la clientèle non échues	2 875 851	154 437	3 030 288
Créances douteuses et litigieuses	-	210 360	210 360
Produits à recevoir	25 479	3 375	28 854
Produits perçus d'avance	(8 658)	(69)	(8 727)
Créances impayées	108 016	113 861	221 877
<b>Total engagement bilan</b>	<b>3 835 467</b>	<b>554 001</b>	<b>4 389 468</b>
Engagements hors bilan	701 438	3 938	705 376
<b>Total engagement brut</b>	<b>4 536 905</b>	<b>557 939</b>	<b>5 094 844</b>
Agios réservés	(1 590)	(89 548)	(91 138)
Provisions	(21 412)	(252 035)	(273 447)
<b>Total agios réservés et provisions</b>	<b>(23 002)</b>	<b>(341 583)</b>	<b>(364 585)</b>
<b>Total engagement net</b>	<b>4 513 903</b>	<b>216 356</b>	<b>4 730 259</b>

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	-	-	-	506 163
Avances sur placements à terme	23 359	1 385	317	-	25 061
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	10 357	-	-	-	10 357
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>539 879</b>	<b>1 385</b>	<b>317</b>	<b>-</b>	<b>541 581</b>
Portefeuille Escompte	340 158	60 285	210	-	400 653
Crédits à la clientèle non échus	765 690	509 622	1 116 334	519 362	2 911 008
Créances douteuses et litigieuses	210 360	-	-	-	210 360

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Produits à recevoir	28 050	-	-	-	28 050
Produits perçus d'avance	(8 727)	-	-	-	(8 727)
Créances impayées	221 877	-	-	-	221 877
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>1 557 408</b>	<b>569 907</b>	<b>1 116 544</b>	<b>519 362</b>	<b>3 763 221</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	17 130	14 088	52 769	35 293	119 280
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	804	-	-	-	804
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>17 934</b>	<b>14 088</b>	<b>52 769</b>	<b>35 293</b>	<b>120 084</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>2 115 221</b>	<b>585 380</b>	<b>1 169 630</b>	<b>554 655</b>	<b>4 424 886</b>

**Note4 : Portefeuille-titres commercial.**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 021 409 KDT au 31 décembre 2017, contre 835 510 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 185 899 KDT.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Titres de transaction</b>	-	-
<b>Titres de placement</b>	<b>1 021 409</b>	<b>835 510</b>
<b><u>Titres à revenu fixe</u></b>	<b>1 021 409</b>	<b>835 510</b>
Bons de Trésor	977 942	809 762
Décotes	(2 510)	(1 992)
Primes	12 081	5 441
Créances rattachées / Bons de trésor	33 896	22 299
<b><u>Titres à revenu variable</u></b>	-	-
<b>Total</b>	<b>1 021 409</b>	<b>835 510</b>

**Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :**

Désignation	Dianr	Devise	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	-
<b>Titres de placement</b>	<b>771 459</b>	<b>249 950</b>	<b>1 021 409</b>
<b><u>Titres à revenu fixe</u></b>	<b>771 459</b>	<b>249 950</b>	<b>1 021 409</b>
Bons de Trésor	736 967	240 975	977 942
Décotes	(295)	(2 215)	(2 510)
Primes	6 676	5 405	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	28 111	5 785	33 896
<b><u>Titres à revenu variable</u></b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>771 459</b>	<b>249 950</b>	<b>1 021 409</b>

**Ventilation du Portefeuille-titres commercial par nature de l'émetteur :**

Désignation	Organis- mes publics	Entrepre- ises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	-	-	-
<b>Titres de placement</b>	<b>1 021 409</b>	-	-	-	<b>1 021 409</b>
<b><u>Titres à revenu fixe</u></b>	<b>1 021 409</b>	-	-	-	<b>1 021 409</b>
Bons de Trésor	977 942	-	-	-	977 942

Décotes	(2 510)	-	-	-	-	(2 510)
Primes	12 081	-	-	-	-	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	33 896	-	-	-	-	33 896
<b>Titres à revenu variable</b>	=	=	=	=	=	=
<b>Total</b>	<b>1 021 409</b>	-	-	-	-	<b>1 021 409</b>

#### Note5 : Portefeuille d'investissement.

##### 5.1 Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 493 604 KDT au 31 décembre 2017, contre 461 904 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation nette de 31 700 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres d'investissement (1)	440 478	411 694
Parts dans les entreprises liées (2)	32 728	30 728
Titres de participations (3)	44 632	37 556
Participation avec convention en rétrocession (4)	-	1 630
Créances rattachées	12 272	16 257
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>530 110</b>	<b>497 865</b>
Provisions	(36 506)	(30 275)
Plus-value réservées	-	(5 686)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(36 506)</b>	<b>(35 961)</b>
 <b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	 <b>493 604</b>	 <b>461 904</b>

##### 5.1 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
<b>Valeur Brute 31.12.16</b>	<b>104 348</b>	<b>307 346</b>	-	<b>38 056</b>	<b>30 728</b>	<b>1 630</b>	<b>482 108</b>
Montant restant à libérer	-	-		(500)	-	-	(500)
Créances rattachées	3 188	7 383	-	-	-	5 686	16 257
Provisions & Agios réservés 31.12.16	-	(22 967)		(3 671)	(2 007)	(7 316)	(35 961)
<b>Total net au 31.12.16</b>	<b>107 536</b>	<b>291 762</b>	-	<b>33 885</b>	<b>28 721</b>	-	<b>461 904</b>
Acquisition 2017	17 507	34 000	2 000	12 036	2 000		67 543
Cession / Remboursements 2017	(23 817)	(906)	-	(2 410)	-	-	(27 133)
Reclassements 2017	-	-	-	-	-	(1 630)	(1 630)
<b>Valeur Brute 31.12.17</b>	<b>98 038</b>	<b>340 440</b>	<b>2 000</b>	<b>47 682</b>	<b>32 728</b>	-	<b>520 888</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(3 050)	-	-	(3 050)
Créances rattachées	4 188	8 020	64	-	-	-	12 272
Dotation	-	(8 518)		(427)	-	-	(8 945)
Reprise	-	-		874	210	-	1 084
Reclassements 2017	-	-	-	-	-	7 316	7 316
<b>Provisions &amp; Agios réservés 31.12.17</b>	<b>-</b>	<b>(31 485)</b>	<b>-</b>	<b>(3 224)</b>	<b>(1 797)</b>	<b>-</b>	<b>(36 506)</b>
<b>Total net au 31.12.17</b>	<b>102 226</b>	<b>316 975</b>	<b>2 064</b>	<b>41 408</b>	<b>30 931</b>	<b>-</b>	<b>493 604</b>

##### (1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Obligations (1.1)</b>	<b>102 226</b>	<b>107 536</b>
Obligations brutes	98 038	104 348
Créances rattachées	4 188	3 188
<b>Fonds gérés (1.2)</b>	<b>316 975</b>	<b>291 762</b>
Encours brut des fonds gérés	340 440	307 346
Provision sur fonds gérés	(31 485)	(22 967)
Créances rattachées	8 020	7 383
<b>Total net au 31.12.17</b>	<b>419 201</b>	<b>399 298</b>

**(1.1) Obligations :**

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit:

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 866	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	800	20 000
ATL 2015/1	2 400	40 000
ATTIJARI BANK	143	10 000
BH Subordonné 2015	2 400	40 000
BH 2009	1 845	30 000
BTE 2010	1 290	43 000
BTE 2011	2 000	50 000
BTE 2016	1 000	10 000
BNA 2011	5 000	50 000
BNA SUB 2017/2	4 500	45 000
CIL SUB/08	400	10 000
UIB SUB 2015	1 800	30 000
FCC BIAT 1	112	5 000
FCC BIAT 2	1 078	5 500
UIB 2011	800	20 000
STB SUB 2011	1 428	50 000
ATL 2011	2 000	50 000
ATL 2017/1	5 000	50 000
ATL SUB 2017	1 000	10 000
STB SUB 2017/1	2 000	20 000
BTL 2017-1	1 000	10 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	300	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	600	30 000
EL WIFACK LEASING	600	30 000
BH 2013/1	2 996	70 000
AIL 2013	400	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	400	20 000
UNIFACTOR 2013	600	30 000
ATL 2013/2	3 000	50 000
ATL 2014/2	1 600	40 000

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
Emprunt National	24 000	300 000
UNIFACTOR 2015	1 600	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	1 600	20 000
ATL 2015/2	2 280	28 500
BH SUB 2016/1 TV	1 600	20 000
BH SUB 2016/1 TF	800	10 000
BH SUB 2017	2 000	20 000
SERVICOM 2016	2 000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	800	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	1 000	10 000
<b>Total</b>	<b>98 038</b>	

#### ***(1.2) SICAR Fonds gérés***

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 340 440 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.17
Fonds ATD SICAR	329 937	8 094	338 031	26 318
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	(70)	8 075	4 434
Fonds STB SICAR	180	(2)	178	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	(1)	927	411
Fonds SENED SICAR	1 250	(1)	1 249	142
<b>Total</b>	<b>340 440</b>	<b>8 020</b>	<b>348 460</b>	<b>31 485</b>

#### ***(2) Parts dans les entreprises liées***

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 32 729 KDT au 31 décembre 2017. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2017
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,80%	1 788	56
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	144
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	170
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 957
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	13,91%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,08%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,52%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	3,00%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	5
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	63
IRADET 20	70	7 000	15,85%	-	2

IRADETT 50	70	7 000	15,79%	-	1
IRADETT100	70	7 000	34,23%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	23,93%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,16%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,14%	-	3
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
<b>Total</b>	<b>32 729</b>			<b>1 797</b>	<b>2 416</b>

**(3) *Titres de participation***

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres de participation	47 682	38 056
Provisions sur titres de participation	(3 224)	(3 671)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(3 050)	(500)
<b>Total</b>	<b>41 408</b>	<b>33 885</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions
<b>Titres cotés</b>	<b>1 356</b>			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	-	-
<b>Titres non cotés</b>	<b>43 276</b>			<b>3 224</b>
TUNISIE CLEARING	221	48 278	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	223	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	275
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	116
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	24,37%	42
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	16
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	100
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	89
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	69
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	497
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	830
FCPR ATID FUND	970	1 000	17,22%	82
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	371
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	-
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	-	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	100
FCP SMART EQUITY 2	501	524	10,58%	-

FCPR "ALTER MED"	3 301	1 500	11,09%	-
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	-
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	-
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	38,03%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	37,04%	11
FCPR TDF 3	4 000	400	27,97%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	19,23%	5
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	8
FCPR AZIMUTS	450	3 000	25,39%	-
FCPR JASMIN	4 000	4 000	4,14%	-
<b>Total</b>	<b>44 632</b>			<b>3 224</b>

**(4) Titres avec convention de rétrocession**

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

	<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Parts avec convention en rétrocession		-	1 630
Créances rattachées		-	5 686
Provisions sur participation avec convention en rétrocession		-	-1 630
Plus-value réservées		-	-5 686
<b>Total net</b>		-	-

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

<b>Raison sociale</b>	<b>Adresse</b>	<b>Activité</b>	<b>Participation détenue</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>Résultat net 2016</b>
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4415	-289
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6764	5	57
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Leman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	16544	2142
ATTI	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3077	6955	405
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	17530	76446	8009
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	306	4397	514
SANADET SICAV	Le Carré de l'or les jardins du lac2-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	140033	6757

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2016
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	33785	1127
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	6736	-222
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	4615	325
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1047	25168	2738
IRADET 20	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	527	2
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	53	-2
IRADETT100	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	267	-10
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	335	-35
SALAMETT CAP	Le Carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	51505	1930
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	6405	291

#### Note6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2017 à 68 833 KDT contre 64 514 KDT au 31.12.2016.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.17	Amort / Provision Cumul au 31.12.16	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.17	VCN au 31.12.17
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>27 207</b>	<b>3 239</b>	<b>(4)</b>	<b>30 442</b>	<b>(18 377)</b>	<b>(2 711)</b>	<b>-</b>	<b>(21 088)</b>	<b>9 354</b>
Logiciels	26 688	3 236	(4)	29 920	(18 377)	(2 711)	-	(21 088)	8 832
Droit au bail	404	-	-	404	-	-	-	-	404
Autres immobilisations incorporelles	115	3	-	118	-	-	-	-	118
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>137 510</b>	<b>12 270</b>	<b>(1 026)</b>	<b>148 754</b>	<b>(89 484)</b>	<b>(9 174)</b>	<b>875</b>	<b>(97 783)</b>	<b>50 971</b>

<u>Immobilisation d'exploitation</u>	70 053	4 688	(15)	74 726	(39 857)	(3 810)	=	(43 667)	31 059
Terrains d'exploitation	5 036	-	-	5 036	-	-	-	-	5 036
Bâtiments	16 929	364	-	17 293	(6 743)	(344)	-	(7 087)	10 206
Aménagements de bâtiments	48 088	4 324	(15)	52 397	(33 114)	(3 466)	-	(36 580)	15 817
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 587</u>	=	=	<u>8 587</u>	<u>(7 152)</u>	<u>(66)</u>	=	<u>(7 218)</u>	<u>1 369</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 551	-	-	8 551	(7 152)	(66)	-	(7 218)	1 333
<u>Matériels &amp; Mobiliers de bureau</u>	<u>8 077</u>	<u>699</u>	<u>(136)</u>	<u>8 640</u>	<u>(5 354)</u>	<u>(507)</u>	<u>120</u>	<u>(5 741)</u>	<u>2 899</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>9 708</u>	<u>974</u>	<u>(781)</u>	<u>9 901</u>	<u>(6 380)</u>	<u>(1 377)</u>	<u>745</u>	<u>(7 012)</u>	<u>2 889</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>36 581</u>	<u>5 319</u>	<u>(61)</u>	<u>41 839</u>	<u>(28 592)</u>	<u>(3 198)</u>	<u>10</u>	<u>(31 780)</u>	<u>10 059</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>4 488</u>	<u>589</u>	<u>(33)</u>	<u>5 044</u>	<u>(2 084)</u>	<u>(215)</u>	=	<u>(2 299)</u>	<u>2 745</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>16</u>	<u>1</u>	=	<u>17</u>	<u>(65)</u>	<u>(1)</u>	=	<u>(66)</u>	<u>(49)</u>
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>7 658</b>	<b>5 639</b>	<b>(4 789)</b>	<b>8 508</b>	-	-	-	-	<b>8 508</b>
Immobilisations corporelles encours	3 491	4 394	(4 305)	3 580	-	-	-	-	3 580
Immobilisations incorporelles encours	4 167	1 245	(484)	4 928	-	-	-	-	4 928
<b>Total</b>	<b>172 375</b>	<b>21 148</b>	<b>(5 819)</b>	<b>187 704</b>	<b>(107 861)</b>	<b>(11 885)</b>	<b>875</b>	<b>(118 871)</b>	<b>68 833</b>

#### Note7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 42 565 KDT contre 40 640 KDT au 31.12.2016, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'attente	12 157	16 234
Crédits & Avances aux Personnels	22 234	18 236
Impôts Actif	4 883	3 192
Charges à répartir	1 685	1 479
Stocks Imprimés & Fournitures	1 301	1 178
Crédits pris en charge par l'Etat	305	321
<b>Total</b>	<b>42 565</b>	<b>40 640</b>

#### 1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31.12.2017 contre un montant de 1 479 KDT au 31.12.2016 soit une augmentation de 206 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs» en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.17	Résorptions cumulées 2016	Résorption Exercice 2017	Résorptions cumulées 2017	V.Nette 31.12.17
Autres charges à répartir	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685
<b>Total</b>	<b>4 314</b>	<b>1 517</b>	<b>1 112</b>	<b>2 629</b>	<b>1 685</b>

#### 2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

##### Note8 : Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 657 000 KDT enregistrant ainsi une hausse de 187 000 par rapport au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes débiteurs auprès de la BCT	-	-
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	657 000	470 000
<b>Total</b>	<b>657 000</b>	<b>470 000</b>

#### Note9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 161 800 KDT contre un solde de 95 197 KDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	148 699	81 679
Dépôts et avoirs des établissements financiers	13 101	13 518
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>95 197</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>148 699</b>	<b>81 679</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 556	2 387
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	4 800	11 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	133 383	64 785
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	4 960	3 507
Autres dépôts à affecter	-	-
<b>Etablissements financiers</b>	<b>13 101</b>	<b>13 518</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	13 101	13 518
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>95 197</b>

#### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>95 780</b>	<b>52 919</b>	-	-	<b>148 699</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 556	-	-	-	5 556
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	4 800	-	-	-	4 800
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	80 464	52 919	-	-	133 383
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	4 960	-	-	-	4 960
<b>Etablissements financiers</b>	<b>13 101</b>	-	-	-	<b>13 101</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	13 101	-	-	-	13 101
<b>Total</b>	<b>108 881</b>	<b>52 919</b>	-	-	<b>161 800</b>

#### Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	143 739	143 739
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 574	-	2 527	13 101
<b>Total</b>	<b>10 574</b>	-	<b>146 266</b>	<b>156 840</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

#### Note10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 689 210 KDT au 31 décembre 2017 KDT contre 4 082 787 KDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts à vue	1 608 011	1 372 768
Dépôts à Terme	1 791 734	1 595 012
Comptes d'épargne	992 975	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	211 725
Dettes rattachées	14 842	12 489
<b>Total</b>	<b>4 689 210</b>	<b>4 082 787</b>

#### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 608 011	-	-	-	1 608 011
Dépôts à Terme	1 304 311	451 921	35 502	-	1 791 734
Comptes d'épargne	992 975	-	-	-	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	-	-	-	281 648
Dettes rattachées	14 842	-	-	-	14 842
<b>Total</b>	<b>4 201 787</b>	<b>451 921</b>	<b>35 502</b>	<b>-</b>	<b>4 689 210</b>

#### Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	19	-	1 607 992	1 608 011
Dépôts à Terme	7 000	-	1 784 734	1 791 734
Comptes d'épargne	-	-	992 975	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	281 648	281 648
Dettes rattachées	-	-	14 842	14 842
<b>Total</b>	<b>7 019</b>	<b>-</b>	<b>4 682 191</b>	<b>4 689 210</b>

#### Note11 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 248 017 KDT au 31 décembre 2017 KDT contre 149 186 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 98 831 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>84 546</b>	<b>53 587</b>
Emprunts Obligataires	27 488	29 738
Emprunts subordonnés	55 285	22 021
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 773	1 828
<b>Ressources spéciales</b>	<b>163 471</b>	<b>95 599</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>159 528</b>	<b>93 968</b>
Ressources extérieures en dinars	93 193	57 398
Ressources extérieures en devises	66 335	36 570
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 912</b>	<b>322</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>2 031</b>	<b>1 309</b>
<b>Total</b>	<b>248 017</b>	<b>149 186</b>

#### Ventilation des ressources spéciales par ligne

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Ressources extérieures en dinars</b>	<b>93 193</b>	<b>57 398</b>
Ligne BIRD	9 549	10 612
Ligne Italienne	9 110	4 280

Ligne allemande "FOCRED"	13	26
Ligne Espagnole	6 005	5 447
Ligne Française	1 790	1 742
Ligne FADES	7 473	7 195
Ligne KFW	52 880	20 199
Ligne AFD	6 373	7 897
<b>Ressources extérieures en devises</b>	<b>66 335</b>	<b>36 570</b>
Ligne BEI	66 335	36 570
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 912</b>	<b>322</b>
<b>Total</b>	<b>161 440</b>	<b>94 290</b>

#### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>1 773</b>	<b>7 477</b>	<b>24 774</b>	<b>50 522</b>	<b>84 546</b>
Emprunts Obligataires	-	2 081	4 163	21 244	27 488
Emprunts subordonnés	-	5 396	20 611	29 278	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 773	-	-	-	1 773
<b>Ressources spéciales</b>	<b>8 246</b>	<b>18 314</b>	<b>33 971</b>	<b>102 940</b>	<b>163 471</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>4 303</b>	<b>18 314</b>	<b>33 971</b>	<b>102 940</b>	<b>159 528</b>
Ressources extérieures en dinars	4 303	10 232	20 078	58 580	93 193
Ressources extérieures en devises	-	8 082	13 893	44 360	66 335
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 912</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>1 912</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>2 031</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>2 031</b>
<b>Total</b>	<b>10 019</b>	<b>25 791</b>	<b>58 745</b>	<b>153 462</b>	<b>248 017</b>

#### Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>18 237</b>	-	<b>66 309</b>	<b>84 546</b>
Emprunts Obligataires	3 900	-	23 588	27 488
Emprunts subordonnés	13 955	-	41 330	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	382	-	1 391	1 773
<b>Ressources spéciales</b>	-	-	<b>163 471</b>	<b>163 471</b>
<b>Ressources extérieures</b>	-	-	<b>159 528</b>	<b>159 528</b>
Ressources extérieures en dinars	-	-	93 193	93 193
Ressources extérieures en devises	-	-	66 335	66 335
<b>Ressources budgétaires</b>	-	-	<b>1 912</b>	<b>1 912</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	-	-	<b>2 031</b>	<b>2 031</b>
<b>Total</b>	<b>18 237</b>	-	<b>229 780</b>	<b>248 017</b>

#### Note12 : Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 55 496 KDT au 31 décembre 2017 contre 67 670 KDT au 31 décembre 2016 soit une diminution de 12 174 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Frais liés au Personnel	24 300	20 689
Divers frais à payer	12 348	12 266
Impôts Passifs	10 915	16 002
Provisions pour risques et charges	9 709	10 919
Comptes D'attente	(1 776)	7 794
<b>Total</b>	<b>55 496</b>	<b>67 670</b>

### 3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

#### Note13: Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2017 ont atteint 562 136 KDT fin 2017 contre 555 032 KDT fin 2016 soit une augmentation de 7 104 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour exonérés Réinvest disponible	Réserve pour exonérés Réinvest indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(19 850)					19 850	-
<b>Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2016</b>											
Réserve pour réinvestissement						43 000				(43 000)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									37	(37)	-
Solde au 31.12.2016 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	-	532 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					48 975	(48 975)					-
Résultat net 31.12.2017										30 104	30 104
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2017 à 256 469 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	123 590
Autres Réserves :	3 975

#### 4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note14 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 514 721 KDT au 31 décembre 2017 contre 499 920 KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
en faveur des banques	232 362	240 949
en faveur des établissements financiers	-	-
en faveur de la clientèle	282 359	258 971
<b>Total</b>	<b>514 721</b>	<b>499 920</b>

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	232 362	232 362
en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
en faveur de la clientèle	-	-	282 359	282 359
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>514 721</b>	<b>514 721</b>

##### Note15 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 390 602 KDT au 31 décembre 2017 à 275 191 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Crédits documentaires Import	187 889	185 340
Crédits documentaires Export	202 713	89 851
<b>Total</b>	<b>390 602</b>	<b>275 191</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	187 889	187 889
Crédits documentaires Export	-	-	202 713	202 713
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390 602</b>	<b>390 602</b>

##### Note16 : Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinanciers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Effets refinanciers donnés en garantie	228 000	180 000
BTA données en garantie	407 000	260 000
Emprunt national donné en garantie	24 000	30 000
<b>Total</b>	<b>659 000</b>	<b>470 000</b>

### Note17 : Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 213 030 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b><u>Engagements de financement donnés</u></b>	<b>209 980</b>	<b>150 511</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
En faveur de la clientèle	209 980	150 511
<b><u>Engagements sur Titres</u></b>	<b>3 050</b>	<b>500</b>
Participations non libérées	3 050	500
Titres à recevoir	-	-
<b>Total</b>	<b>213 030</b>	<b>151 011</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b><u>Engagements de financement donnés</u></b>	=	=	<b>209 980</b>	<b>209 980</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	209 980	209 980
<b><u>Engagements sur Titres</u></b>	=	=	<b>3 050</b>	<b>3 050</b>
Participations non libérées	-	-	3 050	3 050
Titres à recevoir	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>213 030</b>	<b>213 030</b>

### Note18 : Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2017 à 588 595 KDT contre 373 203 KDT au 31 décembre 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Garanties reçues de l'Etat	1 302	2053
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	131 510	265 672
Garanties reçues de la clientèle	455 783	105 478
<b>Total</b>	<b>588 595</b>	<b>373 203</b>

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2017 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	973	17 608	68 171	70 553
1	248	1 861	31 245	171 609
2	61	1 475	256	26 974
3	6	965	2 027	27 301
4	14	4 231	3 671	110 843
5	-	-	-	48 502
<b>Total général</b>	<b>1 302</b>	<b>26 140</b>	<b>105 370</b>	<b>455 783</b>

### Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à -63 590 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Devises vendues au comptant à livrer	(77 784)	(116 087)
Devises achetées au comptant à recevoir	14 194	-
<b>Total</b>	<b>(63 590)</b>	<b>(116 087)</b>

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à -377 129 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Devises vendues à terme à livrer	(553 295)	(517 136)
Devises achetées à terme à recevoir	176 166	197 202
<b>Total</b>	<b>(377 129)</b>	<b>(319 934)</b>

## 5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note19 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 273 600 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 240 011 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
<b><u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u></b>	<b><u>8 612</u></b>	<b><u>5 815</u></b>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 149	1 201
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 463	4 614
<b><u>Opérations avec la clientèle</u></b>	<b><u>264 988</u></b>	<b><u>234 196</u></b>
Intérêts sur crédit CT & MLT	217 998	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 990	40 445
<b>Total</b>	<b>273 600</b>	<b>240 011</b>

### Note20 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 59 353 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 54 618 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Commissions sur comptes et moyens de paiement	34 156	31 044
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 220	9 089
Récupérations et autres commissions	12 038	11 583
Commissions sur opérations internationales	3 939	2 902
<b>Total</b>	<b>59 353</b>	<b>54 618</b>

### Note21 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 84 507 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 68 096 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Gain net sur titres de placement	61 804	54 743
Gain net sur opérations de change	22 703	13 353
<b>Total</b>	<b>84 507</b>	<b>68 096</b>

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
<b><u>Titres de placement à revenu fixe</u></b>		
Produits sur Bons de Trésor	55 851	54 505
Décote sur titres de placements	(687)	(5 333)
Prime sur titres de placements	6 640	5 571
<b>Total Gain net sur titres de placement</b>	<b>61 804</b>	<b>54 743</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
Profit/ Perte sur opérations de change	3 263	1 116
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(69 273)	6 136
Profit/ Perte sur positions de change à terme	88 713	6 101
<b>Total Gain net sur opérations de change</b>	<b>22 703</b>	<b>13 353</b>

#### **Note22 : Revenus du portefeuille d'investissement.**

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 21 470 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 19 464 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	17 583	16 913
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 471	249
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 416	2 302
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	269	498
Agios réservés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	(269)	(498)
<b>Total</b>	<b>21 470</b>	<b>19 464</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2017	2016
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 998	10 274
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	101	155
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 419	6 484
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	65	-
<b>Total</b>	<b>17 583</b>	<b>16 913</b>

#### **Note23 : Intérêts encourus et charges assimilées.**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 192 193 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 160 116 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
<b><u>Intérêts encourus et charges assimilées</u></b>	<b>192 157</b>	<b>160 105</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 570	59 142
Opérations avec la clientèle	123 389	95 369
Emprunts et ressources spéciales	7 198	5 594
<b><u>Autres intérêts et charges</u></b>	<b>36</b>	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>192 193</b>	<b>160 116</b>

#### **Note24 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 52 785 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 33 078 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions sur créances douteuses	47 890	31 012

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	545	2 129
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	7 133	5 167
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	7 390	1 400
Frais de recouvrement	877	935
<b>Total dotations</b>	<b>63 835</b>	<b>40 643</b>
Pertes sur créances	82	510
Radiation de créances	-	21 609
<b>Total dotations &amp; pertes et radiations sur créances</b>	<b>63 817</b>	<b>62 762</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	(1 654)	(26 592)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(833)	(2 347)
Reprise de provisions collectives Cir BCT 2012-02	(45)	(745)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	-	-
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(8 600)	-
<b>Total Reprises</b>	<b>(11 132)</b>	<b>(29 684)</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>(11 132)</b>	<b>(29 684)</b>
<b>Total</b>	<b>52 785</b>	<b>33 078</b>

#### Note25 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 070 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 6 672 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 944	6 710
Plus-value sur cession de titres de participations	210	-
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 084)	(38)
<b>Total</b>	<b>8 070</b>	<b>6 672</b>

#### Note26: Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 81 525 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 74 207 KDT au cours de l'exercice 2016 soit une augmentation de 7 318 KDT.

Désignation	2017	2016
Rémunération du personnel	63 582	57 602
Charges sociales	14 998	13 709
Autres charges liées au personnel	2 945	2 896
<b>Total</b>	<b>81 525</b>	<b>74 207</b>

#### Note27: Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 40 205 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 35 555 KDT au cours de l'exercice 2016 soit une augmentation de 4 650 KDT.

Désignation	2017	2016
Frais d'exploitation non bancaires	15 010	13 646
Autres charges d'exploitation	25 195	21 909
<b>Total</b>	<b>40 205</b>	<b>35 555</b>

#### Note28 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Désignation	2017	2016
Plus-values sur cession des immobilisations	(184)	(152)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	1
Autres résultats exceptionnels	9 662	1
<b>Total</b>	<b>9 478</b>	<b>(150)</b>

**Note29 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires**

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
Contribution conjoncturelle	120	3 393
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>3 393</b>

**Note30: Résultat par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 0,301 dinars contre 0,462 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Désignation	2017	2016
Résultat net en KDT	30 104	46 187
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,301</b>	<b>0,462</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>0,301</b>	<b>0,462</b>

**6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****Note31 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de -221 359 KDT contre un solde de -249 769 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	195 735	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	148 384	53 972
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(565 477)	(395 472)
<b>Total</b>	<b>(221 359)</b>	<b>(249 769)</b>

**IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****Note32 : Réinvestissements exonérés :**

Au titre du résultat de l'exercice 2017, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 10 299 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 3 305 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2019 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

**Note33 : Rémunerations des dirigeants :**

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Direction générale		Directeur général adjoint		Membres du conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<b>Avantages à court terme</b>	<b>2 091</b>	<b>124</b>	<b>351</b>	<b>31</b>	<b>344</b>	<b>-</b>
Dont émoluments et salaires	1 653	124	274	31	-	-
Dont charges sociales	382	-	64	-	-	-
Dont avantages en nature	25	-	13	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	31	-	-	-	344	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres avantages à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Indemnités de fin de contrat de travail</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Paitements en actions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>2 091</b>	<b>124</b>	<b>351</b>	<b>31</b>	<b>344</b>	<b>-</b>

#### Note34 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

#### Note35 : Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 161 285 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2017			Engagement 31.12.2016		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	85 488	5 185	90 673	81 462	5 058	86 520
Groupe BEN SEDRINE	4 932	10	4 942	6 962	10	6 972
Groupe ABBES	14 048	27 313	41 361	5 919	21 404	27 323
Groupe RIDHA ZERZERI	21 286	1 379	22 665	12 490	24	12 514
Groupe BRAHIM ANANE	1 644	-	1 644	1 791	-	1 791
<b>Total</b>	<b>127 398</b>	<b>33 887</b>	<b>161 285</b>	<b>108 624</b>	<b>26 496</b>	<b>135 120</b>

- L'encours total au 31.12.2017 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 91 KDT.
- L'encours total au 31 décembre 2017 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 25 667 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2017	31.12.2016
UNIFACTOR	10 572	8 849
CODIS	7 920	8 688
Arab Tunisian Lease	6 401	7 018
ATD SICAR	774	1 041

<b>Total</b>	<b>25 667</b>	<b>25 596</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2017 sur les entreprises liées s'élève à 19 480 KDT et se détaille comme suit :</li> </ul>		
<b>Entreprises liées</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
UNIFACTOR	2 200	3 200
ArabTunisianLease	17 280	16 700
<b>Total</b>	<b>19 480</b>	<b>19 900</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'encours au 31 décembre 2017 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :</li> </ul>		
<b>Groupe Arab Bank</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Prêts et comptes courants	95 879	43 086
Emprunts et comptes courants	(993)	(6 031)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATB a conclu en 2017 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, six nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant global de 37 500 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 295 937 KDT à 329 937 KDT au 31.12.2017.</li> </ul>		
<p>L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;</li> <li>- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et les produits des placements réalisés par le fonds et encaissés par l'ATB</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,80% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,08% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 15,85% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 15,79% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 37,10% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de</li> </ul>		

chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 23,93% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,16% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 1,14% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASSET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,44% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT , d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,52% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV , d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2017, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

#### **Note 36 : Evénements postérieurs à la publication des états financiers**

La banque a reçu en date du 17 Avril 2017, une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à modifier les classes de risque d'une liste de relations. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net de l'exercice et des capitaux propres de 23 078 KDT pour passer respectivement de 53 202 KDT à 30 104 KDT et de 585 234 KDT à 562 136KDT.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**2. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 562 136 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30 104 KDT.

**A** notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**4. Question clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

## Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

### Question d'audit clé

#### Evaluation des engagements de la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (64%) et de celle du coût net du risque associé (impact de 46 236 Kdt en provisions individuelles et 18 182 Kdt en agios réservés) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes »

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

#### Evaluation des provisions sur fonds gérés

Au 31 décembre 2017, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 340 440 kDT, pour une provision de 31 484 kDT, soit un montant net de 308 956 kDT, représentant 5% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2017 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

## Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

### Question d'audit clé

exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 340 440 Kdt, soit 69% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

### 5. Paragraphe d'observation

Comme il est expliqué au niveau de la note 36 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers », le présent rapport annule et remplace celui daté du 21 Mars 2018.

### 6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### 7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la

banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la banque.

## **8. Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers**

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit, réalisé conformément aux normes internationales d’audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes internationales d’audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance et, leur communiquons

toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### **▪ Révélation au procureur de la république**

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, et suite à la détection par la banque d'opérations frauduleuses dans l'une des agences, nous avons procédé à la révélation de ce fait au procureur de la république.

**Tunis, le 20 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z-KPMG**  
**Moncef BOUSSANOUGUA**  
**ZAMMOURI**

**C.M.C-DFK**  
**Chérif BEN ZINA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions conclues en 2017**

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2017 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 6 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 300 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu six conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 37 500 KDT.

En contrepartie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

### ***L'union de Factoring (Unifactor)***

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 2 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 191 KDT.

### ***Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)***

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31 décembre 2017, à 329 940 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2017). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2017 s'élève à 5 267 KDT TTC.

### ***Arab Tunisian Lease (ATL)***

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 17 280 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 225 KDT.

### ***SICAVs et Fonds communs de placement***

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	15,85%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	15,79%	
FCP IRADETT 100	37,10%	
FCP IRADETT CEA	23,93%	
FCP SALAMETT CAP	0,16%	
FCP SALAMETT PLUS	1,14%	
ARABIA SICAV	87,80%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,08%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
AXIS TRESORERIE SICAV	0,52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,44%	

### III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
  - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
  - Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN KDT)

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	2 091	124	351	27	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total rémunérations</b>	<b>2 091</b>	<b>124</b>	<b>351</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	-	<b>344</b>	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

**F.M.B.Z-KPMG**  
**Moncef BOUSSANOUGUA**  
**ZAMMOURI**

**C.M.C-DFK**  
**Chérif BEN ZINA**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mme Selma LANGAR.

ACTIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	31/12/2017			31/12/2016
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	1 501 745	665 306	836 439	162 710
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	425 879		425 879	33 878
AC12 Logiciels	(I-2)	1 075 866	665 306	410 560	128 832
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 439 236	1 671 570	767 666	451 696
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 954 725	1 308 088	646 637	303 801
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	484 511	363 482	121 029	147 895
AC3 PLACEMENTS	(III)	348 308 335	1 688 933	346 619 402	326 133 138
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 797 728	1 688 043	8 109 685	8 334 944
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 220 192	788 766	5 431 427	5 575 595
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 577 536	899 277	2 678 259	2 759 349
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	248 145 276	890	248 144 386	235 436 728
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		48 764 021		48 764 021	49 465 689
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		172 596 140		172 596 140	159 177 490
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Ordinaire		169 146 140		169 146 140	156 637 490
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Re Takaful		3 450 000		3 450 000	2 540 000
AC334 Autres prêts		963 555	890	962 664	1 031 829
AC336 Autres		25 821 560		25 821 560	25 761 720
AC336 Autres Ordinaire		22 239 776		22 239 776	22 019 480
AC336 Autres Re Takaful		3 581 784		3 581 784	3 742 240
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	90 365 331		90 365 331	82 361 466
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Ordinaire		86 341 023		86 341 023	80 014 365
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Re Takaful		4 024 308		4 024 308	2 347 101
S/total		352 249 315	4 025 809	348 223 507	326 747 544
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	122 262 483		122 262 483	103 777 232
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	50 179 213		50 179 213	44 970 407
AC510 Provision pour primes non acquises Ordinaire		49 267 219		49 267 219	44 384 272
AC510 Provision pour primes non acquises Re Takaful		911 994		911 994	586 135
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	72 083 270		72 083 270	58 806 825
AC531 Provision pour sinistres Ordinaire		69 423 422		69 423 422	57 854 185
AC531 Provision pour sinistres Re Takaful		2 659 848		2 659 848	952 639
AC6 CREANCES	(V)	57 424 063	2 605 586	54 818 477	58 577 240
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	42 074 847	2 151 320	39 923 527	47 298 435
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Ordinaire		37 289 331	2 151 320	35 138 011	42 785 730
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Re Takaful		4 785 517		4 785 517	4 512 705
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	8 942 762	454 266	8 488 497	5 713 334
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Ordinaire		7 232 844	454 266	6 778 578	5 193 362
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Re Takaful		1 709 918		1 709 918	519 971
AC63 Autres créances	(V-3)	6 406 454		6 406 453	5 565 471
AC631 Personnel		261 850		261 850	7 000
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		1 907 688		1 907 687	903 687
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Ordinaire		1 888 906		1 888 906	880 236
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Re Takaful		18 782		18 782	23 451
AC633 Débiteurs divers		3 972 014		3 972 014	1 896 318
AC633 Débiteurs divers Ordinaire		2 290 109		2 290 109	1 896 318
AC633 Débiteurs divers Re Takaful		1 681 905		1 681 905	
AC634 Compte d'attente		264 902		264 902	2 758 466
AC635 FPC					
S/total		179 686 546	2 605 586	177 080 960	162 354 472
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	58 173 365		58 173 365	47 047 960
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	8 319 390		8 319 390	6 133 840
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Ordinaire		5 695 736		5 695 736	4 559 215
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Re Takaful		2 623 654		2 623 654	1 574 625
AC72 Charges reportées	(VI-2)	15 560 798		15 560 798	14 214 029
AC721 Frais d'acquisition reportés		15 560 798		15 560 798	14 054 941
AC721 Frais d'acquisition reportés Ordinaire		14 700 727		14 700 727	13 340 185
AC721 Frais d'acquisition reportés Re Takaful		860 070		860 070	714 756
AC722 Autres charges à répartir					159 088
AC722 Autres charges à répartir Ordinaire					159 088
AC722 Autres charges à répartir Re Takaful					159 088
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	21 555 617		21 555 617	16 938 795
AC731 Intérêts acquis & non échus		5 779 646		5 779 646	4 357 330
AC731 Intérêts acquis & non échus Ordinaire		5 681 337		5 681 337	4 268 289
AC731 Intérêts acquis & non échus Re Takaful		98 309		98 309	89 041
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		10 534 896		10 534 896	7 950 319
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Ordinaire		9 710 552		9 710 552	7 538 619
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Re Takaful		824 345		824 345	411 700
AC733 Autres comptes de régularisation		5 241 075		5 241 075	4 631 147
AC733 Autres comptes de régularisation Ordinaire		604 008		604 008	478 182
AC733 Autres comptes de régularisation Re Takaful		4 637 066		4 637 066	4 152 965
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	12 737 561		12 737 561	9 761 296
AC74 Ecarts de conversion Ordinaire		11 969 447		11 969 447	9 713 295
AC74 Ecarts de conversion Re Takaful		768 114		768 114	48 000
S/total		58 173 365		58 173 365	47 047 960
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>590 109 226</b>		<b>6 631 395</b>	<b>583 477 831</b>
					<b>536 149 976</b>

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
Tunis Re

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (en dinars)	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(I)	181 093 775	175 436 033
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	72 850 116	69 833 080
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	- 223 825	- 223 825
CP5 Résultats reportés	(I-5)	8 467 485	5 826 778
CP5 Résultats reportés Ordinaire		1 919 324	269 434
CP5 Résultats reportés Re Takaful		6 548 160	5 557 344
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>181 093 775</b>	<b>175 436 033</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	(I-4)	<b>12 285 742</b>	<b>15 904 909</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE Ordinaire</b>		<b>13 800 914</b>	<b>14 914 092</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE Re Takaful</b>		<b>- 1 515 172</b>	<b>990 817</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>193 379 517</b>	<b>191 340 942</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES &amp; CHARGES</b>	(II)	<b>1 325 475</b>	<b>1 101 831</b>
PA22 Provisions pour litiges		-	-
PA23 Provisions pour pertes & charges		375 475	201 831
PA23 Provisions pour pertes & charges Ordinaire		-	201 831
PA23 Provisions pour pertes & charges Re Takaful		375 475	-
PA24 Provisions pour risques		950 000	700 000
PA24 Provisions pour risques Ordinaire		250 000	-
PA24 Provisions pour risques Re Takaful		700 000	700 000
PA25 Provisions sur Augmentation Légales			200 000
<b>PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS</b>	(III)	<b>235 443 670</b>	<b>209 870 637</b>
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	70 899 933	64 212 123
PA310 Provisions pour primes non acquises Ordinaire		67 606 682	61 540 268
PA310 Provisions pour primes non acquises Re Takaful		3 293 251	2 671 855
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	159 378 301	140 690 161
PA331 Provisions pour sinistres Ordinaire		150 913 805	135 559 624
PA331 Provisions pour sinistres Re Takaful		8 464 495	5 130 537
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	5 165 436	4 968 353
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	65 522 188	53 199 357
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Ordinaire		62 473 081	52 009 780
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Re Takaful		3 049 108	1 189 576
<b>PA6 AUTRES DETTES</b>	(V)	<b>54 429 216</b>	<b>55 423 051</b>
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	21 286 250	17 089 263
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Ordinaire		17 899 678	16 330 946
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Re Takaful		3 386 572	758 318
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	26 366 560	29 948 495
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Ordinaire		23 421 935	27 684 540
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Re Takaful		2 944 625	2 263 955
PA63 Dettes diverses	(V-3)	6 776 407	8 385 292
PA632 Personnel		807 164	662 200
PA632 Personnel Ordinaire		807 164	662 200
PA632 Personnel Re Takaful		-	-
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		1 706 717	3 035 049
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Ordinaire		1 222 354	2 336 142
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Re Takaful		484 363	698 907
PA634 Créditeurs divers		3 992 780	1 924 733
PA634 Créditeurs divers Ordinaire		3 812 273	1 924 733
PA634 Créditeurs divers Re Takaful		180 507	-
PA635 FGIC Créditeurs		4 844	4 844
PA636 FPC		264 902	2 758 466
<b>PA7 AUTRES PASSIFS</b>	(VI)	<b>33 377 765</b>	<b>25 214 158</b>
<b>PA71 Comptes de régularisation passif</b>	(VI-1)	<b>20 591 452</b>	<b>15 405 306</b>
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		11 524 046	10 072 762
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Ordinaire		11 252 208	9 893 582
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Re Takaful		271 838	179 179
PA711 Estimation d'éléments techniques		2 516 501	1 920 882
PA711 Estimation d'éléments techniques Ordinaire		2 337 457	1 842 246
PA711 Estimation d'éléments techniques Re Takaful		179 045	78 636
PA712 Autres comptes de régularisation passif		6 550 904	3 411 663
PA712 Autres comptes de régularisation passif Ordinaire		2 670 197	1 712 844
PA712 Autres comptes de régularisation passif Re Takaful		3 880 708	1 698 819
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	12 786 313	9 808 852
PA72 Ecart de conversion Ordinaire		12 393 673	9 511 464
PA72 Ecart de conversion Re Takaful		392 639	297 388
<b>Total passif</b>		<b>390 098 314</b>	<b>344 809 034</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; passif</b>		<b>583 477 831</b>	<b>536 149 976</b>

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2017			31/12/2016	31/12/2016
		ACCEPTATION	RETRONCESSION	NETS	NETS	RETRAITE
<b>PRV1 PRIMES ACQUISES</b>						
PRV11 Primes	(I)	8 330 030	210 690	8 119 340	7 575 102	7 575 102
PRV11 Primes Ordinaire	(I-1)	8 151 733	209 221	7 942 513	8 227 131	8 227 131
PRV11 Primes Re Takaful		6 423 071	184 114	6 238 957	7 051 313	7 051 313
PRV11 Primes Re Takaful		1 728 662	25 106	1 703 556	1 175 818	1 175 818
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	178 296	1 469	176 826	- 652 029	- 652 029
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Ordinaire		244 606	1 469	243 137	- 801 228	- 801 228
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Re Takaful		66 310	-	66 310	149 199	149 199
<b>PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	(III)	272 742		272 742		200 394
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES ORDINAIRE		242 237		242 237		169 836
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES RETAKAFUL		30 505		30 505		30 557
<b>CHV1 CHARGES DE SINISTRES</b>	(IV)	3 515 186		-	3 515 186	3 330 313
CHV11 Sinistres payés	(IV-1)	2 998 811	-	2 998 811	2 562 790	2 562 790
CHV11 Sinistres payés Ordinaire		2 026 948	-	2 026 948	2 113 532	2 113 532
CHV11 Sinistres payés Re Takaful		971 864	-	971 864	449 258	449 258
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	516 375	-	516 375	767 523	767 523
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		153 083	-	153 083	546 115	546 115
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		669 458	-	669 458	221 408	221 408
<b>CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION</b>	(V)	3 717 785	367	3 717 418	3 381 966	3 381 966
CHV41 Frais d'acquisition	(V-1)	3 311 732		3 311 732	2 960 691	2 960 691
CHV41 Frais d'acquisition Ordinaire		3 106 425		3 106 425	2 740 077	2 740 077
CHV41 Frais d'acquisition Re Takaful		205 306		205 306	220 615	220 615
CHV43 Frais d'administration	(V-2)	406 053		406 053	420 774	364 143
CHV43 Frais d'administration Ordinaire		404 310		404 310	414 556	363 162
CHV43 Frais d'administration Re Takaful		1 743		1 743	6 217	981
CHV44 Commissions reçues des rétrocéssionnaires	(V-3)		367	- 367	502	502
CHV44 Commissions reçues des rétrocéssionnaires Ordinaire			367	- 367	502	502
CHV44 Commissions reçues des rétrocéssionnaires Re Takaful			-	-	-	-
<b>CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	(VI)	180 184		180 184		82 691
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES ORDINAIRE		126 339		126 339		71 921
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES RE TAKAFUL		53 845		53 845		10 770
<b>CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT</b>	(II)	126 236		126 236	91 176	108 288
CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		120 759		120 759	91 113	105 330
CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		5 477	-	5 477	62	2 958
<b>RTV Résultat technique</b>		1 315 852	210 322	1 105 530	953 999	1 145 444
RTV Résultat technique Ordinaire		1 519 734	185 216	1 334 518	526 418	689 944
RTV Résultat technique Re Takaful		- 203 882	25 106	- 228 989	427 581	455 500

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2017		31/12/2016	31/12/2016
		ACCEPTATION	RETROCESION		
<b>PRNV1 PRIMES ACQUISES</b>					
PRNV11 Primes	(I)	106 654 404	43 990 141	62 664 263	56 923 493
PRNV11 Primes Ordinaire	(I-1)	113 520 510	49 200 416	64 320 094	60 443 383
PRNV11 Primes Re Takaful		104 415 057	46 946 084	57 468 973	54 196 188
		9 105 453	2 254 332	6 851 121	6 247 195
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 6 866 106	- 5 210 275	- 1 655 832	- 3 519 890
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Ordinaire		- 6 311 020	- 4 884 416	- 1 426 605	- 2 746 137
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Re Takaful		- 555 086	- 325 860	- 229 226	- 773 753
<b>PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT</b>	(II)	3 112 692		3 112 692	1 721 228
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		2 900 233		2 900 233	1 689 184
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		212 459		212 459	32 045
<b>PRNV2 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	(III)	8 250 457		8 250 457	6 061 912
PRNV2 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES ORDINAIRE		7 327 666		7 327 666	5 137 548
PRNV2 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES RE TAKAFUL		922 791		922 791	924 364
<b>CHNV1 CHARGES DE SINISTRES</b>	(IV)	76 010 948	35 178 773	40 832 175	30 210 792
CHNV11 Sinistres payés	(IV-1)	57 839 183	21 902 327	35 936 856	23 826 256
CHNV11 Sinistres payés Ordinaire		54 949 364	21 738 196	33 211 168	22 367 080
CHNV11 Sinistres payés Re Takaful		2 889 819	164 131	2 725 688	1 459 176
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	18 171 765	13 276 445	4 895 320	6 384 536
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		15 507 265	11 569 237	3 938 028	5 628 574
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		2 664 500	1 707 208	957 292	755 962
<b>CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION</b>	(V)	34 889 349	10 357 061	24 532 288	23 077 767
CHNV41 Frais d'acquisition	(V-1)	26 620 538		26 620 538	24 464 146
CHNV41 Frais d'acquisition Ordinaire		24 269 411		24 269 411	22 502 297
CHNV41 Frais d'acquisition Re Takaful		2 351 127		2 351 127	1 961 850
CHNV43 Frais d'administration	(V-2)	8 268 811		8 268 811	7 579 395
CHNV43 Frais d'administration Ordinaire		8 216 070		8 216 070	7 537 861
CHNV43 Frais d'administration Re Takaful		52 741		52 741	41 533
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(V-3)		10 357 061	- 10 357 061	- 8 965 774
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Ordinaire			9 764 930	- 9 764 930	- 8 556 154
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Re Takaful			592 131	- 592 131	- 409 620
<b>CHNV5 AUTRTES CHARGES TECHNIQUES</b>	(VI)	5 450 579		5 450 579	2 501 409
CHNV5 AUTRTES CHARGES TECHNIQUES ORDINAIRE		3 821 758		3 821 758	2 175 619
CHNV5 AUTRTES CHARGES TECHNIQUES RE TAKAFUL		1 628 820		1 628 820	325 790
<b>RTNV Résultat technique</b>		1 666 678	- 1 545 693	3 212 370	5 356 163
RTNV Résultat technique Ordinaire		1 568 067	- 1 010 695	2 578 763	3 659 577
RTNV Résultat technique Re Takaful		98 610	- 534 998	633 608	1 696 586
					2 394 611

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT (en dinars)	NOTES	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016 RETRAITE
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		3 212 370	5 356 163	9 089 840
RTNV RESULTAT TECHNIQUE Ordinaire		2 578 763	3 659 577	6 695 230
RTNV RESULTAT TECHNIQUE Re Takaful		633 608	1 696 586	2 394 611
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		1 105 530	953 999	1 145 444
RTV RESULTAT TECHNIQUE Ordinaire		1 334 518	526 418	689 944
RTV RESULTAT TECHNIQUE Re Takaful		-228 989	427 581	455 500
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	19 014 861	18 880 665	18 880 665
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	16 839 968	15 298 345	15 298 345
PRNT11 Revenus des placements Ordinaire		16 524 075	15 098 833	15 098 833
PRNT11 Revenus des placements Re Takaful		315 892	199 512	199 512
S/Total 1a		16 839 968	15 298 345	15 298 345
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	791 495	2 452 196	2 452 196
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	1 383 398	1 130 124	1 130 124
S/Total 1		2 174 894	3 582 320	3 582 320
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT VIE	(II)	-126 236	-91 176	-108 288
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		-120 759	-91 113	-105 330
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		-5 477	-62	-2 958
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	1 445 904	4 620 413	3 510 447
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)		1 062 431	
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Ordinaire			1 042 082	
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Re Takaful			20 349	
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	969 941	1 934 323	1 934 323
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	475 963	1 623 658	1 576 123
CHNT2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON VIE	(IV)	-3 112 692	-1 721 228	-2 238 874
CHNT2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Ordinaire		-2 900 233	-1 689 184	-2 119 245
CHNT2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT Re Takaful		-212 459	-32 045	-119 629
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(V)	5 035 936	10 928 520	4 666 214
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES Ordinaire		2 869 930	8 260 085	2 952 700
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES Re Takaful		2 166 006	2 668 435	1 713 514
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(VI)	7 848 361	8 205 730	6 443 755
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES Ordinaire		3 664 606	4 769 449	3 306 582
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES Re Takaful		4 183 754	3 436 281	3 137 174
Résultat provenant des activités ordinaires		15 835 505	21 480 799	21 480 799
Résultat provenant des activités ordinaires activité Ordinaire		17 350 677	19 977 422	19 977 422
Résultat provenant des activités ordinaires Re Takaful		-1 515 172	1 503 377	1 503 377
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VII)	2 809 454	4 012 537	4 012 537
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES Ordinaire		2 809 454	3 665 230	3 665 230
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES Re Takaful			347 307	347 307
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		13 026 050	17 468 263	17 468 263
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Ordinaire		14 541 222	16 312 193	16 312 193
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Re Takaful		-1 515 172	1 156 070	1 156 070
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	(VIII)	740 308	1 563 354	1 563 354
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES Ordinaire		740 308	1 398 100	1 398 100
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES Re Takaful			165 253	165 253
Résultat net de l'exercice		12 285 742	15 904 909	15 904 909
Résultat net de l'exercice Ordinaire		13 800 914	14 914 092	14 914 092
Résultat net de l'exercice Re Takaful		-1 515 172	990 817	990 817
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)				
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		12 285 742	15 904 909	15 904 909
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Ordinaire		13 800 914	14 914 092	14 914 092
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Re Takaful		-1 515 172	990 817	990 817

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
Tunis-Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (en dinars)

RUBRIQUES	2017	2016
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES		
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES		
- DEPOT EN CAUTION		
- DEPOT AUPRES DU TRESOR		
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
Tunis-Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :</b>	<b>NOTES X</b>		
* Encaissements des cédantes	X-1	48 926 456	43 985 296
* Versements aux cédantes	X-2	- 16 459 323	- 10 056 730
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	11 678 637	1 928 227
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 21 587 337	- 19 759 160
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	150 986 695	153 429 350
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 145 851 635	- 160 082 523
* Produits financiers reçus	X-7	9 135 251	6 207 202
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	27 394 414	16 934 110
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 39 562 427	- 22 926 033
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 6 168 818	- 2 314 603
Flux provenant de la Gestion des Fonds		-	-
Flux provenant de l'exploitation		18 491 914	7 345 135
Flux affectés à l'exploitation			
<b>II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>NOTES XI</b>		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	-	55 435
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	367 490	- 41 295
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	4 781 498	3 004 000
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	742 313	486 408
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 11 472 593	- 236 910
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 381 258	- 30 682
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement			3 236 957
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		6 697 531	
<b>III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS</b>	<b>NOTE XII</b>		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 9 981 361	- 9 981 361
Flux provenant des activités de financements		9 981 361	- 9 981 361
Flux affectés aux activités de financements			
<b>IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES</b>	<b>NOTE XIII</b>	384 137	530 312
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	384 137	530 312
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>NOTE XIV-XV</b>	2 197 159	1 131 044
Trésorerie au début de l'exercice		6 111 574	4 980 530
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 308 733	6 111 574

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)**

### **1 PRESENTATION DE Tunis Re**

#### **1.1 Création**

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 100.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

#### **1.2 Objet social**

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou

achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 1 MD placé selon les règles de la Shariaa.

### 1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

### 1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2017 se présente par catégorie comme suit :

P.D.G	1
Catégorie I	62
Catégorie II	16
Catégorie III	6
Catégorie IV	2
Catégorie V	1
Contrat SIVP	2
Contrat KARAMA	1
<b>Total</b>	<b>91</b>

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 5 846 305 dinars.

## 1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat les Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et les Fond de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires survenus entre le 17 décembre 2010 et le 28 février 2011.

## 2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017 :

Le secteur des assurances s'est bien maintenu, surtout avec une reprise progressive de l'activité économique. Néanmoins on enregistre une sinistralité assez aggravée en 2017.

Les sinistres importants affectant les branches, Incendie, Engineering et Automobile sont les suivants :

- ✓ SONOF du 14/9/2017, (Incendie) évalué à 100% à 13 MDT ;
- ✓ TUNICOM du 27/6/2017, (incendie) évalué à 100% à 2,008 MDT ;
- ✓ EURO CYCLE du 22/7/2017 (incendie) évalué à 100% à 4,7 MDT ;
- ✓ STS du 29/9/2017 (incendie) évalué à 100% à 4 MDT ;
- ✓ WIFRESH du 19/1/2018, évalué à 100% à 4 MDT ;
- ✓ STE SIRTEK (Engineering) du 14/2/2017, évalué à 100% à 0,750 MDT ;
- ✓ MEDIBAT (Engineering) du 3/10/2017, évalué à 100% à 0,633 MDT
- ✓ DAR ESSAADA (RCL) du 25/9/2017, évalué à 100% à 0,450 MDT ;
- ✓ CARTHAGE GRAIN du 6/2/2017, évalué à 100% à 2,230 MDT
- ✓ CIOK (Engineering) du 4/1/2017, évalué à 100% à 3,173 MDT ;
- ✓ EXPRESS AIR CATGO (Marine) du 5/6/2017, évalué à 100% à 6,686 MDT
- ✓ ELYSSA Segundo (Marine) du 10/10/2017, évalué à 100% à 2,660 MDT

## 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 sont établis conformément :

- aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 (telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996) ;
- aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances (telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000) ;

- les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique consolidé (Ordinaire et Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

### 3.2 Les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2017 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2017 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Tunis Re applique les règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. Les modalités de conversion de ces opérations en dinars tunisiens se traduisent par l'application des règles suivantes :
  - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées en monnaie originale et converties en dinars tunisiens sur la base du dernier cours moyens de change du mois précédent.
  - Une différence de change de ces opérations est calculée mensuellement sur la base des parités des mois M et M1.
  - Les cours de change retenus pour l'exercice 2017 sont ceux publiés par la Banque Centrale de Tunisie pour les monnaies cotées et par la banque en ligne **boursorama.com** pour les monnaies non cotées en Tunisie.

Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2017 :

**3-3-1 Actifs incorporels :**

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

**3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :**

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

**3-3-3-Les placements :**

Les placements figurant au bilan sont composés des :

**Placements immobiliers :**

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.  
Les plus-values estimées sur ces placements sont estimées à 7,140 MD
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

**Placements financiers :**

Les placements financiers se composent des :

- ✓ Participations ;
- ✓ Actions cotées ;
- ✓ Emprunts obligataires
- ✓ Parts d'OPCVM ;
- ✓ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ✓ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ✓ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2017 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements financiers à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 17,505 MDT et des moins-values provisionnées de 5,165 MDT.

Catégorie	Plus-value	Moins-value
<b>Participations</b>	<b>15 502</b>	<b>391</b>
<b>Actions cotées</b>	<b>823</b>	<b>4 509</b>
<b>OPCVM</b>	<b>1 180</b>	<b>265</b>
<b>Total</b>	<b>17 505</b>	<b>5 165</b>

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2017.

Les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes sont comptabilisés dans l'état de résultat technique vie et non vie sous la rubrique « Produits de placement alloués » et ceux découlant des opérations de rétrocession figurent dans la rubrique « Autres charges techniques».

### 3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2017 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2017, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2017 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2017 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

### **3-3-5-Ecarts de conversion**

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2017, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2017 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 12,738 MD et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 12,786 MD.

### **3-3-6-Les produits techniques**

Les produits techniques sont constitués :

- Des primes acceptées augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour primes non acquises ;
- Des intérêts sur dépôts reçus des cédantes ;
- des commissions reçues des rétrocessionnaires ;
- Des produits de placement alloués à l'activité technique. Ces produits sont calculés sur la base de la rémunération des flux de trésorerie net de l'activité technique par le taux de rendement moyen des placements ;
- Des plus-values de changes.

### **3-3-7-Les charges techniques**

Les charges techniques sont constituées :

- Des charges de sinistres ;
- Des frais d'exploitation ;
- Des autres charges techniques.

Les charges de sinistres se composent des sinistres payés augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour sinistres à payer.

Les frais d'exploitation comprennent les charges d'acquisition versées aux cédantes et les charges d'administration initialement enregistrées par nature. Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les autres charges techniques sont constituées des intérêts sur dépôt payés au rétrocessionnaires, des charges de placement allouées à l'activité technique et des moins-values de change.

Par soucis d'affinement d'affectation des charges et des produits en éléments techniques et non techniques, une nouvelle méthode d'affectation des frais de gestion a été adoptée pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017. Cette méthode consiste en l'affectation de tous les frais de gestion techniques sur les employés avant de les déverser sur les destinations et sur les catégories d'assurance. Ce traitement s'effectue en quatre séquences :

1ère Séquence :

Affectations des frais de gestion par employé, directement si possible, sinon en fonction de clés d'affectation à savoir :

- ✓ Effectif ;
- ✓ Masse salariale ;
- ✓ Superficie occupée, et
- ✓ Parc informatique.

2ème Séquence :

Déversement du total des charges des employés fonctionnels sur les employés opérationnels en fonction de la clé effectif opérationnel.

3ème Séquence :

Répartition des charges des employés opérationnels sur les destinations analytiques, en fonction des comptes rendus d'activité.

4ème Séquence :

Affectation des destinations analytiques par catégorie d'assurances moyennant des clés d'affectation à savoir :

- ✓ Prime acceptées ;
- ✓ Primes rétrocédées ;
- ✓ Primes nettes de rétrocession ;
- ✓ Sinistres réglés acceptation ;
- ✓ Sinistres réglés rétrocession ;
- ✓ Nombre de traités acceptés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre de comptes affectés ;
- ✓ Nombre de comptes affectés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre d'acceptations facultatives ;
- ✓ Nombre de traités de rétrocession, et
- ✓ Nombre de notes de couverture.

## LES CENTRES DE TRAVAIL ET LEURS NATURE D'ACTIVITE

CENTRES DE TRAVAIL	NATURE D'ACTIVITE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Direction Générale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Direction Générale.</li> <li>+ Bureau d'ordre central</li> <li>+ Direction des Fonds.</li> </ul> </li> </ul>	Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle Autres activités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Audit et ERM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Direction Audit Interne et Organisation</li> <li>+ ERM</li> </ul> </li> </ul>	Fonctionnelle Fonctionnelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Window Tunis ReTakaful</b></li> </ul>	Opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Développement et Production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</li> <li>+ Direction Acceptations conventionnelles Etranger</li> <li>+ Direction Acceptations facultatives</li> <li>+ Direction Marketing et statistiques</li> </ul> </li> </ul>	Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle Fonctionnelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Exploitation et Rétrocession</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Direction de Rétrocession</li> <li>+ Direction de Recouvrement</li> <li>+ Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles</li> </ul> </li> </ul>	Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département Support Fonctionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Direction du Système d'Information</li> <li>+ Direction Gestion des Ressources Humaines &amp; des biens</li> <li>+ Direction Financières &amp; Comptable</li> <li>+ Direction Contrôle de Gestion</li> </ul> </li> </ul>	Fonctionnelle Fonctionnelle Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle

### 3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

Les produits de placement affectés à l'activité technique sont venus en déduction dans le compte de résultat.

Une partie des charges par nature est imputée en **Autres Charges non techniques**. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion du Fonds FPC, des charges non incorporables et des dotations sur les provisions des éléments d'actif.

Une partie des produits est imputée en Autres Produits non technique telque les reprises sur provisions, la commission de gestion des fonds et les gains extra-ordinaire.

Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

### 3-3-9-Les comptes hors bilan

Il n'existe aucun engagement donné ou reçu au cours de l'exercice 2017.

## **4 RESULTATS**

### **4.1 Résultat technique**

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2017 arrêté au 31/12/2017 est soldé par un excédent de 4,318 MD représentant 6,10% des primes acquises nettes.

### **4.2 Résultat de l'exercice**

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice provenant des activités ordinaires de 13,026 MD conformément à la loi de finance et après la contribution conjoncturelle, le bénéfice net de l'exercice est de 12,286 MD dégageant un taux de 12,29% de rentabilité du capital social.

## **5 CHANGEMENT DE METHODE D'AFFECTATION DES CHARGES ET DES PRODUITS EN ELEMENTS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES**

L'exercice 2017 a vu la première application du système de comptabilité analytique qui a pour effet l'affectation des charges et des produits techniques selon différentes clés de répartition. L'objectif de la mise en place du système de comptabilité analytique est de permettre d'une part, de répartir les frais par nature dans les différentes destinations prévues par la nomenclature comptable et d'autre part, d'éclater les différents éléments de l'état de résultat technique dans les différentes catégories d'assurance et ce par souci de conformité avec les normes comptables applicables au secteur des assurances et de réassurances.

Une application similaire a été effectuée pour les états de résultat de l'exercice 2016 et ont été présentés de manière retraitée au niveau des états financiers par souci de comparabilité. Cette nouvelle méthode de répartition n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice arrêté au 31.12.2016 qui est resté inchangé.

## **6 NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 26/04/2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2017 (Les montants sont exprimés en dinars)**

**NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :**

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2017 est de 836 439 dinars contre un montant net au 31/12/2016 de 162 710 dinars soit une augmentation de 673 729 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2016	VARIATIONS
Recherche et Développement	425 879	33 878	392 001
Logiciel	1 075 866	681 689	394 177
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 501 745</b>	<b>715 567</b>	<b>786 178</b>
Amortissement logiciel	665 306	552 857	112 449
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>665 306</b>	<b>552 857</b>	<b>112 449</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>836 439</b>	<b>162 710</b>	<b>673 729</b>

**NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :**

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2017 est de 767 666 dinars contre un montant net au 31/12/2016 de 451 696 dinars soit une augmentation de 315 970 dinars.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2017	1 497 432	487 443	1 984 875
Acquisitions de la période	461 389	-	461 389
Cessions de la période	4 096	2 933	7 028
Valeur brute au 31/12/2017	1 954 725	484 511	2 439 236
Amortissement au 01/01/2017	1 193 631	339 548	1 533 179
Dotation	116 515	24 936	141 451
Cessions et régularisation	2 058	1 003	3 060
Amortissement au 31/12/2017	1 308 088	363 482	1 671 570
VCN au 01/01/2017	303 801	147 895	451 696
<b>VCN au 31/12/2017</b>	<b>646 637</b>	<b>121 029</b>	<b>767 666</b>

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2017	462 522	335 384	83 755	615 771	1 497 432
Acquisitions de la période	30 103	123 990	436	306 860	461 389
Cessions de la période	1 691	-	583	1 822	4 096
Valeur brute au 31/12/2017	490 935	459 374	83 607	920 809	1 954 725
Amortissement au 01/01/2017	396 471	310 041	67 307	419 812	1 193 631
Dotation	16 109	27 872	4 597	67 937	116 515
Cessions et régularisation	578	-	249	1 230	2 058
Amortissement au 31/12/2017	412 001	337 913	71 655	486 519	1 308 088
VCN au 01/01/2017	66 052	25 343	16 448	195 959	303 801
VCN au 31/12/2017	78 933	121 461	11 953	434 289	646 637

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2017	364 374	123 069	487 443
Acquisitions de la période	-	-	0
Cessions de la période	2 933	-	2 933
Valeur brute au 31/12/2017	361 442	123 069	484 511
Amortissement au 01/01/2017	217 790	121 759	339 548
Dotation	24 433	502	24 936
Cessions et régularisation	1 003	-	1 003
Amortissement au 31/12/2017	241 220	122 261	363 482
VCN au 01/01/2017	146 585	1 311	147 895
VCN au 31/12/2017	120 221	808	121 029

### **NOTE III- PLACEMENTS :**

Les placements totalisent au 31/12/2017, un montant brut de 348 308 335 dinars contre un montant brut au 31/12/2016 de 327 595 399 dinars soit une variation de 20 712 936 dinars détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 797 728	9 796 315	1 414
Autres placements financiers	III-2	248 145 276	235 437 618	12 707 658
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	90 365 331	82 361 466	8 003 865
<b>Total</b>		<b>348 308 335</b>	<b>327 595 399</b>	<b>20 712 936</b>

#### **Note III-1 Terrains & constructions :**

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2017 un montant brut de 9 797 728 DT, contre 9 796 315 en 2016 soit une augmentation de 1 414 dinars.

##### **III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :**

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2016	VARIATIONS
Terrains et Constructions	6 220 192	6 219 217	975
Amortissements des constructions	788 766	643 622	145 143
<b>VCN</b>	<b>5 431 427</b>	<b>5 575 595</b>	<b>- 144 168</b>

##### **III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :**

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2017	SOLDE AU 31/12/2016	VARIATIONS
Terrains et Constructions	3 577 536	3 577 097	439
Amortissements des constructions	899 277	817 749	81 529
<b>VCN</b>	<b>2 678 259</b>	<b>2 759 349</b>	<b>- 81 090</b>

### Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2017 un montant brut de 248 145 276 DT contre un montant brut de 235 437 618 DT au 31/12/2016 soit une variation de 12 707 658 DT.

Il est à noter que Tunis Re n'a pas de participation dans des parties liées ou des entreprises avec lien de participation.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2017	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	48 764 021		5 165 436
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	172 596 140		
Prêts aux personnels	III-2-3	963 555	890	
Autres	III-2-5	25 821 560		
<b>Total</b>		<b>248 145 276</b>	<b>890</b>	<b>5 165 436</b>

#### III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	15 156 302		4 508 586	16 810 609		4 256 807
OPCVM obligataires	A	2 376 072			3 669 187		11 048
OPCVM mixtes	A	11 001 377		265 384	13 196 471		308 963
FCPR	A	4 530 000			3 780 000		
Participations étrangères	B	11 286 994			7 596 046		
Participations tunisiennes	C	4 413 276		391 467	4 413 376		391 535
<b>Total</b>		<b>48 764 021</b>	<b>-</b>	<b>5 165 436</b>	<b>49 465 689</b>	<b>-</b>	<b>4 968 353</b>

##### A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 4 773 970 dinars. La plus-value latente non comptabilisée est de 2 002 998 dinars

## B. Participations étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2017 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social en USD	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island - Lagos - Nigéria	300 000 000	5 410 159	1,00%	13 614 256	-	8 204 097
Arab Re	Maad Street, Beirut Central District, Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	8 410 976		6 225 089
Titre	Siège social	Capital social en EUR	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Aveni Re	Immeuble CRRAE- UMOA Côte d'Ivoire	24 391 843	3 690 948	6,25%	4 495 215		804 267
<b>TOTAL</b>			<b>11 286 994</b>		<b>26 520 448</b>	-	<b>15 233 454</b>

Cette rubrique fait ressortir une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2017 d'un montant de 15 233 454 dinars.

## C. Participations Tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2017 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Al AMANA TAKAFUL	13, rue borjine Montplaisir Tunis	10 000 000	600 000	6,00%	600 000		
Attakafoulya	15, rue de jérusalem Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	800 000		
COTUNACE	14, rue borjine Montplaisir Tunis	26 500 000	1 476 176	6,53%	1 745 176		269 000
I-CTAMA	3, rue Fatma Ennachi Menzah V Ariana	5 000 000	1 000 000	20,00%	1 000 000		
SDA	13, rue lénine Imm Maghrebia Tunis	219 050	7 500	3,42%	5 747	1 753	
BTS	56, Avenue Mohamed V Tunis	40 000 000	100 000	0,25%	-	100 000	
STAR PAPIER	3, rue Bab Laalouj Tunis	880 000	144 600	16,43%	44 888	99 712	
AGRO FRESH	Masjed Issa Route de sahline Monastir	572 000	285 000	49,83%	94 998	190 002	
<b>TOTAL</b>			<b>4 413 276</b>		<b>4 290 809</b>	<b>391 467</b>	<b>269 000</b>

Cette rubrique enregistre une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité pour un montant de 391 467 dinars et une plus-value latente non comptabilisée de 269 000 dinars.

Le risque d'exigibilité et les plus-values latentes se détaillent comme suit :

CATEGORIE	PROVISIONS	REPRISE SUR PROVISIONS	DOTATION AUX PROVISIONS	Plus value latente
Actions cotées	4 508 586	632 101	883 880	822 922
Participations Tunisiennes	391 467	69	-	269 000
Participations Etrangere	-	-	-	15 233 454
OPCVM Mixtes	265 384	129 639	86 061	1 150 534
OPCVM Obligataires	-	11 048	-	29 543
<b>TOTAL</b>	<b>5 165 436</b>	<b>772 858</b>	<b>969 941</b>	<b>17 505 453</b>

### III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
<b>ORDINAIRE</b>			
Emprunts Obligataires	54 276 150	43 577 500	10 698 650
BTA	6 869 990	3 059 990	3 810 000
Comptes à Terme court et moyen Terme	31 000 000	50 000 000	- 19 000 000
Comptes à Terme Long Terme	77 000 000	60 000 000	17 000 000
<b>Total ORDINAIRE</b>	<b>169 146 140</b>	<b>156 637 490</b>	<b>12 508 650</b>
<b>RE TAKAFUL</b>			
Titre participatif	500 000	-	500 000
Comptes à Terme court et moyen Terme	2 950 000	2 540 000	410 000
<b>Total RE TAKAFUL</b>	<b>3 450 000</b>	<b>2 540 000</b>	<b>910 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>172 596 140</b>	<b>159 177 490</b>	<b>13 418 650</b>

### III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2017 un montant de 963 555 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2016	1 032 719
Prêts accordés en 2017	207 700
Remboursement de prêts effectués en 2017	276 865
<b>Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2017</b>	<b>963 555</b>

### III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2017 un montant de 25 821 560 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
Placements interbancaires en devises	22 239 776	22 019 480	220 296
Placements interbancaires en devises RE TAKAFUL	3 581 784	3 742 240	- 160 456
<b>Total</b>	<b>25 821 560</b>	<b>25 761 720</b>	<b>59 840</b>

### III-3 : Crédances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Totalisent au 31/12/2017 un montant de	90 365 331
contre un montant au 31/12/2016 de	82 361 466
soit une variation de	8 003 865

Le détail de ces créances est comme suit :

Par nature :

Désignation	Au 31/12/2017
<b>ORDINAIRE</b>	
Prime non acquise	25 761 704
Sinistre à payer	60 532 522
Autres	46 796
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>86 341 023</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
Prime non acquise	799 761
Sinistre à payer	3 224 547
Autres	-
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>4 024 308</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 365 331</b>

Par monnaie

Désignation	Au 31/12/2017
<b>ORDINAIRE</b>	
TND	64 621 408
Autres monnaies	21 719 615
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>86 341 023</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
TND	3 662 740
Autres monnaies	361 568
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>4 024 308</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 365 331</b>

Par zone :

Désignation	Au 31/12/2017
<b>ORDINAIRE</b>	
Tunisie	64 965 669
Etranger	21 375 353
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>86 341 023</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
Tunisie	3 665 619
Etranger	358 689
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>4 024 308</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 365 331</b>

Annexe N°8  
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif  
AU 31/12/2017

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture	
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture			
					Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.		
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>715 567</b>	<b>786 178</b>	<b>-</b>	<b>1 501 745</b>	<b>552 857</b>	<b>-</b>	<b>112 449</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>665 306</b>	<b>-</b>	<b>836 439</b>	
Invest. de recherche 1 développement	33 878	392 001		425 879	-		-				-	-	425 879	
Logiciel	681 689	394 177		1 075 866	552 857		112 449				665 306	-	410 560	
<b>ACTIFS CORPORELS</b>	<b>1 984 875</b>	<b>461 389</b>	<b>7 028</b>	<b>2 439 236</b>	<b>1 533 179</b>	<b>-</b>	<b>141 451</b>	<b>-</b>	<b>3 060</b>	<b>-</b>	<b>1 671 570</b>	<b>-</b>	<b>767 666</b>	
Inst générales agen amén.	462 262	30 103	1 691	490 674	396 276	-	16 096		578		411 794	-	78 880	
Rayonnage métallique	261			261	194		13				207	-	54	
Matériel de transport	335 384	123 990	-	459 374	310 041	-	27 872		-	-	337 913	-	121 461	
Matériel électrique & électronique	83 755	436	583	83 607	67 307		4 597		249		71 655	-	11 953	
Matériel informatique	615 771	306 860	1 822	920 808	419 812		67 937		1 230		486 519	-	434 289	
Mobilier	364 374	-	2 933	361 442	217 790	-	24 433		1 003		241 220	-	120 221	
Climatisation	123 069	-		123 069	121 759		502				122 261	-	808	
<b>PLACEMENTS</b>	<b>327 595 399</b>	<b>241 478 644</b>	<b>220 765 708</b>	<b>348 308 335</b>	<b>1 461 371</b>	<b>890</b>	<b>226 672</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 688 043</b>	<b>890</b>	<b>346 619 402</b>	
												-	-	
Terrains & constructions d'expl.	6 219 217	975	-	6 220 192	643 622	-	145 143	-	-	-	788 766	-	5 431 427	
Construction	6 219 217	975	-	6 220 192	643 622		145 143				788 766	-	5 431 427	
												-	-	
Terrains & constructions hors expl.	3 577 097	439	-	3 577 536	817 749		81 529				899 277	-	2 678 259	
Terrains affectés à une const.en cours	3 577 097	439		3 577 536	817 749		81 529				899 277	-	2 678 259	
												-	-	
Autres placements financiers	235 437 618	222 303 817	209 596 159	248 145 276	-	890	-	-	-	-	-	890	248 144 386	
Actions, autres titres à revenu variable	49 465 689	31 344 302	32 045 969	48 764 021				-				-	48 764 021	
Obligations & autres titres à revenu fixe	159 177 490	142 976 700	129 558 050	172 596 140								-	172 596 140	
Autres prêts	1 032 719	207 700	276 865	963 555		890						-	890	
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	-	-	-	-		-					-	-	-	
Devises	25 761 720	47 775 116	47 715 276	25 821 560							-	-	25 821 560	
Autres	-	-	-	-							-	-	-	
Créances pour espèces déposées	82 361 466	19 173 413	11 169 549	90 365 331							-	-	90 365 331	
<b>TOTAL</b>	<b>330 295 841</b>	<b>242 726 211</b>	<b>220 772 736</b>	<b>352 249 315</b>	<b>3 547 407</b>	<b>890</b>	<b>480 572</b>	<b>-</b>	<b>3 060</b>	<b>-</b>	<b>4 024 918</b>	<b>890</b>	<b>348 223 507</b>	

**ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2017**

**EN DINARS**

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 797 728	8 109 685	15 250 000	7 140 315
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	30 856 572	30 856 572	42 281 895	16 325 375
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 376 072	2 376 072	2 405 614	29 543
Autres parts d'OPCVM	15 531 377	15 531 377	16 416 527	1 150 534
Obligations et autres titres à revenu fixe	172 596 140	172 596 140	172 596 140	-
Prets hypothécaires	-	-	-	-
Autres prets et effets assimilés	963 555	962 664	962 664	-
Dépôts auprès des cédantes	90 365 331	90 365 331	90 365 331	-
Autres dépôts	25 821 560	25 821 560	25 821 560	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total Général	348 308 335	346 619 402	366 099 732	24 645 767
Dont montant de ces placements qui est admis à la representation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	NA	NA	NA	NA

**NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :**

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2017 un montant de 122 262 483 DT contre un montant de 103 777 232 DT au 31/12/2016 soit une variation de 18 485 251 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour primes non acquises	50 179 213	44 970 407	5 208 806
Provision pour sinistres	72 083 270	58 806 825	13 276 445
<b>Totaux</b>	<b>122 262 483</b>	<b>103 777 232</b>	<b>18 485 251</b>

**Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :**

Désignation	Au 31/12/2017
<b>ORDINAIRE</b>	
Incendie	8 952 473
Accident et risques divers	370 223
Risques techniques	29 561 638
Transport	1 250 474
Aviation	9 130 663
Vie	1 747
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>49 267 219</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
Incendie	624 169
Accident et risques divers	5 669
Risques techniques	271 548
Transport	10 608
Vie	-
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>911 994</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 179 213</b>

**Note IV-2 Provisions pour sinistres :**

Désignation	Au 31/12/2017
<b>ORDINAIRE</b>	
Incendie	33 330 936
Accident et risques divers	1 615 830
Risques techniques	10 994 540
Transport	11 985 623
Aviation	11 496 494
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>69 423 422</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
Incendie	707 572
Accident et risques divers	1 539 846
Risques techniques	401 769
Transport	10 662
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>2 659 848</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72 083 270</b>

## NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2017 un montant net de 54 818 477 DT contre un montant net de 58 577 240 DT au 31/12/2016 soit une variation de -3 758 764 DT détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2017			VCN au 31/12/2016
		Brut	Provisions	VCN	
<b>Créances nées des opérations d'acceptation</b>					
Créances sur les cédantes		40 532 659	2 151 320	38 381 339	45 162 572
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		1 542 188		1 542 188	2 135 863
<b>Sous total 1</b>	<b>V-1</b>	<b>42 074 847</b>	<b>2 151 320</b>	<b>39 923 527</b>	<b>47 298 435</b>
<b>Créances nées des opérations de rétrocession</b>					
Créances sur les rétrocessionnaires		7 844 960	454 266	7 390 693	4 387 821
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		1 097 802		1 097 802	1 325 513
<b>Sous total 2</b>	<b>V-2</b>	<b>8 942 762</b>	<b>454 266</b>	<b>8 488 496</b>	<b>5 713 334</b>
<b>Autres créances</b>					
Personnel		261 850		261 850	7 000
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		1 907 687		1 907 687	903 687
Débiteurs divers		3 972 014	-	3 972 014	1 896 318
FPC		264 902		264 902	2 758 466
<b>Sous total 3</b>	<b>V-3</b>	<b>6 406 453</b>	<b>-</b>	<b>6 406 453</b>	<b>5 565 471</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 424 063</b>	<b>2 605 586</b>	<b>54 818 477</b>	<b>58 577 240</b>

V-1 Créesances nées des opérations d'acceptations :

ORDINAIRE					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		33 952 606			33 952 606
Tunisiennes	Brut	13 590 791			13 590 791
	Provisions	-24 599		-	24 599
Etrangères	Brut	22 513 135			22 513 135
	Provisions	-2 126 721		-	2 126 721
					-
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		1 185 405			1 185 405
Tunisiennes		-344 069		-	344 069
Etrangères		1 529 474			1 529 474
<b>TOTAL</b>		<b>35 138 011</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 138 011</b>

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		4 428 733			4 428 733
Tunisiennes	Brut	119 283			119 283
	Provisions	0			-
Etrangères	Brut	4 309 450			4 309 450
	Provisions	0			-
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		356 784			356 784
Tunisiennes		0			-
Etrangères		356 784			356 784
<b>TOTAL</b>		<b>4 785 517</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 785 517</b>

## V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		7 390 694			7 390 694
Tunisiennes	Brut	204 068			204 068
	Provisions	0			-
Etrangères	Brut	7 640 893			7 640 893
	Provisions	-454 266			- 454 266
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		1 097 802			1 097 802
Tunisiennes ordinaire		-259 979			- 259 979
Etrangères ordinaire		1 357 781			1 357 781
<b>TOTAL</b>		<b>8 488 497</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 488 497</b>

V-3 Autres créances :

ORDINAIRE				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	261 850			261 850
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	1 888 906			1 888 906
Etat retenue à la source : IS	1 888 906			1 888 906
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteurs divers	2 290 109			2 290 109
Brut	2 290 109			2 290 109
Provisions	-			-
FPC	264 902			264 902
<b>TOTAL</b>	<b>4 705 767</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 705 767</b>

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	18 781			18 781
Etat retenue à la source : IS	18 781		-	18 781
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteur divers	1 681 905	-	-	1 681 905
Brut	1 681 905			1 681 905
Provision				-
				-
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 686</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 700 686</b>

**NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :**

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2017 un montant 58 173 365 DT contre un montant de 47 047 960 DT au 31/12/2016 soit une variation de 11 125 405 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	8 319 390	6 133 840	2 185 550
Charges reportées	15 560 798	14 214 029	1 346 768
Comptes de régularisation actif	21 555 617	16 938 795	4 616 821
Ecart de conversion	12 737 561	9 761 296	2 976 265
<b>Totaux</b>	<b>58 173 365</b>	<b>47 047 960</b>	<b>11 125 405</b>

#### Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
<b>ORDINAIRE</b>			
Avoirs en Caisse en TND	818	378	440
Avoirs en Caisse en XAF	-	1 426	1 426
Avoirs en Banques en TND	395 244	1 073 190	677 946
Avoirs en banques en USD	3 198 151	2 070 657	1 127 494
Avoirs en banques en EUR	2 053 641	1 013 239	1 040 403
Avoirs en banques en GBP	37 225	380 911	343 686
Avoirs en banques XAF	-	-	-
Chèques Remis à l'Encaissement	10 657	22 266	11 609
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>5 695 736</b>	<b>4 559 215</b>	<b>1 136 521</b>
<b>RE TAKAFUL</b>			
Avoirs en Banques en TND	604 263	364 094	240 170
Avoirs en banques en USD	1 688 691	826 786	861 906
Avoirs en banques en EUR	330 699	383 745	53 046
<b>TAKAFUL</b>	<b>2 623 654</b>	<b>1 574 625</b>	<b>1 049 029</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 319 390</b>	<b>6 133 840</b>	<b>2 185 550</b>

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 8 319 390 DT avec celui de l'Etat de Flux 8 308 733 DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement 10 657 DT. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2017

#### Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA et les frais d'augmentation de capital non encore amortis.

Les charges reportées ont atteint 15 560 798 dinars au 31/12/2017 contre 14 214 029 DT à la même période en 2016 soit en augmentation de 1 346 768 DT détaillé comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
<b>ORDINAIRE</b>			
Frais d'acquisition reportés	14 700 727	13 340 185	1 360 542
Autres charges à répartir	-	159 088	159 088
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>14 700 727</b>	<b>13 499 273</b>	<b>1 201 454</b>
<b>RE TAKAFUL</b>			
Frais d'acquisition reportés	860 070	714 756	145 314
Autres charges à répartir	-	-	-
<b>Sous total Re Takaful</b>	<b>860 070</b>	<b>714 756</b>	<b>145 314</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 560 798</b>	<b>14 214 029</b>	<b>1 346 768</b>

Tunis Ré résorbe les autres charges à répartir en les amortissant sur trois ans soit un taux de 33,33%. Les charges à répartir de Tunis Ré sont constituées des frais engagés lors des augmentations de capital.

### Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE

Désignation	Note	Au 31/12/2017
Intérêts acquis et non échus sur placements		5 681 337
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	9 710 552
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		604 008
Produits à recevoir		522 566
Charges constatées d'avance		81 442
<b>TOTAL</b>		<b>15 995 897</b>

- Activité RE TAKAFUL

Désignation	Note	Au 31/12/2017
Intérêts acquis et non échus sur placements		98 309
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	824 345
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		4 637 066
Produits à recevoir		4 637 066
Charges constatées d'avance		-
<b>TOTAL</b>		<b>5 559 720</b>

#### A. Estimation d'éléments technique acceptation :

LIBBRE	Prime nette ORDINAIRE	Prime nette RE TAKAFUL	Prime nette Globale
INCENDIE	3 261 242	329 546	2 593 243
ACC. RISQUES DIVERS	362 227	26 379	833 753
RISQUE TECHNIQUES	2 464 822	217 915	2 336 953
TRANSPORTS	1 199 933	98 993	1 676 015
AVIATION	2 184 657	-	946 898
VIE	237 671	151 511	23 898
<b>Total</b>	<b>9 710 552</b>	<b>824 345</b>	<b>10 534 896</b>

#### VI-4 Ecarts de conversion :

Désignation	2017	2016	Ecart
ORDINAIRE	11 969 447	9 713 295	2 256 151
RE TAKAFUL	768 114	48 000	720 114
<b>Total général</b>	<b>12 737 561</b>	<b>9 761 296</b>	<b>2 976 265</b>

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2017	2016	Ecart
Avances acceptation	729 765	590 229	139 537
Avances rétrocession	228 159	58 405	169 754
Soldes à reporter acceptation	9 956 895	8 199 526	1 757 369
Soldes à reporter rétrocession	1 054 627	865 135	189 492
Dépôts espèces	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 969 447</b>	<b>9 713 295</b>	<b>2 256 151</b>

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2017	2016	Ecart
Avances acceptation	33 568	12 793	20 774
Avances rétrocession		-	-
Soldes à reporter acceptation	734 547	35 207	699 339
Soldes à reporter rétrocession		-	-
Dépôts espèces		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>768 114</b>	<b>48 000</b>	<b>720 114</b>

Le total des actifs arrêté au 31/12/2017 est de 583 477 831 dinars contre 536 149 976 dinars au 31/12/2016 soit une augmentation de 47 327 855 dinars (8,83%).

## Composition des actifs en monnaie étrangère

<u>Actif:</u>	<u>devise:</u>	<u>montant:</u>	<u>contre-valeur:</u>
<b>AC336- AUTRES PLACEMENTS</b>			<b>25 821 560</b>
PLACEMENT DEVISE USD	USD	5 100 000	12 667 890
PLACEMENT DEVISE EUR	EURO	3 000 000	8 843 400
PLACEMENT DEVISE GBP	GBP	220 000	728 486
PLACEMENT DEVISE USD TAKAFUL	USD	1 442 000	3 581 784
CAUTIONNEMENTS	TND	-	-
<b>AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES</b>			<b>90 365 331</b>
100KURUS	-	39 296	25 547
ARIARY		116 898 800	89 077
BAHT TLD		-	-
BIRR ETH	-	87 717	7 892
BOL VENZ		-	-
CED GANA		-	-
COUR DAN		72 552	28 598
COUR NOR		66 000	19 682
COUR SUE		-	-
DIN ALGE		45 209 250	962 053
DIN BAHR		6 729	4 370
DIN IRAK		-	-
DIN JORD		1 107 423	383 327
DIN KOWE		77 883	63 182
DIN LIBY		12 227 840	2 200 278
DIN TUN		68 284 147	68 284 147
DIR EAU		395 348	263 492
DIR MARO		1 377 587	359 798
DM RFA	-	51	78
DOL AUST		15	29
DOL BRUN		-	-
DOL CANA		-	-
DOL HONK		-	-
DOL SING		-	-
DOL TAIW		-	-
DOL USA		4 234 169	10 517 252
DOL ZIMB		-	-
DONG VIE		147 040	16
DRAC GRE		-	-
ECU		-	-
ESC PORT		-	-
EURO		83 286	245 511
FCFA/100		-	-
FLOR HOL		-	-
FR BELGE		-	-
FR BURUN		31 218 341	43 674
FR CFA		999 009 108	4 503 533
FR CFP		-	-
FR DJIB		-	-
FR FRANC		21 643	9 225
FR GUINE		615 907 733	160 752
FR LUXEM		-	-
FR MADAG		-	-
FR SUISS		0	0
FRAN/100		21 936	572
GUAR PAR		-	-
L TK/100		-	-
LEO S LE		-	-

	LIRE ITL	6	1
	LIV CHYP	-	-
	LIV EGYP	19 348 978	268 428
	LIV IRLN	-	-
	LIV LIBN	-	-
	LIV MALT	-	-
	LIV SOD	-	-
	LIV STER	263 881	873 789
	LIV SYRI	58 105 055	277 452
	LIV TURQ	-	-
	MAR FINL	-	-
	NAIR NIG	-	-
	OUG MAUR	19 757 877	136 507
	PES ESPA	-	-
	PESO COL	-	-
	PESO DOM	-	-
	PESO MEX	-	-
	PESO PHI	621	31
	PUL BOTS	-	-
	R IRAN	73 651	6 732
	RAN SAFR	-	-
	REAL BRE	5	4
	RIE IRAN	55 921 526	5 089
	RIEL OMA	415 389	265 485
	RIN MALS	11 169	6 830
	RIY A_S	2 128	1 397
	RIY QUAT	21 666	14 569
	RIY YEME	43 799	491
	ROUP IND	9 000	348
	ROUP MAU	-	-
	ROUP NEP	519 527	12 538
	ROUP PAK	-	-
	SCH AUST	-	-
	SCH KENY	203 126	4 841
	SCH TANZ	-	-
	SOM SOMA	-	-
	TAK BENG	12	0
	WON CORN	-	-
	WON CORS	166 374 689	385 657
	YEN JAP	3 743	81
	YUA CHIN	32	12
	ZLO POLG	-	-
AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES		-	122 262 483
AC510 PNA		-	50 179 213
	TND	50 179 213	50 179 213
AC531 PROVISIONS SINISTRES		-	72 083 270
	DIN ALGE	50 011	1 064
	DOL USA	3 101 195	7 703 058
	FR CFA	247 500	1 116
	FR FRANC	84	36
	LIV STER	129 140	427 620
	EURO	218 672	644 602
	DIN LIBY	3 041	547
	DIN TNU	63 305 227	63 305 227
AC65 CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	42 074 847
COMPTES COURANTS		-	40 532 659

	AED	2 472 764	1 648 048
	BDT	42 700	1 327
	BEL	-	-
	BHD	90 234	58 592
	BIF	12 049 396	16 857
	BWP	433 294	108 562
	CAD	486	948
	CFA	58 410	26 334
	CHF	- 261	- 655
	CYP	9 185	4 644
	DEM	6 707	10 147
	DJF	415 199	5 706
	DKK	159 001	62 673
	DZD	8 598 765	182 982
	EGP	27 377 299	379 805
	ESP	1	0
	ETB	19 028 810	1 712 060
	EUR	- 592 615	- 1 746 911
	FNG	2 118 464	55 214
	FRF	79 225	33 770
	GBP	- 112 851	- 373 683
	GHC	25 654 457	1 385
	GHS	9 479	5 143
	GMD	58 630	3 376
	GNF	6 702 650	1 749
	GRD	389 809	3 385
	IDR	5 565 338	1 013
	INR	8 276	320
	IQD	2 190 158	453
	IRR	-	-
	IRT	1 782 241	162 913
	ITL	- 27 308	- 4 173
	JOD	3 007 345	1 040 973
	JPY	383 082	8 334
	KES	12 354 849	294 428
	KPW	6 490	18
	KWD	525 071	425 959
	LBP	5 173	8
	LKR	963 912	15 445
	LYD	22 537 452	4 055 389
	MAD	320 275	83 649
	MGA	499 389 010	380 534
	MGF	- 94 185	- 1
	MGR	- 1 297 373	- 98 912
	MRO	74 492 542	514 669
	MUR	365 782	26 813
	MWK	- 407 677	- 1 394
	MYR	5 385	3 293
	MZM	6 010 381	252
	MZN	852 551	35 731
	NGN	46 110 526	31 853
	NLG	57	76
	NNI	4 421 244	305 432
	NOK	2	1
	NPR	5 180 304	125 021
	OMR	170 659	109 072
	PHP	7 230	357
	PKR	5 603 242	124 538
	PTE	- 7 476	- 110
	QAR	758 006	509 706

	RWF	26 520 473	78 156
	SAR	376 863	247 411
	SDD	132 896	175
	SDG	7 102 453	932 921
	SDP	1 808 389	24
	SEK	74	22
	SFR	7 296	1 453
	SGD	- 1 367	2 525
	SOS	489 131	49
	SYP	17 142 921	81 857
	THB	27 319	2 069
	TND	91 786 410	9 285 996
	TRL	61 733	0
	TRY	549 646	357 337
	TZS	124 219 318	135 523
	UGS	22 646 172	15 354
	USD	6 548 925	16 266 874
	USH	- 330	224
	VEB	517 978	123
	XAF	557 402 499	2 512 770
	YER	13 169 095	147 718
	ZMK	- 61 484	15
	ZMW	474 513	116 468
<b>AVANCES</b>			<b>1 542 188</b>
	EUR	26 467	78 018
	USD	723 141	1 796 211
	GBP	281	932
	TND	- 332 973	332 973
			-
<b>AC66 CREANCES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION</b>			<b>8 942 762</b>
<b>COMPTE COURANTS</b>			<b>7 844 960</b>
	DZD	-	-
	EUR	23 414,48	69 021
	FRF	- 13 450,73	5 733
	GBP	241 098,85	798 351
	LYD	175 843,99	31 641
	TND	6 958 771	6 958 771
	USD	- 2 854,43	7 090
<b>AVANCES</b>			<b>1 097 802</b>
	EUR	- 104 950,61	309 373
	GBP	4 647,86	15 390
	TND	114 456	114 456
	USD	514 243,01	1 277 328
<b>AC71 AVOIR EB BANQUES, CHEQUES ET CAISSE</b>			<b>8 319 390</b>
<b>DEPOTS EN DINARS</b>			<b>1 000 325</b>
<b>DEPOTS EN DEVISES</b>			<b>7 308 408</b>
	USD	1 967 407	4 886 842
	EUR	808 854	2 384 341
	GBP	11 242	37 225
<b>CHEQUES A ENCAISSER</b>			<b>10 657</b>
		10 657	10 657
		-	-
		-	-
<b>AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS</b>			<b>5 779 646</b>
	USD	56 462	140 245
	GBP	1 309	4 334
	EUR	34 949	103 024
	TND	5 532 042	5 532 042
<b>AC733 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>			<b>5 241 075</b>
	USD		
	EUR		
	GBP		
	TND	5 241 075	5 241 075

## **CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**

### **CAPITAUX PROPRES :**

#### **NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT**

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2017 totalisent un montant de 181 093 775 DT contre un montant de 175 436 033 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 5 657 742 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2015	31/12/2016	Variation	31/12/2017	Variation
<b>I-1 Capital social :</b>					
Capital social	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-
<b>I-2 Réserves et primes liées au capital :</b>					
Réserve légale	5 603 348	6 563 053	959 705	7 649 637	1 086 584
Réserve générale	5 975 000	6 975 000	1 000 000	7 975 000	1 000 000
Réserves pour reinv. Exon.	3 000 000	4 030 000		4 780 000	750 000
Fonds social	1 602 699	1 760 650	157 951	1 941 101	180 451
Rachats d'actions propres	-223 825	-223 825	-	-223 825	-
Prime d'émission	50 504 378	50 504 378	-	50 504 378	-
<b>I-3 Résultat reporté :</b>					
Résultat reporté	4 750 721	5 826 778	1 076 056	8 467 485	2 640 707
<b>TOTAL AVANT RESULTAT</b>	<b>171 212 321</b>	<b>175 436 033</b>	<b>4 223 712</b>	<b>181 093 775</b>	<b>5 657 742</b>
<b>I-4 Résultat de l'exercice :</b>					
Résultat de l'exercice	14 443 379	15 904 909	1 461 530	12 285 742	- 3 619 167
<b>TOTAL</b>	<b>185 655 700</b>	<b>191 340 942</b>	<b>5 685 242</b>	<b>193 379 517</b>	<b>2 038 575</b>

#### **NOTE I-1**

Le capital social au 31/12/2017 est de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

#### NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2017 une augmentation de 180 451 dinars, résultat des mouvements suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>Ressources</b>	
Disponible de l'exercice 2016	1 760 650
Dotation de l'exercice	450 000
Intérêts sur prêts	19 475
<b>Total ressources</b>	<b>2 230 124</b>
<b>Emplois</b>	
Restauration	102 569
Subvention de scolarité	16 755
Subvention de garderie	7 661
Bons de fin d'année	33 440
Dons Aïd ALIDHA	25 800
Prime d'assurance auto	9 799
Cadeaux employé exemplaire	2 000
Cadeaux départ à la retraite	1 000
Amicale de Tunis Re	90 000
<b>Total emplois</b>	<b>289 024</b>
<b>SOLDES AU 31/12/2017</b>	<b>1 941 101</b>

#### NOTE I-3

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2017, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 44 765 actions « Tunis Re » représentant 0.22% du nombre d'actions en circulation Tunis Re.

Il est à noter que durant l'exercice 2017, aucune opération de rachat ou de revente d'action propres n'a été réalisée dans le cadre de ce contrat.

#### NOTE I-5

Le résultat reporté enregistre une augmentation de 2 640 707 dinars résultante de l'affectation du résultat 2016 pour un montant de 2 618 325 Dinars et de l'annulation des dividendes sur les actions propres « Tunis Ré » selon la Norme Comptable Tunisienne N°2 relative aux capitaux propres pour un montant de 22 383 Dinars.

#### NOTE I-4

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 est bénéficiaire de 12 285 742 dinars contre 15 904 909 dinars en 2016, soit une diminution de 3 619 167 DT, sa défaillance entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL est la suivante :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Activité ordinaire	13 800 914	14 914 092
Activité Re-Takaful	- 1 515 172	990 817
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>12 285 742</b>	<b>15 904 909</b>

Le capital de Tunis Re est composé de 20.000.000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2017 est de 0,614 dinars pour chaque action constituant le capital social

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 193 379 517 dinars contre 191 340 942 dinars au 31/12/2016 Soit une augmentation de 2 038 575 dinars (1,07%).

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2017, se présente ainsi :

TUNIS RE

## TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2017

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
<b>Solde au 31-12-2014</b>	<b>75 000 000</b>	<b>4 807 119</b>	<b>4 975 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>36 503 930</b>	<b>1 448 019</b>	<b>- 223 825</b>	<b>4 233 870</b>	<b>11 690 698</b>	<b>139 934 811</b>
Affectation du résultat 31/12/2014	-	796 228	1 000 000	1 500 000		400 000		7 994 469	- 11 690 698	-
Distribution des dividendes 2014								- 7 500 000	-	7 500 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres					448			22 383		22 830
Mouvements Fonds Social						- 245 320				- 245 320
Augmentation de capital	25 000 000				14 000 000					39 000 000
Résultat au 31/12/2015									14 443 379	14 443 379
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>100 000 000</b>	<b>5 603 348</b>	<b>5 975 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>50 504 378</b>	<b>1 602 699</b>	<b>- 223 825</b>	<b>4 750 721</b>	<b>14 443 379</b>	<b>185 655 700</b>
Affectation du résultat 31/12/2015	-	959 705	1 000 000	1 030 000		400 000		11 053 674	- 14 443 379	-
Distribution des dividendes 2015								- 10 000 000	-	10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 242 049				- 242 049
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2016									15 904 909	15 904 909
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>100 000 000</b>	<b>6 563 053</b>	<b>6 975 000</b>	<b>4 030 000</b>	<b>50 504 378</b>	<b>1 760 650</b>	<b>- 223 825</b>	<b>5 826 778</b>	<b>15 904 909</b>	<b>191 340 942</b>
Affectation du résultat 31/12/2016	-	1 086 584	1 000 000	750 000	-	450 000	-	12 618 325	- 15 904 909	-
Distribution des dividendes 2016								- 10 000 000	-	10 000 000
Correction rachat actions propres										-
Rachat actions propres								22 383		22 383
Mouvements Fonds Social						- 269 549				- 269 549
Augmentation de capital										-
Résultat au 31/12/2017									12 285 742	12 285 742
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>100 000 000</b>	<b>7 649 637</b>	<b>7 975 000</b>	<b>4 780 000</b>	<b>50 504 378</b>	<b>1 941 101</b>	<b>- 223 825</b>	<b>8 467 485</b>	<b>12 285 742</b>	<b>193 379 517</b>

**PASSIFS :**

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 390 098 314 DT contre un montant de 344 809 034 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 45 289 280 DT expliquée par les notes suivantes :

**NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :**

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2017 un montant de 1 325 475 DT contre un montant de 1 101 831 DT au 31/12/2016 soit une variation de 223 644 DT.

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
<b>Provisions pour pertes et charges</b>	<b>375 475</b>	<b>201 831</b>	<b>173 644</b>
Ordinaire	-	201 831	201 831
Re Takaful	375 475	-	375 475
<b>Provisions pour risques</b>	<b>950 000</b>	<b>700 000</b>	<b>250 000</b>
Ordinaire	250 000		250 000
Re Takaful	700 000	700 000	-
<b>Provisions sur augmentation légale</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>- 200 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>1 325 475</b>	<b>1 101 831</b>	<b>223 644</b>

La provision pour pertes et charges a été constituée au titre de la différence positive des écarts de conversion actif & passif comme suit :

Rubrique	Ecart de conversion Actif	Ecart de conversion Passif	Provisions pour pertes & charges
<b>ORDINAIRE</b>	<b>11 969 447</b>	<b>12 393 673</b>	<b>-</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	<b>768 114</b>	<b>392 639</b>	<b>375 475</b>
<b>Total</b>	<b>12 737 561</b>	<b>12 786 313</b>	<b>375 475</b>

La dotation de 250 000 DT Ordinaire est une provision constituée pour toutes éventualités.

La dotation de 700 000 DT ReTakaful est une provision constituée en 2016 pour toutes éventualités en prévision des nouvelles normes comptables relatives à la comptabilisation des opérations ReTakaful.

**NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :**

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2017 un montant de 235 443 670 DT contre un montant de 209 870 637 DT au 31/12/2016 soit une variation de 25 573 033 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour primes non acquises	70 899 933	64 212 123	6 687 810
Provisions pour sinistres	159 378 301	140 690 161	18 688 140
Autres provisions techniques	5 165 436	4 968 353	197 083
<b>Totaux</b>	<b>235 443 670</b>	<b>209 870 637</b>	<b>25 573 033</b>

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017
Incendie	13 239 150
Accident et risques divers	2 094 915
Risques techniques	36 606 532
Transport	3 577 229
Aviation	9 543 292
Vie	2 545 564
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>67 606 682</b>
Incendie	1 606 546
Accident et risques divers	214 124
Risques techniques	928 527
Transport	232 455
Aviation	785
Vie	310 814
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>3 293 251</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 899 933</b>

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2017 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2017
Incendie	57 172 741
Accident et risques divers	29 607 639
Risques techniques	23 356 514
Transport	22 697 203
Aviation	15 226 629
Vie	2 853 080
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>150 913 805</b>
Incendie	2 148 137
Accident et risques divers	3 135 474
Risques techniques	955 336
Transport	1 274 649
Aviation	-
Vie	950 899
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>8 464 495</b>
<b>TOTAL</b>	<b>159 378 301</b>

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces provisions correspondent au risque d'exigibilité sur les titres de capital détaillé dans la note III-2-1 « ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES » présentée parmi les notes des postes d'actif.

#### **NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :**

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 65 522 188 DT contre 53 199 357 DT en 2017 et se détaille comme suit :

<b>ORDINAIRE :</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR :</b>	<b>49 711 855</b>
- DEPOT PRIMES LIBERES	16 123 085
- DEPOT SINISTRES LIBERES	33 588 770
<b>SOLDE CREDITEUR :</b>	<b>112 184 936</b>
- SOLDE D'OUVERTURE	52 823 336
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	17 263 729
- DEPOT SINISTRES CONSTITUES	42 097 870
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>62 473 081</b>

<b>RE TAKAFUL :</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR :</b>	<b>1 129 260</b>
- DEPOT PRIMES LIBERES	325 688
- DEPOT SINISTRES LIBERES	803 572
<b>SOLDE CREDITEUR :</b>	<b>4 178 367</b>
- SOLDE D'OUVERTURE	1 319 499
- DEPOT PRIMES CONSTITUES	365 919
- DEPOT SINISTRES CONSTITUES	2 492 948
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>3 049 108</b>

#### **NOTE V- AUTRES DETTES :**

Les autres dettes totalisent au 31/12/2017 un montant de 54 429 216 DT contre un montant de 55 423 051 DT au 31/12/2016 soit une diminution de 993 835 DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Dettes nées des opérations d'acceptation</b>			
Dettes sur les cédantes	20 558 518	13 199 918	7 358 600
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	727 732	3 889 346	- 3 161 614
<b>Sous total 1</b>	<b>V-1</b>	<b>21 286 250</b>	<b>4 196 986</b>
<b>Dettes nées des opérations de rétrocession</b>			
Dettes sur les rétrocessionnaires	23 474 955	25 953 371	- 2 478 416
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)			-
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	2 891 605	3 995 124	- 1 103 519
<b>Sous total 2</b>	<b>V-2</b>	<b>26 366 560</b>	<b>3 581 935</b>
<b>Dettes diverses</b>			
Personnel	807 164	662 200	144 964
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités			
Publiques	1 706 717	3 035 049	- 1 328 332
Créditeurs divers	3 992 780	1 924 733	2 068 046
FGIC créditeurs	4 844	4 844	-
FPC	264 902	2 758 466	- 2 493 564
<b>Sous total 3</b>	<b>V-3</b>	<b>6 776 407</b>	<b>8 385 292</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 429 216</b>	<b>55 423 051</b>	<b>- 993 835</b>

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

**ORDINAIRE**

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	17 691 310			17 691 310
Tunisiennes	2 007 523			2 007 523
Etrangères	15 683 787			15 683 787
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	208 368			208 368
Tunisiennes	1 335 533			1 335 533
Etrangères	-1 127 165			-1 127 165
<b>TOTAL</b>	<b>17 899 678</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 899 678</b>

**RE TAKAFUL**

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	2 867 208			2 867 208
Tunisiennes	1 669 624			1 669 624
Etrangères	1 197 584			1 197 584
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	519 364			519 364
Tunisiennes	3 337			3 337
Etrangères	516 027			516 027
<b>TOTAL</b>	<b>3 386 572</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 386 572</b>

**V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :**
**ORDINAIRE**

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>Dettes sur les rétrocessionnaires</b>	<b>20 530 330</b>			<b>20 530 330</b>
Tunisiennes	5 305 099			5 305 099
Etrangères	15 225 231			15 225 231
<b>Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)</b>	<b>2 891 605</b>			<b>2 891 605</b>
Tunisiennes	133 066			133 066
Etrangères	2 758 539			2 758 539
<b>TOTAL</b>	<b>23 421 935</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 421 935</b>

RE TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	2 944 625			2 944 625
Tunisiennes	-			-
Etrangères	2 944 625			2 944 625
<b>TOTAL</b>	<b>2 944 625</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 944 625</b>

V-3 Dettes diverses :

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>Personnel</b>	<b>807 164</b>			<b>807 164</b>
Avance sur salaire	228 257			228 257
Amicale du personnel	6 659			6 659
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	-			
Rémunération personnel	-			-
Dettes provisionnées pour congés payés	572 248			572 248
<b>Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale &amp; collectivité publiques</b>	<b>1 222 354</b>			<b>1 222 354</b>
Etat retenue à la source : IS	-			-
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	162 635			162 635
Etat retenue sur les revenus	296 866			296 866
Autres Etat, Impots & Taxes	735 308			735 308
Redevance sur revenu	-			-
Etat retenue à la source des tiers	5 050			5 050
T.V.A COLLECTIVE	-			-
REPORT TFP	22 495			22 495
<b>Créditeurs divers NON TAKAFUL</b>	<b>3 812 273</b>			<b>3 812 273</b>
Dividendes	1 543 101			1 543 101
Dividendes C.I	3			3
Tamtièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	44 164			44 164
Retenue CAVIS	19 866			19 866
Retenue assurance groupe	11 399			11 399
Retenue CNAM	124			124
Retenue CNRPS	416			416
Autres comptes créditeurs	2 117 176			2 117 176
AMEN INVEST	19			19
FINA CORP	2 267			2 267
COMPTE GERE MAC	-			-
ATTIJARI INTERMEDIATION	193			193
<b>FGIC</b>	<b>4 844</b>			<b>4 844</b>
<b>FPC</b>	<b>264 902</b>			<b>264 902</b>
<b>Total Ordinaire</b>	<b>6 111 537</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 111 537</b>
<b>RE TAKAFUL</b>				
<b>Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale &amp; collectivité publiques</b>	<b>664 870</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>664 870</b>
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	484 363			484 363
Autres comptes créditeurs	180 507			180 507
<b>Total retakaful</b>	<b>664 870</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>664 870</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 776 407</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 776 407</b>

**NOTE VI- AUTRES PASSIFS :**

Les autres passifs totalisent au 31/12/2017 un montant de 33 377 765 DT contre un montant de 25 214 158 DT au 31/12/2016 soit une augmentation de 8 163 606 DT détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Comptes de régularisation passif	20 591 452	15 405 306	5 186 146
Ecart de conversion	12 786 313	9 808 852	2 977 461
<b>Totaux</b>	<b>33 377 765</b>	<b>25 214 158</b>	<b>8 163 606</b>

**Note VI-1 Comptes de régularisation passif :**

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2017 un montant de 20 591 452 DT détaillé comme suit

<b>ORDINAIRE</b>	<b>31/12/2017</b>
Report de commissions reçues des réassureurs	11 252 208
Estimation d'éléments techniques	2 337 457
Autres comptes de régularisation passif	2 670 197
<b>Sous total ORDINAIRE</b>	<b>16 259 861</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
Report de commissions reçues des réassureurs	271 838
Estimation d'éléments techniques	179 045
Autres comptes de régularisation passif	3 880 708
<b>Sous total RE TAKAFUL</b>	<b>4 331 590</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 591 452</b>

## Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	2017	2016	Ecart
Avances acceptation	1 298 733	1 114 713	184 020
Avances rétrocession	741 498	826 865	- 85 367
Soldes à reporter acceptation	9 450 612	6 884 154	2 566 459
Soldes à reporter rétrocession	878 484	664 647	213 837
Dépôts espèces	24 347	21 086	3 261
<b>TOTAL</b>	<b>12 393 673</b>	<b>9 511 464</b>	<b>2 882 209</b>

- Activité RE TAKAFUL :

Désignation	2017	2016	Ecart
Avances acceptation	130 962	81 633	49 329
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	261 677	215 755	45 922
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>392 639</b>	<b>297 388</b>	<b>95 251</b>

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2017 à 583 477 831 dinars contre 536 149 976 dinars au 31/12/2016 soit une augmentation de 47 327 855 DT (8,83%).

## Composition des passifs en monnaie étrangères

Passif:	devise:	montant:	contre-valeur:
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			235 443 670
PA310 PNA			70 899 933
	100KURUS	608 635	395 687
	ARIARY	71 328 035	54 352
	BIRR ETH	1 248 268	112 309
	DIN ALGE	6 147 736	130 824
	DIN BAHR	6 729	4 370
	DIN JORD	1 135 448	393 028
	DIN KOWE	71 370	57 898
	DIN LIBY	5 043 665	907 557
	DIN TUN	63 076 736	63 076 736
	DIR EAU	471 013	313 921
	DIR MARO	290 967	75 995
	DM RFA	10	14
	DOL AUST	15	29
	DOL USA	1 233 481	3 063 844
	DONG VIE	147 040	16
	EURO	18 799	55 416
	FR BURUN	4 889 991	6 841
	FR CFA	126 896 027	572 047
	FR FRANC	9 650	4 113
	FR GUINE	12 169 375	3 176
	FR SUISS	0	0
	KW MALAW	7 237 111	24 751
	KW ZAMBI	2 371	1
	KW*1000	58 421	14 339
	LIRE ITL	76	12
	LIV EGYP	15 320 101	212 536
	LIV LIBN	10	0
	LIV Soud	1 787 173	234 749
	LIV STER	90 266	298 898
	LIV SYRI	8 847 580	42 247
	MZM/1000	480 402	20 134
	NAIR NIG	7 570 389	5 230
	NCEDI GH	303	164
	NGN/100	1 632 459	112 775
	OUG MAUR	8 868 006	61 269
	PESO PHI	621	31
	PUL BOTS	11 043	2 767
	R IRAN	75 043	6 860
	REAL BRE	5	4
	RIE IRAN	55 921 526	5 089
	RIEL OMA	56 162	35 895
	RIN MALS	11 289	6 904
	RIY A_S	4 070	2 672
	RIY QUAT	57 719	38 812
	RIY YEME	3 320 874	37 250
	ROUP NEP	1 186 249	28 629
	ROUP PAK	891 191	19 808
	SCH KENY	699 563	16 671
	SCH OUGA	7 073 393	4 796
	SCH TANZ	45 220 868	49 336
	TAK BENG	12	0
	WON CORS	167 833 592	389 038
	YEN JAP	3 743	81
	YUA CHIN	32	12

<b>PA331 SAP</b>			<b>159 378 301</b>
100KURUS	585 362		380 557
ARIARY	117 167 802		89 282
BIRR ETH	5 159 919		464 248
COUR DAN	72 552		28 598
DIN ALGE	100 835 509		2 145 780
DIN BAHR	176 501		114 607
DIN JORD	8 991 295		3 112 279
DIN KOWE	1 337 191		1 084 783
DIN LIBY	18 609 465		3 348 587
DIN TUN	87 456 200		87 456 200
DIR EAU	6 675 933		4 449 375
DIR MARO	1 757 008		458 895
DM RFA	41 504		62 790
DOL AUST	2 443		4 710
DOL CANA	320		625
DOL HONK	1 125		354
DOL JAMA	653		12
DOL SING	45		83
DOL USA	13 851 265		34 405 158
EURO	917 686		2 705 156
FCFA/100	220 257		99 303
FLOR HOL	1 897		2 547
FR BELGE	213 795		15 682
FR BURUN	16 929 779		23 685
FR CFA	1 430 384 717		6 448 174
FR CFP	41 298		1 042
FR FRANC	228 750		97 506
FR GUINE	605 354 315		157 997
FR MADAG	608 746		6
FR SUISS	1 122		2 813
FRAN/100	21 936		572
LIRE ITL	56 248		8 595
LIV EGYP	56 444 829		783 059
LIV IRIN	6 624		24 886
LIV SOUD	3 259 963		428 203
LIV STER	1 638 708		5 426 255
LIV SYRI	51 735 674		247 038
OUG MAUR	160 493 671		1 108 851
PES ESPA	3 565		63
R IRAN	913 169		83 472
RIEL OMA	1 763 671		1 127 205
RIY A_S	668 112		438 615
RIY QUAT	633 226		425 800
RIY YEME	2 978 409		33 409
ROUP IND	26 141 664		1 009 852
ROUP MAU	411 269		30 148
ROUP NEP	290 037		7 000
ROUP PAK	301 274		6 696
ROUP SEY	601		105
ROUP SRI	317 404		5 086
SCH KENY	42 565 522		1 014 379
SCH OUGA	5 458 956		3 701
TZS/1000	3 836		4 186
WON CORS	-		-
YEN JAP	13 323		290
<b>PA331 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>			<b>5 165 436</b>
TND	5 165 436		5 165 436
<b>PA621 DETTES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION</b>			<b>21 286 250</b>
<b>COMPTES COURANTS ACC</b>			<b>20 558 518</b>
AED	2 231 871		1 487 497
AUD	-		-
BDT	5 730		178
BEL	44 615		3 272
BHD	62 781		40 766
BIFF	10 042 935		14 050
BND	43		73
CAD	28 816		56 252
CFA	147 481		66 492
CHF	-		-
DAL	5 962		12 687

	DEM	29 829	45 128
DKK	156 533	61 700	
DZD	- 32 349 907	-	688 406
EGP	- 1 073 157	-	14 888
ESP	7 445 069		132 396
EUR	121 501		358 162
FNG	- 50 857	-	1 325
FRF	465 278		198 328
GBP	270 121		894 451
GHC	- 8 473 852	-	458
GNF	497 026 820		129 724
GNS	4 780 874		4 733
GRD	78 436		681
GTQ	-	-	-
HKD	5 958		1 875
IDR	111 701		20
INR	8 228 882		317 882
IRR	1 499 668		136
ITL	10 188		1 557
JOD	1 016 446		351 836
JPY	988 666		21 509
KES	13 124 409		312 768
KRO	-	-	-
KRW	97 546 298		226 112
KWD	295 120		239 413
LBP	246		0
LKR	169 072		2 709
LYD	17 787 351		3 200 656
MAD	- 86 944	-	22 708
MGA	2 004 739		1 528
MRO	5 086 582		35 143
MTP	10 899		4 173
MUR	273 875		20 076
MWK	11 881 248		40 634
MYR	869		532
NGN	121 880 179		84 195
NLG	3 957		5 313
NNI	- 29 160	-	2 014
NOK	177		53
NPR	4 029 100		97 238
OMR	360 371		230 322
PKR	537 026		11 936
PTE	222 329		3 281
QAR	927 969		623 994
SAR	593 254		389 471
SDD	- 3 835 750	-	5 040
SDG	- 6 169	-	810
SDP	104 970 270		1 375
SFR	6 618		1 318
SGD	260		480
SUR	444		0
SYP	83 455 563		398 500
THB	-	-	-
TND	4 284 217		4 284 217
TRL	373 768		0
TRY	1 153 206		749 726
TWD	4 879		406
TZS	98 257 981		107 199
USD	1 961 772		4 872 845
VEB	-	-	-
VND	181 856 000		19 640
XAF	238 210 578		1 073 853
YER	- 2 223 705	-	24 943
ZBK	376		9
ZMK	138 109 503		33 837
ZMW	183 006		44 918
ZWD	15 901 457		-

<b>AVANCES SUR ACC</b>		-	<b>727 732</b>
	EUR	9 562	- 40 075
	FRF	- 48 345	- 20 607
	GBP	10 788	35 721
	TND	964 134	964 134
	USD	- 320 355	- 211 440
<b>PA622 DETTES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION</b>		-	<b>26 366 560</b>
<b>COMPTE COURANTS RETRO</b>		-	<b>23 474 955</b>
	BEL	- 75	- 5
	DZD	702 102	14 941
	EUR	- 508 524	- 1 499 026
	FRF	35 042	14 937
	GBP	- 29 987	- 99 295
	LYD	37 115	6 679
	MAD	-	-
	TND	14 502 323	14 502 323
	USD	4 241 074	10 534 403
	XAF	-	-
<b>AVANCES SUR RETRO</b>		-	<b>2 891 605</b>
	EUR	201 190	593 068
	GBP	36 411	120 569
	TND	- 10 999	- 10 999
	USD	881 262	2 188 967

## ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

### NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont évolués de 9,74% passant de 64 498 595 DT à 70 783 603 DT.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 121 672 243 DT contre 113 434 420 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 7,3%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2017	Struct	31/12/2016	Struct	Evolution
<b>ORDINAIRE</b>					
Tunisie	61 162 670	55%	61 614 391	59%	-0,7%
Maghreb	5 979 887	5%	5 254 186	5%	13,8%
Pays arabes	21 379 095	19%	19 215 153	18%	11,3%
Afrique	13 065 519	12%	11 462 826	11%	14,0%
Europe	72 160	0%	97 410	0%	-25,9%
Asie & reste du monde	9 178 798	8%	6 754 028	6%	35,9%
<b>TOTAL ORDINAIRE</b>	<b>110 838 129</b>	<b>100%</b>	<b>104 397 996</b>	<b>100%</b>	<b>6,2%</b>
<b>RE TAKAFUL</b>					
Tunisie	2 469 002	23%	2 391 320	26%	3,2%
Maghreb	572 391	5%	715 675	8%	-20,0%
Pays arabes	7 622 126	70%	5 635 988	62%	35,2%
Afrique	43 653	0%	251 749	3%	-82,7%
Europe	-	0%		0%	0,0%
Asie & reste du monde	126 943	1%	41 691	0%	0,0%
<b>TOTAL RE TAKAFUL</b>	<b>10 834 115</b>	<b>100%</b>	<b>9 036 424</b>	<b>100%</b>	<b>19,9%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>121 672 243</b>		<b>113 434 420</b>		<b>7,3%</b>

Les primes rétrocédées sont de 49 409 636 dinars contre un montant de 44 763 906 dinars au 31/12/2016, soit une augmentation de 4 645 731 DT. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2017	Struct	31/12/2016	Struct	Evolution
INCENDIE	21 375 040	43%	17 636 732	39%	21%
ARD	1 131 733	2%	1 130 830	3%	0%
RISQUES					
TECHNIQUES	11 858 062	24%	11 809 123	26%	0%
TRANSPORTS	4 417 780	9%	4 498 303	10%	-2%
AVIATION	10 417 801	21%	9 686 029	22%	8%
VIE	209 220	0%	2 889	0%	7142%
<b>TOTAL</b>	<b>49 409 636</b>	<b>100%</b>	<b>44 763 906</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>

Le montant des primes nettes sont de 72 262 607 dinars contre 68 670 514 dinars en 2016 soit une augmentation de 5,23%.

#### **Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :**

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de -1 479 005 dinars contre -4 171 919 DT en 2016. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
<b>Provision pour primes non acquises acceptation</b>			
ordinaire	-6 066 414	-5 748 934	- 317 480
Re-Takaful	-621 396	-740 790	119 394
<b>Total</b>	<b>-6 687 810</b>	<b>-6 489 724</b>	<b>- 198 086</b>
<b>Part des réassureurs dans les provision pour primes non acquises</b>			
ordinaire	-4 882 946	-2 201 569	- 2 681 377
Re-Takaful	-325 860	-116 235	209 624
<b>Total</b>	<b>-5 208 806</b>	<b>-2 317 805</b>	<b>- 2 891 001</b>
<b>Provision pour primes non acquises nettes</b>			
ordinaire	-1 183 468	-3 547 365	2 363 897
Re-Takaful	-295 536	-624 555	329 019
<b>Total</b>	<b>-1 479 004</b>	<b>-4 171 919</b>	<b>- 2 692 915</b>

#### **NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUÉS TRANSFERÉS DE L'ETAT DE RESULTAT :**

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 3 238 928 DT au 31/12/2017 contre un montant de 1 812 404 DT au 31/12/2016 soit une variation de 1 426 524 DT. Cette différence s'explique par l'affectation des produits financiers de l'activité technique qui sont composés à la fois des intérêts sur les comptes libellés en monnaies étrangère et la rémunération des flux de trésorerie technique net par un taux de rendement des placements moyen. Après retraitement de 2016, cette rubrique enregistre 2 347 161 DT soit une variation de 891 767 DT.

Ce montant est réparti entre ORDINAIRE et RE TAKAFUL comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	31/12/2016 retraité
<b>ORDINAIRE</b>	<b>3 020 992</b>	<b>1 780 297</b>	<b>1 240 695</b>	<b>2 224 575</b>
<b>INTERET SUR LES DEPOTS CEDENTES</b>	<b>2 054 012</b>	<b>1 780 297</b>	<b>273 715</b>	<b>1 780 297</b>
<b>PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITEE TECHNIQUE</b>	<b>966 980</b>	<b>-</b>	<b>966 980</b>	<b>444 278</b>
REVENUS DES COMPTES EN DEVCSIES	540 529		540 529	32 110
REMUNERATION DES FLUX TECHNIQUE	426 451		426 451	412 168
<b>RETAKAFUL</b>	<b>217 936</b>	<b>32 107</b>	<b>185 829</b>	<b>122 586</b>
<b>INTERET SUR LES DEPOTS CEDENTES</b>	<b>46 783</b>	<b>32 107</b>	<b>14 675</b>	<b>32 107</b>
<b>PRODUIT FINANCIER DE L'ACTIVITEE TECHNIQUE</b>	<b>171 154</b>	<b>-</b>	<b>171 154</b>	<b>90 479</b>
REVENUS DES COMPTES EN DEVCSIES	60 589		60 589	31 081
REMUNERATION DES FLUX TECHNIQUE	110 564		110 564	59 398
<b>TOTAL</b>	<b>3 238 928</b>	<b>1 812 404</b>	<b>1 426 524</b>	<b>2 347 161</b>

### **NOTE III – AUTRES PRODUITS TECHNIQUES :**

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

Ces produits totalisent 8 523 199 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016 RETRAITE	VARIATION
<b>Produits de changes Ordinaire</b>	<b>7 569 903</b>		<b>5 307 384</b>	<b>2 262 518</b>
<b>Produits de changes Retakaful</b>	<b>953 297</b>		<b>954 921</b>	<b>- 1 625</b>
<b>Total</b>	<b>8 523 199</b>		<b>6 262 306</b>	<b>2 260 893</b>

### **NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :**

Les charges de sinistres ont augmentées de 10 806 258 DT passant de 33 541 104 DT à 44 347 362 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 41 962 580 DT en 2016 à 60 837 994 DT au 31/12/2017 d'où une augmentation de 18 875 415 DT soit 44,98%.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 15 573 534 DT à 21 902 327 DT en 2017 d'où une diminution de 6 328 793 DT soit 40,64%.

Les sinistres payés nets sont passés de 26 389 045 dinars à 38 935 667 DT en 2017 d'où une augmentation de 12 546 622 DT soit 47,54%.

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 5 411 695 DT à fin 2017 contre 7 152 059 DT en 2016 soit une diminution de 1 740 364 DT soit 24,33% qui s'expliquent par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2017 de 18 688 140 dinars contre 13 858 761 dinars au 31/12/2016.
- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 13 276 445 dinars contre 6 706 702 dinars au 31/12/2016.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2017 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2012 et antérieur	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements cumulés	10 461 404	2 966 734	1 779 097	11 848 434	24 285 224	9 497 098
Provisions pour sinsitres	- 10 335 394	- 1 281 413	- 857 020	- 8 053 065	- 5 875 772	43 376 764
Total des Charges des Sinistres	126 010	1 685 321	2 636 117	3 795 369	18 409 452	52 873 862
Primes acquises	3 426 363	1 638 508	3 612 216	2 902 969	40 111 571	63 292 804
% Sinistres/Primes Acquises	4%	103%	73%	131%	46%	84%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2016 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2011 et antérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Règlements cumulés	9 271 764	2 143 375	5 109 739	6 699 914	10 989 887	7 747 898
Provisions pour sinsitres	- 7 047 313	2 473 277	- 1 973 213	- 1 360 373	- 3 788 061	25 554 444
Total des Charges des Sinistres	2 224 451	4 616 652	3 136 526	5 339 541	7 201 826	33 302 342
Primes acquises	3 210 599	1 763 771	3 510 441	3 742 245	34 839 281	59 878 356
% Sinistres/Primes Acquises	69%	262%	89%	143%	21%	56%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2015 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2010 et antérieur	2011	2012	2013	2014	2015
Règlements cumulés	2 584 629	1 118 269	3 500 474	23 416 817	12 802 733	1 285 193
Provisions pour sinsitres	- 1 292 187	27 480	- 2 520 735	- 1 560 421	- 15 037 333	26 662 509
Total des Charges des Sinistres	1 292 442	1 145 748	979 739	21 856 396	- 2 234 599	27 947 702
Primes acquises	3 085 579	1 284 227	3 130 996	4 652 477	37 976 406	51 059 829
% Sinistres/Primes Acquises	42%	89%	31%	470%	-6%	55%

## NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2017, 29 932 270 DT contre 27 424 838 DT en 2016 d'où une augmentation de 2 507 432 DT soit 9,14%.

Note V-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 8 674 864 dinars se répartit comme suit :

### ORDINAIRE

<b>TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 056 346</b>
Charges non techniques	1 718 099
Charges Capitalisée	348 792
<b>RESTE A AFFECTER</b>	<b>8 989 456</b>
Autres charges non techniques	369 076
<b>Frais d'administration</b>	<b>8 620 379</b>

### RETAKAFUL

<b>TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 676</b>
Charges non techniques	20 192
<b>Frais d'administration</b>	<b>54 484</b>
<b>TOTAL FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>8 674 863</b>

La charge capitalisée et transférée au logiciel en cours a été calculée sur la base des employés de la Direction Système d'Information en charges du développement des logiciels en interne.

Les charges non incorporables autres charges non techniques figurent parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les frais d'administration sont défaillés par branches et par nature comme suit :

NATURE DE COMPTE COMPTABLE	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	TOTAL	CLES D'AFFECTATION
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	1 132 534	41 928	<b>1 174 462</b>	Combinaison de clé
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	1 651 298	47 849	<b>1 699 147</b>	Combinaison de clé
<b>CHARGES DIVERS ORDINAIRES</b>	-	54 484	<b>54 484</b>	Combinaison de clé
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	5 024 019	148 603	<b>5 172 622</b>	Combinaison de clé
<b>IMPÔTS, TAXES &amp; VERSEMENTS</b>				
<b>ASSIMILES</b>	200 580	7 072	<b>207 653</b>	Combinaison de clé
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS &amp; AUX PROVISIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION</b>	353 974	12 522	<b>366 496</b>	Combinaison de clé
<b>TOTAL</b>	<b>8 362 406</b>	<b>312 458</b>	<b>8 674 864</b>	Combinaison de clé

Pour la consultation de la combinaison des clés, se référer à la note 3-3-7 de la partie présentation.

#### Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2017 un montant de 10 357 428 DT contre un montant de 8 965 273 DT en 2016 soit une variation de 1 392 155 DT (15,53%).

#### NOTE VI – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affecté à l'activité technique majorés des charges de placements.

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016 RETRAITE
<b>ORDINAIRE</b>	<b>3 948 098</b>		<b>2 247 540</b>
Pertes de changes	2 792 292		1 157 923
Charges de placement	1 155 806		1 089 617
<b>Retakaful</b>	<b>1 682 666</b>		<b>336 560</b>
Pertes de changes	1 658 869		316 211
Charges de placement	23 796		20 349
<b>Total general</b>	<b>5 630 763</b>		<b>2 584 100</b>

Le résultat technique s'élève à 4 317 900 DT au 31/12/2017 contre 6 310 162 DT au 31/12/2016 dégageant une diminution de 1 992 261 DT et représentant 4,32% du capital social de Tunis Re. Le résultat retraité de 2016 s'élève à 10 235 284 DT.

#### RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE GLOBAL  
31/12/2017

	NON MARINES				MARINES			NON VIE	VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL			
<b>PRIMES ACQUISES</b>										
Primes émises	46 464 317	16 297 608	18 732 278	81 494 203	13 258 452	10 542 809	23 801 261	105 295 465	8 330 030	113 625 495
Primes émises Ordinaire	48 540 265	16 233 484	22 608 482	87 382 232	13 444 673	11 334 666	24 779 340	112 161 571	8 151 733	120 313 305
Primes émises Re Takaful	44 321 424	14 308 754	21 008 020	79 638 197	13 444 673	11 332 187	24 776 860	104 415 057	6 423 071	110 838 129
Variation des primes non acquises	4 218 843	1 924 731	1 600 462	7 744 036	1 358 999	1 249 792	1 361 004	9 105 553	1 728 662	10 834 155
Variation des primes non acquises Ordinaire	- 2 075 948	64 124	- 3 876 244	- 5 888 028	- 186 221	- 791 857	- 978 078	- 6 866 106	178 296	- 6 687 810
Variation des primes non acquises Re Takaful	- 1 715 245	62 175	- 3 629 245	- 5 282 488	- 237 460	- 791 872	- 1 028 532	- 6 31 020	244 606	- 6 066 414
Variation des primes non acquises Re Takaful	- 360 530	1 949	- 246 959	- 605 540	- 51 239	- 785	- 50 454	- 555 086	- 66 310	- 621 451
<b>CHARGES DE PRESTATIONS</b>										
Prestations & frais payés	35 992 054	10 633 212	11 908 008	58 533 274	9 178 935	8 298 738	17 477 674	76 010 948	3 515 186	79 526 134
Prestations & frais payés Ordinaire	23 556 835	9 067 937	7 261 956	39 886 728	6 334 690	11 617 765	17 952 455	57 839 183	2 998 811	60 837 994
Prestations & frais payés Re Takaful	22 400 163	7 875 137	6 959 789	37 235 090	6 127 164	11 587 110	17 714 275	54 949 364	2 026 948	56 976 312
Charges des provisions pour prestations diverses	1 156 672	1 192 800	302 167	2 651 638	207 526	30 654	238 180	2 889 819	971 864	3 861 682
Charges des provisions pour prestations diverses Ordinaire	12 435 220	1 565 275	4 646 052	18 646 546	2 844 245	3 319 026	474 744	18 171 765	516 375	18 688 140
Charges des provisions pour prestations diverses Re Takaful	11 628 643	687 845	4 132 702	16 449 190	2 377 102	3 319 026	941 925	15 507 265	153 083	15 354 182
Charges des provisions pour prestations diverses Re Takaful	806 577	877 430	513 351	2 197 357	467 143	-	467 143	2 664 500	669 458	3 333 959
<b>Solde de souscription</b>	10 472 263	5 664 397	6 824 270	22 960 929	4 079 517	2 244 071	6 323 588	29 284 517	4 814 843	34 099 360
<b>FRAIS D'ACQUISITION</b>										
FRAIS D'ACQUISITION Ordinaire	13 796 302	3 107 595	5 642 113	22 546 010	3 965 370	109 159	4 074 528	26 620 538	3 311 732	29 932 270
FRAIS D'ACQUISITION Re Takaful	12 668 989	2 721 393	1 914 638	20 585 021	3 575 571	108 820	3 684 390	24 269 411	3 106 425	27 375 836
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES</b>										
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES Ordinaire	3 341 620	1 290 021	1 427 194	6 058 836	1 439 834	770 141	2 209 975	8 268 811	406 053	8 674 864
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES Re Takaful	3 336 172	1 260 600	1 420 111	6 016 883	1 439 507	759 680	2 199 187	8 216 070	404 310	8 620 380
<b>Charges d'acquisition &amp; de gestion nettes</b>	17 137 923	4 397 617	7 069 307	28 604 846	5 405 203	879 300	6 284 503	34 889 349	3 717 785	38 607 134
<b>PRODUITS NETS DE PLACEMENTS</b>										
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS Ordinaire	958 839	2 750 094	1 221 621	4 930 554	199 871	782 146	982 016	5 912 571	218 794	6 131 364
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS Re Takaful	996 774	3 037 853	1 285 039	5 319 666	197 151	889 323	1 086 474	6 406 141	236 657	6 642 797
<b>Solde financier</b>	- 37 935	- 287 759	- 63 418	- 389 112	- 2 719	- 107 177	- 104 458	- 493 570	- 17 863	- 511 433
<b>PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES</b>										
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES Ordinaire	19 628 025	1 074 226	9 369 713	30 071 965	4 283 307	9 634 869	13 918 176	43 990 141	210 690	44 200 830
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES Re Takaful	18 423 239	1 047 628	8 830 124	28 300 991	4 125 808	9 634 869	13 760 678	42 061 669	185 583	42 247 252
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	1 204 786	26 599	539 589	1 770 974	157 499	-	157 499	1 928 472	25 106	1 953 579
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES Ordinaire	9 325 943	930 685	2 176 783	12 433 411	281 104	9 187 813	9 468 916	21 902 327	-	21 902 327
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES Re Takaful	9 243 202	930 151	2 097 606	12 270 959	279 424	9 187 813	9 467 237	21 738 196	-	21 738 196
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	82 741	534	79 176	162 452	1 679	-	1 679	164 131	-	164 131
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST. Ordinaire	7 286 625	574 048	2 420 301	10 280 974	5 233 213	2 237 742	2 995 471	13 276 445	-	13 276 445
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST. Re Takaful	6 830 270	434 136	2 136 798	8 532 932	5 274 047	2 237 742	3 036 305	11 569 237	-	11 569 237
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST. Re Takaful	456 356	1 008 184	283 502	1 748 042	- 40 834	-	- 40 834	1 707 208	-	1 707 208
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT Ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT Re Takaful	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES</b>										
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES Ordinaire	7 024 024	262 652	2 521 001	9 807 677	489 593	59 790	549 384	10 357 061	367	10 357 428
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES Re Takaful	6 616 049	259 036	2 343 240	9 218 325	486 815	59 790	546 605	9 764 930	367	9 765 298
<b>COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES Re Takaful</b>	407 975	3 615	177 762	589 352	2 778	-	2 778	592 131	-	592 131
<b>Solde de rétrocension</b>	4 008 568	- 693 159	2 251 628	2 450 098	- 1 720 604	2 625 009	904 405	- 1 545 693	210 322	1 335 370
<b>Résultat technique</b>										
Résultat technique Ordinaire	- 1 698 253	4 710 033	- 1 275 044	1 736 736	1 953 727	- 478 092	1 475 635	3 212 370	1 105 530	4 317 900
Résultat technique Re Takaful	- 2 164 906	4 571 230	- 1 295 906	1 110 418	1 799 499	331 155	1 468 345	2 578 763	1 334 518	3 913 281
<b>Informations complémentaires</b>										
<b>PROVISIONS ACCEPTATIONS</b>										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/17)	14 845 697	2 309 038	37 535 059	54 689 795	3 809 684	9 544 076	13 353 760	68 043 555	2 856 378	70 899 933
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/17) Ordinaire	13 239 150	2 094 915	36 606 532	51 940 598	3 577 229	9 543 292	13 120 520	65 061 118	2 545 564	67 606 682
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/17) Re Takaful	1 606 546	214 124	928 527	2 749 197	232 455	-	233 239	2 982 437	310 814	3 293 251
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/16)	12 769 749	2 373 162	33 658 855	48 801 767	3 623 462	8 752 219	12 375 682	61 177 448	3 034 675	64 212 123
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/16) Ordinaire	11 523 733	2 157 090	32 977 287	46 658 110	3 339 769	8 752 219	12 091 988	58 750 098	2 790 170	61 540 268
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/16) Re Takaful	1 246 016	216 073	681 568	2 143 657	283 694	-	283 694	2 427 351	244 504	2 671 855
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/17)	59 320 877	32 743 114	24 311 850	116 375 841	23 971 852	15 226 629	39 198 482	155 574 322	3 804 978	159 370 301
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/17) Ordinaire	57 441	29 601 609	23 356 514	116 375 844	22 667 363	15 226 629	37 923 832	148 363 495	2 853 150	150 349 495
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/17) Re Takaful	2 148 137	3 355 174	6 238 447	6 238 447	574 649	-	574 649	7 513 597	950 899	8 464 495
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/16)	46 885 658	31 177 839	19 665 797	97 729 294	21 127 607	18 545 656	39 673 263	137 402 557	3 287 603	140 690 161
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/16) Ordinaire	45 544 098	28 919 794	19 223 812	93 687 704	20 320 101	18 545 656	38 865 757	132 553 461	3 006 163	135 559 624
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/16) Re Takaful	1 341 560	2 258 045	441 986	4 041 590	807 506	-	807 506	8 489 097	281 440	5 130 537
PROVISIONS RETROCESSIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/17)	9 576 642	375 893	29 833 187	39 785 721	1 261 082	9 130 663	10 391 745	50 177 466	1 747	50 179 213
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/17) Ordinaire	8 952 473	370 223	29 561 638	38 884 334	1 250 474	9 130 663	10 381 137	49 265 472	1 747	49 267 219
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/17) Re Takaful	624 169	5 669	271 548	901 387	10 608	-	10 608	911 994	-	911 994
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/16)	7 829 625	318 386	27 344 838	35 492 850	1 126 609	8 347 732	9 474 341	44 967 191	3 216	44 970 407
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/16) Ordinaire	7 705 388	314 248	27 344 838	34 492 850	1 118 122	8 347 732	9 466 513	44 966 513	3 216	44 967 407
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/16) Re Takaful	410 667	1 631 171	578 307	7 828	-	-	7 828	586 135	-	586 135
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/17)	34 038 508	3 155 675	11 396 309	48 590 492	11 996 285	11 496 494	23 492 778	72 083 270	-	72 083 270
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/17) Ordinaire	33 330 936	1 615 830	10 994 540	45 941 306	11 985 623	11 496 494	23 482 116	69 423 422	-	69 423 422
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/17) Re Takaful	707 572	1 539 846	401 769	2 649 186	10 662	-	10 662	2 659 848	-	2 659 848
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/16)	26 751 882	2 581 627	8 976 008	38 309 518						

## **ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **RESULTAT TECHNIQUE**

Le résultat technique de la période arrêté au 31/12/2017 s'établit comme suit :

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION	31/12/2016 RETRAITE
Résultat technique Non Vie	3 212 370	5 356 163	- 2 143 793	9 089 840
Résultat technique Vie	1 105 530	953 999	151 531	1 145 444
Résultat technique Global	4 317 900	6 310 162	- 1 992 261	10 235 284

### **NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements totalisent au 31/12/2017 un montant de **19 014 861** Contre un montant au 31/12/2016 de **18 880 665 DT** soit une augmentation de **134 196 DT**. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2016	Variation
Revenus des placements	16 839 968	15 298 345	1 541 622
Reprise de correction de valeurs sur placements	791 495	2 452 196	- 1 660 701
profits provenant de la réalisation des placements	1 383 398	1 130 124	253 274
<b>Totaux</b>	<b>19 014 861</b>	<b>18 880 665</b>	<b>134 196</b>

La reprise de correction de valeurs sur les placements est composée de :

- Reprise sur provision : 772 858 DT
- Amortissement BTA : 18 638 DT

### **NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE**

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat vie totalisent au 31/12/2017 un montant de -126 236 DT contre un montant de -91 176 DT au 31/12/2016 soit une variation de 35 060 DT. Les produits des placements retraités en 2016 s'élève à 108 288 DT.

### **NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS**

Ces charges totalisent au 31/12/2017 un montant de 1 445 904 DT contre un montant de 4 620 413 au 31/12/2016, soit une diminution de 3 174 509 DT suite à l'affectation des charges de gestion des placement ainsi qu'une partie de la perte provenant de la réalisation des placement à

l'état de résultat technique. Au 31/12/2016 après retraitement, les charges de placement sont de 3 510 447 DT.

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016	Variation	31/12/2016 retraite
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	-	1 062 431	-	1 062 431
Correction de valeur sur placement	969 941	1 934 323	-	964 382
Pertes provenant de la réalisation des placements	475 963	1 623 658	-	1 147 695
<b>Totaux</b>	<b>1 445 904</b>	<b>4 620 413</b>	<b>-</b>	<b>3 174 509</b>
				<b>3 510 447</b>

La correction de valeur sur placement de 969 941 DT n'est autre que la dotation aux provisions de pour risque d'exigibilité de l'exercice :

Rubrique	MONTANT
<b>sur portefeuille actions cotées</b>	<b>883 880</b>
<b>sur portefeuille participations</b>	<b>-</b>
<b>sur portefeuille OPCVM MIXTES</b>	<b>86 061</b>
<b>sur portefeuille OPCVM OBLIGATION</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>969 941</b>

#### **NOTE IV PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON VIE :**

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non vie totalisent au 31/12/2017 un montant de - 3 112 692DT contre un montant de -1 721 228 DT au 31/12/2016 soit une variation de -1 391 464 DT. En 2016 après retraitement, le montant de cette rubrique est de -2 238 874 DT.

#### **NOTE V AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :**

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2017 un montant de 5 035 936 DT contre un montant de 10 928 520 DT au 31/12/2016 soit une variation négative de 5 892 583 DT qui s'explique par l'affection des profits de changes à l'activité technique de l'entreprise. Les autres produits non techniques au 31/12/2016 après retraitement totalisent un montant de 4 666 214 DT.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

<b>ORDINAIRE</b>	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
COMMISSIONS DE GESTION DES FONDS EX.17	396 406
REPRISES SUR PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	201 831
REPRISES SUR PROVISION CREANCES DOUTEUSES	2 069 702
REPRISE SUR PROVISION AUGMENTATION SALARIALE 2015	200 000
GAINS	1 991
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>2 869 930</b>
 <b>RE TAKAFUL :</b>	
CONTRIBUTION WAKALA 2017	2 111 522
MOUDHARABA	54 484
GAINS	-
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>2 166 006</b>
<b>Solde GLOBAL au 31/12/2017</b>	<b>5 035 936</b>

#### **NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :**

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2017 un montant de 7 848 361 DT contre un montant de 8 205 730 DT au 31/12/2016 soit une variation de 357 369 DT. Les autres charges non techniques arrêtées au 31/12/2016 après retraitement sont de 6 443 755 DT.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

<b>ORDINAIRE</b>	
CHARGE NON INCORPORABLE	275 900
UNITE DE GESTION DES FONDS	369 076
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTES	159 088
DOTATIONS AUX PROVISIONS « CHARGE DE PERSONNEL »	250 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	2 605 586
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	-
PERTES	4 955
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>3 664 606</b>
<b>RE TAKAFUL</b>	
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE	3 808 279
DOTATION AUX PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	375 475
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>4 183 754</b>
<b>TOTAL AU 31/12/2017</b>	<b>7 848 361</b>

## VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

Ventilations des charges & des produits des placements  
AU 31/12/2017

ANNEXE 11: Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement	EN DINARS
Revenu des placements immobiliers	-	973 207	973 207	PRNT11 + PRV21	
Revenu des participations	-	688 317	688 317	PRNT11 + PRV21	
Revenu des placements	-	-	-	PRN12 + PRV22	
Autres revenus financiers (com.,hon.)	-	5 035 936	5 035 936	PRNT2	
Total produits des placements	-	6 697 460	6 697 460		
Intérêts	-	-	-	CHNT11 + CHV9	
Frais externes	-	-	-	CHNT3	
autres frais	-	7 848 361	7 848 361	CHNT3	
Total charges des placements	-	7 848 361	7 848 361		

## NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :

Résultat comptable	15 835 505
Réintégations des charges non déductibles	3 931 577
Déductions des réintégations de l'exercice précédent	2 938 793
Déduction des produits non impôsable	1 272 119
<b><i>Bénéfice brut fiscal</i></b>	<b>15 556 169</b>
<b><i>Bénéfice Exportation 61,01%</i></b>	<b>9 490 819</b>
<i>IS sur export 10%</i>	949 082
Bénéfice Tunisie 38,99%	6 065 350
<b><i>INVESTISSEMENTS EXONERES</i></b>	<b>750 000</b>
<b><i>Bénéfice après dégrevement Tunisie</i></b>	<b>5 315 350</b>
<i>IS Tunisie 35%</i>	1 213 070
Is global	2 809 454
CONTRIBUTION BUDGET DE L'ETAT 5%	740 308
<b>RESULTAT NET</b>	<b>12 285 742</b>

## NOTE VIII PERTES EXTRA-ORDINAIRES :

Ce poste enregistre un montant de 740 308 TND qui n'est autre que la contribution de 5% du résultat imposable pour alimenter le budget de l'état 2017.

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2017 est bénéficiaire de **12 285 742 DT** contre **15 904 909 DT** au 31/12/2016 soit une diminution de **3 619 167 DT** et représente 12,29% du capital social de la société.

**L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**AU 31/12/2017**  
(en milliers de dinars)

**NOTE X**

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint  
le montant de  
contre en 31/12/2016  
soit une variation de

18 491 914  
7 345 135  
11 146 778

Ils résultent des mouvements suivants :

**X-1 Encaissements des cédantes** 48 926 456  
contre en 31/12/2016 43 985 296  
soit une variation de 4 941 161

**X-2 Versements aux cédantes** 16 459 323  
contre en 31/12/2016 10 056 730  
soit une variation de 6 402 593

**X-3 Encaissements des rétrocessionnaires** 11 678 637  
contre en 31/12/2016 1 928 227  
soit une variation de 9 750 410

**X-4 Versements aux rétrocessionnaires** 21 587 337  
contre en 31/12/2016 19 759 160  
soit une variation de 1 828 176

**X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants** 150 986 695  
ont atteint contre en 31/12/2016 153 429 350  
soit une variation de - 2 442 655

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

**X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant** 145 851 635  
contre en 31/12/2016 160 082 523  
soit une variation de - 14 230 888

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

**X-7 Produits financiers reçus** 9 135 251  
contre en 31/12/2016 6 207 202  
soit une variation de 2 928 049

**X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel** 27 394 414  
contre en 31/12/2016 16 934 110  
soit une variation de 10 460 304

**X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel** 39 562 427  
contre en 31/12/2016 22 926 033  
soit une variation de 16 636 394

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	6 168 818
contre en 31/12/2016	2 314 603
soit une variation de	3 854 215

Les flux provenant de la Gestion des Fonds ont atteint

contre en 31/12/2016

soit une variation de

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

#### NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	-	6 697 531
contre en 31/12/2016		3 236 957
soit une variation de	-	9 934 488

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	-	
contre en 31/12/2016		55 435
soit une variation de	-	55 435

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles		367 490
contre en 31/12/2016		41 295
soit une variation de		326 196

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières		4 781 498
contre en 31/12/2016		3 004 000
soit une variation de		1 777 498

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières		742 313
contre en 31/12/2016		486 408
soit une variation de		255 904

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières		11 472 593
contre en 31/12/2016		236 910
soit une variation de		11 235 683

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles		381 258
contre en 31/12/2016		30 682
soit une variation de		350 576

#### NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	9 981 361
contre en 31/12/2016	-	9 981 361
soit une variation de		-

qui s'explique par les mouvements suivants :

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions contre en 31/12/2016 soit une variation de	- - -
XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital contre en 31/12/2016 soit une variation de	- - -
XII-3 Dividende & autres distributions contre en 31/12/2016 soit une variation de	9 981 361 9 981 361 -

**NOTE XIII**

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités contre en 31/12/2016 soit une variation de	384 137 530 312 146 175
--	-------------------------------

**NOTE XIV**

La composition des liquidités La trésorerie totalise à la clôture de contre en 31/12/2016 soit une variation de	8 308 733 6 111 574 2 197 159
--	-------------------------------------

**NOTE XV**

La composition des liquidités de Tunis-Re déposées en banques est comme suit : contre en 31/12/2016 soit une variation de	1 000 325 1 437 662 437 337
liquidité en devises contre en 31/12/2016 soit une variation de	7 308 408 4 673 912 2 634 496

## NOTES COMPLEMENTAIRES

### NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

	Raccordement
Primes	PRV1 1 <sup>o</sup> colonne
Charges de prestations	CHV1 1 <sup>o</sup> colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1 <sup>o</sup> colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 <sup>o</sup> colonne
	<b>Solde de souscription</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 +CHV5 - PRV4
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 <sup>o</sup> colonne
<b>Solde financier</b>	
Primes cédés et / ou rétrocédées	PRV1 2 <sup>o</sup> colonne
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 <sup>o</sup> colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 <sup>o</sup> colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 <sup>o</sup> colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 <sup>o</sup> colonne
	<b>Solde de réassurance et / ou de rétrocession</b>
	<b>Résultat technique</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
<b>A déduire :</b>	
Provisions devenues exigibles	

**NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE**

	<b>Raccordement</b>
<b>Primes acquises</b>	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
<b>Charges de prestations</b>	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
	<b>Solde de souscription</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 +CHNV5 - PRNV2
	<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
	<b>Solde financier</b>
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 +CHNV2 + CHNV6 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV44
	<b>Solde de réassurance et / ou de rétrocension</b>
	<b>Résultat technique</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
<b>A déduire :</b>	
Provisions devenues exigibles	

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « Tunis Re »**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**États financiers - exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de Tunis Re**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2017.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique de l'assurance vie, l'état de résultat technique de l'assurance non vie l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 583 477 831 dinars, un résultat net de l'exercice de 12 285 742 dinars, un résultat technique vie bénéficiaire de 1 105 530 dinars et un résultat technique non vie bénéficiaire de 3 212 370 dinars.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2017 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### ***a. Evaluation des provisions techniques***

Au 31 décembre 2017, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 235 443 670 dinars au regard d'un total bilan de 583 477 831 dinars, ce qui représente 40% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions pour sinistres pour un montant de 159 378 301 dinars. La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note III : PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée conformément à l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note 3.2 des états financiers.

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 3-3-4 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

#### ***Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit***

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques. Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance », fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

- Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

#### ***b. Evaluation des Placements financiers***

Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Au 31 Décembre 2017, les placements financiers s'élèvent à un montant brut de 348 308 335 dinars, provisionnés à concurrence de 1 688 933 dinars, soit un montant net de 346 619 402 dinars, représentant 59% du total bilan. Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note III PLACEMENTS des états financiers. Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « Tunis Re » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

#### ***Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit***

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 27 avril 2018**

**P/ GAC – CPA International  
Mme Selma LANGAR**

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE "TunisRe"**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE 2017**

**Messieurs les actionnaires,**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société « Tunis Re » avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

## B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :
  - a- Un salaire mensuel :
    - Salaire net mensuel de **6 000DT**
    - Cotisations sociales à la charge de l'employé **495,202 DT**
    - Une retenue sur impôt sur le revenu de **2 693,061 DT**
    - Charges sociales patronales de **746,195 DT**
  - b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2016 et servie en 2017 :
    - Prime d'intéressement nette de **21 600 DT**
    - Une retenue sur impôt sur le revenu de **11 630,770 DT**
  - c- Les avantages en nature comportent :
    - **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
    - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **120 DT** par trimestre soit **264,590 DT** pour l'année 2017.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 02/06/2017 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de **6 000** Dinars par administrateur et par membre des comités.

Le montant net comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à **90 000 DT** et **63 750 DT**.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrants dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2018

**P/ GAC – CPA International**  
**Mme Selma LANGAR**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **SOCIETE NEW BODY LINE**

*SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE*

La Société New Body Line- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Kaïs BOUHAJJA.

**NEW BODY LINE S.A.**

**BILAN (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2017**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31-12-2017</b>	<b>31-12-2016</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations Incorporelles		179 830	179 830
Amortissements		-173 354	-123 143
	<b>3.1</b>	<b>6 476</b>	<b>56 687</b>
Immobilisations Corporelles		4 197 386	4 118 562
Amortissements		-2 696 576	-2 384 793
	<b>3.2</b>	<b>1 500 810</b>	<b>1 733 769</b>
Immobilisations financières		0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>1 507 286</b>	<b>1 790 456</b>
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>		0	0
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b>1 507 286</b>	<b>1 790 456</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		1 404 422	1 378 690
Provisions pour dépréciation des stocks		-69 889	-58 587
	<b>3.3</b>	<b>1 334 533</b>	<b>1 320 103</b>
Clients et comptes rattachés		1 547 173	1 335 905
Provisions clients et comptes rattachés		0	-96 224
	<b>3.4</b>	<b>1 547 173</b>	<b>1 239 681</b>
Autres actifs courants		30 226	91 538
Provisions des autres actifs courant		-13 700	-13 700
	<b>3.5</b>	<b>16 526</b>	<b>77 838</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>3.6</b>	7 681 740	6 109 076
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>3.7</b>	1 513 984	2 239 959
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b>12 093 956</b>	<b>10 986 657</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>13 601 242</b>	<b>12 777 113</b>

NEW BODY LINE S.A

BILAN (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2017

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-12-2017	31-12-2016
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		4 250 400	3 864 000
Autres capitaux propres		129 370	156 047
Réserves		1 315 142	1 702 388
Avoir des Actionnaires		-272 781	-203 837
Prime d'émission		4 720 600	4 720 600
Autres compléments d'apport		36 069	36 069
Résultat reporté		13 985	10 620
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b>10 192 787</b>	<b>10 285 887</b>
Résultat de l'exercice		2 000 400	1 418 214
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b>12 193 186</b>	<b>11 704 101</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3.9</b>	595 616	379 744
Autres passifs courants	<b>3.10</b>	812 439	693 268
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 408 055</b>	<b>1 073 012</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>13 601 242</b>	<b>12 777 113</b>

**NEW BODY LINE S.A.**

**ETAT DE RESULTAT (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2017**

<b>LIBELLE</b>	<b>Notes</b>	<b>31-12-2017</b>	<b>31-12-2016</b>
<b><u>EXPLOITATION</u></b>			
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	4.1	6 067 179	5 808 108
Autres produits d'exploitation		66 407	32 111
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>6 133 586</b>	<b>5 840 219</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variations stocks produits finis & encours		51 388	140 131
Achats d'approvisionnements consommés	4.2	2 200 397	2 048 229
Charges de personnel	4.3	1 674 308	1 741 770
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.4	423 296	414 310
Autres charges d'exploitation	4.5	537 066	433 886
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>4 886 455</b>	<b>4 778 326</b>
<b><u>RESULTAT D' EXPLOITATION</u></b>		<b><u>1 247 131</u></b>	<b><u>1 061 893</u></b>
Charges financières nettes	4.6	505 606	231 518
Autres gains ordinaires	4.7	1 338	0
Autres pertes ordinaires	4.8	-4	-783
Produit de placement	4.9	442 072	377 550
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>			
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>		<b><u>2 196 143</u></b>	<b><u>1 670 178</u></b>
Impôt sur les bénéfices	4.10	-195 743	-145 987
IS Conjoncturel		0	-105 977
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>			
<b><u>APRES IMPOT</u></b>		<b><u>2 000 400</u></b>	<b><u>1 418 214</u></b>
Éléments extraordinaires			
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>2 000 400</u></b>	<b><u>1 418 214</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS</u></b>			
<b><u>COMPTABLES</u></b>		<b><u>2 000 400</u></b>	<b><u>1 418 214</u></b>

**NEW BODY LINE S.A.**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2017**

<b>LIBELLE</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Résultat net		2 000 400	1 418 214
Ajustement :		422 912	1 522 095
* Amortissements et provisions		423 296	414 310
* Variation des stocks		-25 732	69 277
* Variation des autres Clients et Créances		-246 180	728 924
¤ Variation Créances		-307 492	729 189
¤ Variation Autres Actifs Courants		61 312	-265
* Variation des Fournisseurs et Autres Dettes		271 528	309 583
¤ Variation Des Fournisseurs		293 776	20 928
¤ Variation Autres Dettes		5 254	320 680
¤ Quote Part Subvention D'Investissement		-26 677	-31 309
¤ Plue Value sur Cession D'Immobilisation		0	0
¤ Dividende à payer		-825	-716
¤ Transfert de Charge		0	0
¤ Incidence variation du taux de change		0	0
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		<b>2 423 312</b>	<b>2 940 309</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-128 824	-47 466
* Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
* Decaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-1 575 664	-4 424 537
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 704 488</b>	<b>-4 472 003</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
* Encaissement suite à l'émission des actions propres		0	0
* Dividendes		-1 415 586	-1 749 949
* Décaissement pour acquisition des actions propres		-68 944	-139 048
* Encaissement provenant des subventions		39 730	802
* Remboursement des emprunts (principal)		0	0
* Encaissement provenant de la cession des actions propres		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>-1 444 800</b>	<b>-1 888 195</b>
<b>Incidence des variations des taux de change</b>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-725 976</b>	<b>-3 419 889</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>2 239 960</b>	<b>5 659 849</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>5.1</b>	<b>1 513 984</b>	<b>2 239 960</b>

# **SOMMAIRES DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

<b><u>1-Présentation de la société et référentiel comptable</u></b>	<b>18</b>
<b><u>2-Principes et méthodes comptables</u></b>	<b>18</b>
<b><u>3-Notes sur le bilan</u></b>	<b>20</b>
<b><u>4-Notes sur l'état de résultat</u></b>	<b>26</b>
<b><u>5-Informations sur les parties liées</u></b>	<b>31</b>
<b><u>6-Tableau d'immobilisation incorporelles</u></b>	<b>32</b>
<b><u>7-Tableau d'immobilisation corporelles</u></b>	<b>33</b>
<b><u>8-Tableau de variation des capitaux propres</u></b>	<b>34</b>
<b><u>9-Soldes intermédiaires de gestion</u></b>	<b>35</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET REFERENTIEL COMPTABLE**

La « **NEW BODY LINE. SA** » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 4 250 400 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

Les états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « **NEW BODY LINE. SA** » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Unité monétaire :

Les états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

#### Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées de vies estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 DT, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Logiciels	33%
Frais préliminaires	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

#### La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé par l'application d'une décote de 25% sur le prix de vente.

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production, au cout de production déterminé comme précisé ci-dessus.

#### Évaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

#### Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

#### Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères

Pour les éléments monétaires en monnaies étrangères :

- les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

- les passifs monétaires en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

#### Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

#### L'impôt sur les sociétés :

En plus des avantages fiscaux prévus par le droit commun la société « **NEW BODY LINE. SA** » bénéficie aussi des avantages prévus pour sociétés totalement exportatrices. La méthode de constatation de la charge d'impôt sur les sociétés est celle de l'impôt exigible.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde net des immobilisations incorporelles totalise, au 31 décembre 2017, un montant de 6 476 DT contre 56 687 DT au 31 décembre 2016. Ces comptes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>Logiciel</i>	34 235	34 235
<i>Site Web</i>	5 000	5 000
<i>Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés &amp; valeurs similaires</i>	140 595	140 595
<b>Total</b>	<b>179 830</b>	<b>179 830</b>
<i>Moins: Amortissements</i>	-173 354	-123 143
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>6 476</b>	<b>56 687</b>

Voir en annexe le tableau d'amortissement des immobilisations

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 500 810 DT contre 1 733 769 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>Installations générales, agencement et aménagement des constructions</i>	337 251	337 251
<i>Matériel industriel principal</i>	2 819 218	2 819 218
<i>Matériel industriel auxiliaire</i>	423 940	384 939
<i>Outillages Industriels</i>	3 539	3 539
<i>Matériel de transport</i>	32 547	32 547
<i>Installations générales, agencement et aménagement divers</i>	393 160	393 160
<i>Équipements de bureau</i>	109 536	106 950
<i>Matériel LABORATOIRE</i>	40 958	40 958
<i>Batiment en cours</i>	37 237	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 197 386</b>	<b>4 118 562</b>
<i>Moins: Amortissements</i>	-2 696 576	-2 384 793
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 500 810</b>	<b>1 733 769</b>

Voir en annexe le tableau d'amortissement des immobilisations.

### **3.3 Stocks**

Le solde net des stocks s'élève à 1 334 533 DT, au 31 décembre 2017, contre 1 320 103 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Matières premières atelier tricotage</i>	502 773	484 751
<i>Matières premières atelier confection</i>	88 409	68 172
<i>Matières premières atelier finissage</i>	66 150	79 275
<i>Matières premières atelier teinture</i>	66 068	55 094
<i>Matières pieces de rechange</i>	265 361	224 348
<i>Produits intermédiaires</i>	201 315	222 453
<i>Produits Finis</i>	153 353	183 604
<i>Stock en transit (CEZAR)</i>	60 993	60 993
<b>Total</b>	<b>1 404 422</b>	<b>1 378 690</b>
<i>Moins : Provisions</i>	-69 889	-58 587
<b>Solde net</b>	<b>1 334 533</b>	<b>1 320 103</b>

### **3.4 Clients et comptes rattachés**

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 547 173 DT contre 1 239 681 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Clients locaux</i>	112 713	95 631
<i>Clients étrangers</i>	1 434 460	1 144 050
<i>Clients Douteux</i>	0	96 224
<b>Total</b>	<b>1 547 173</b>	<b>1 335 905</b>
<i>Moins: Provisions</i>	0	-96 224
<b>Solde net</b>	<b>1 547 173</b>	<b>1 239 681</b>

### **3.5 Autres actifs courants**

Le solde net des autres actifs courants s'élève, au 31 décembre 2017, à 16 526 DT contre 77 838 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Frs-Avance &amp; Acomptes</i>	24 766	30 965
<i>Charges constatées d'avance</i>	823	824
<i>Etat IS à reporter</i>	0	53 870
<i>Crédit TVA à reporter</i>	4 637	5 879
<b><i>Total</i></b>	<b><u>30 226</u></b>	<b><u>91 538</u></b>
<i>Moins: Provisions</i>	-13 700	-13 700
<b><i>Solde net</i></b>	<b><u>16 526</u></b>	<b><u>77 838</u></b>

### **3.6 Placements :**

Le solde net des placements s'élève, au 31 décembre 2017, à 7 681 740 DT contre un solde de 6 109 076 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Titres SICAV</i>	70 135	271 971
<i>Titres SICAV 1056</i>	111 605	51 085
<i>Billets de trésorerie</i>	2 000 000	5 300 000
<i>Autres placements</i>	5 500 000	486 020
<b><i>Total</i></b>	<b><u>7 681 740</u></b>	<b><u>6 109 076</u></b>

### **3.7 Liquidités & équivalents de liquidités :**

Le solde net des liquidités et équivalents de liquidités s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 513 984 DT contre 2 239 959 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>UBCI Dinars</i>	1 380	2 005
<i>UBCI 2 Dinars</i>	2 092	8 993
<i>UBCI EURO</i>	256	16 344
<i>TSI</i>	105 053	40 310
<i>BIAT Dinars</i>	557 904	145 576
<i>BIAT Euro</i>	119 727	2 026 496
<i>AMEN BANK Dinars</i>	692	0
<i>AMEN BANK Euro</i>	726 441	0
<i>CAISSE</i>	439	235
<b><i>Total</i></b>	<b>1 513 984</b>	<b>2 239 959</b>

### **3.8 Capitaux propres :**

Le solde des capitaux propres avant résultat s'élève, au 31 décembre 2017, à 10 192 787 DT contre 10 285 887 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Capital Social</i>	4 250 400	3 864 000
<i>Autres capitaux propres</i>	129 370	156 047
<i>Réserves</i>	1 315 142	1 702 388
<i>Avoir des Actionnaires</i>	-272 781	-203 837
<i>Prime d'émission</i>	4 720 600	4 720 600
<i>Autres compléments d'apport</i>	36 069	36 069
<i>Résultat reporté</i>	13 985	10 620
<b><i>Total</i></b>	<b>10 192 787</b>	<b>10 285 887</b>

### **3.9 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève, au 31 décembre 2017, à 595 616 DT contre 379 744 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Fournisseurs étrangers</i>	516 510	316 395
<i>Fournisseurs Locaux</i>	57 596	46 627
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	21 510	16 722
<b><i>Total</i></b>	<b>595 616</b>	<b>379 744</b>

### **3.10 Autres passifs courants**

Le solde des autres passifs courants s'élève, au 31 décembre 2017, à 812 439 DT contre 693 268 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Personnel Rémunérations dues</i>	149 046	159 562
<i>PDG Rémunérations dues</i>	45 590	25 013
<i>Personnel -opposition salaires</i>	171	172
<i>Dettes provisionnées / congés payés</i>	37 361	45 721
<i>Etat impots et taxes</i>	12 905	19 418
<i>Dividendes à distribuer</i>	825	716
<i>CNSS</i>	96 796	97 822
<i>Charges à payer</i>	144 289	85 715
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	253 531	147 010
<i>Clients avance et acompte</i>	0	6 143
<i>Personnel -autres charges à payer</i>	50 000	0
<i>Impôt à liquider</i>	21 925	105 976
<b><i>Total</i></b>	<b><i>812 439</i></b>	<b><i>693 268</i></b>

## 4. Notes sur l'état de résultat

### 4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation nets se sont élevés, au 31 décembre 2017, à 6 067 179 DT contre 5 808 108 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>LINGERIE FEMME</i>	1 629 675	1 041 833
<i>LINGERIE HOMME</i>	171 974	86 196
<i>LINGERIE INTELLIGENTE</i>	4 265 530	4 680 079
<b><i>Total</i></b>	<b>6 067 179</b>	<b>5 808 108</b>

### 4.2 Achat d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement consommés se sont élevés, au 31 décembre 2017, à 2 200 397 DT contre 2 048 229 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>Achat stocké M1ère tricotage</i>	1 365 669	1 165 518
<i>Achat stocké M1ère confection</i>	208 237	205 255
<i>Achat stocké M1ère teinture</i>	206 962	258 635
<i>Achat stocké Accessoires emballages</i>	150 162	191 217
<i>Autres approvisionnements</i>	136 324	83 071
<i>Achats non stockés</i>	210 164	216 166
<i>Variation de stock de marchandises</i>	-77 121	-71 633
<b><i>Total</i></b>	<b>2 200 397</b>	<b>2 048 229</b>

#### **4.3 Charges du personnel**

Les charges du personnel se sont élevées au, 31 décembre 2017, à 1 674 308 DT contre 1 741 770 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Salaires et compléments de salaire</i>	1 239 431	1 289 711
<i>Congés payés</i>	77 010	78 421
<i>Charges patronales</i>	219 357	221 072
<i>Autres charges de Personnel</i>	138 510	152 566
<b><i>Total</i></b>	<b>1 674 308</b>	<b>1 741 770</b>

#### **4.4 Dotation aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées, au 31 décembre 2017, à 423 296 DT contre 414 310 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Dotations aux amortissements</i>	361 993	355 723
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks</i>	26 823	58 587
<i>Dotations pour risques &amp; charges</i>	50 000	0
<i>Reprise sur Dotations aux amortissements &amp; provisions</i>	-15 520	0
<b><i>Total</i></b>	<b>423 296</b>	<b>414 310</b>

#### **4.5 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitations se sont élevées, au 31 décembre 2017, à 537 066 DT contre 433 886 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Services extérieurs</i>	155 676	132 191
<i>Rémunération d'intermédiaires et honoraires</i>	94 875	108 186
<i>Personnel extérieur</i>	35 649	0
<i>Jetons de présence</i>	11 250	11 250
<i>Transport</i>	39 773	59 600
<i>Missions et réception</i>	165 432	84 203
<i>Frais postaux et télécommunication</i>	14 144	13 318
<i>Commissions et frais bancaires</i>	7 667	8 382
<i>Impôts et taxes</i>	7 600	7 756
<i>Dons</i>	5 000	9 000
<b><i>Total</i></b>	<b>537 066</b>	<b>433 886</b>

#### **4.6 Charges financiers nettes**

Les charges financiers nettes se sont élevés, au 31 décembre 2017, à 505 606 DT contre 231 518 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Intérêts autres dettes</i>	0	5 006
<i>Escompte Accordé</i>	-12 039	-14 451
<i>Perte de change</i>	35 297	13 993
<i>Escompte Obtenu</i>	234	1 517
<i>Gain de change</i>	-529 098	-237 583
<b><i>Total</i></b>	<b>-505 606</b>	<b>-231 518</b>

#### **4.7 Autres Gains Ordinaires**

Les Autres Gains Ordinaires se sont élevés, au 31 décembre 2017, à 1 338 DT contre un solde nul au 31 décembre 2016

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<i>Autres Gains Ordinaires</i>	1 338	0
<b><i>Total</i></b>	<b>1 338</b>	<b>0</b>

#### **4.8 Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires se sont élevées, au 31 décembre 2017, à 4DT contre 783 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>Autres pertes ordinaires</i>	96 227	783
<i>Reprise sur Dotations aux amortissements provisions</i>	-96 223	0
<b><i>Total</i></b>	<b>4</b>	<b>783</b>

#### **4.9 Autres produits des placements**

Les produits des placements se sont élevés, au 31 décembre 2017, à 442 072 DT contre 377 550 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>Revenus de billet de trésorerie</i>	428 896	336 421
<i>Revenus des capitaux mobiliers</i>	20 209	60 629
<i>Moins-value sur placement</i>	-7 032	-19 500
<b><i>Total</i></b>	<b>442 072</b>	<b>377 550</b>

#### **4.10 Impôts sur les bénéfices**

Impôt sur les bénéfices se sont élevés, au 31 décembre 2017, à 195 744 DT contre 251 964 DT au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<i>Impôt sur les sociétés</i>	195 744	145 987
<i>IS conjoncturel</i>	0	105 977
<b><i>Total</i></b>	<b>195 744</b>	<b>251 964</b>

*Voie annexe sur la détermination résultat fiscal*

Note : Détermination résultat fiscal

<b>Bénéfice comptable avant impôt 31/12/2017 :</b>	<b>2 196 143</b>
Réintégration des provisions	76 823
Réintégration pertes de changes non réalisées	35 297
Réintégration timbre de voyage	300
Réintégration gain de changes N-1	237 583
Deductions gains de changes	-529 098
Deduction reprise sur provisions	-111 744
Deduction + value titre SICAV	-19 267
Deductions pertes de changes N-1	-13 993
<b>Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :</b>	<b>1 872 046</b>
<b>Dégrèvement Fiscale</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice fiscal après dégrèvement fiscal :</b>	<b>1 872 046</b>
CA Export	95,439% 5 790 435
CA LOCAL	4,561% 276 744
<b>Bénéfice fiscal après dégrèvement Fiscale :</b>	<b>1 872 046</b>
<b>Bénéfice provenant de l'export</b>	<b>1 786 655</b>
Impôt au titre du bénéfice provenant de l'export 10%	178 666
<b>Bénéfice hors export</b>	<b>85 390</b>
Impôt au titre du bénéfice provenant de l'activité locale	
20%	17 078
<b>Impôt Société</b>	<b>195 744</b>
Minimum d'impôt 0,1 %	5 790
Minimum d'impôt critère CA local TTC 0,2 %	653
	6 444
<b>Impôt société dû 31-12-2017</b>	<b>195 744</b>

## **5. Informations sur les parties liées :**

La société « **New Body Line. SA** » a conclu un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut mensuel de 5 000 DT. Ainsi, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 60 000 DT.

## 6. Tableau détaillé des immobilisations incorporelles

Libellé	Valeur Brute				Amortissements				VCN
	VB 31/12/2016	Acquisition	Cession	VB au 31/12/2017	Amortissement cumulé 31/12/2016	Dotation 2017	Cession	Amortissement cumulé 31/12/2017	
Logiciel	34 235	0	0	34 235	27 756	3 350	0	31 107	3 128
Site Web	5 000	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés & valeurs similaires.	140 595	0	0	140 595	90 387	46 860	0	137 247	3 348
<b>TOTAL</b>	<b>179 830</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>179 830</b>	<b>123 143</b>	<b>50 210</b>	<b>0</b>	<b>173 354</b>	<b>6 476</b>

## 7. Tableau détaillé des immobilisations corporelles

Libellé	Valeur Brute				Amortissements				VCN
	VB 31/12/2016	Acquisition	Reclassement	VB au 31/12/2017	Amortissement cumulé 31/12/2016	Dotation 2017	Cession	Amortissement cumulé 31/12/2017	
I.A.A Construction	337 251			337 251	63 296	33 163	0	96 459	240 792
Matériel industriel principal	2 819 218			2 819 218	1 693 258	203 509	0	1 896 767	922 451
Matériel industriel auxiliaire	384 939	39 001		423 940	217 355	34 555	0	251 910	172 030
Outils Industriels	3 539			3 539	3 539	0	0	3 539	0
Matériel de transport	32 547			32 547	24 409	6 509	0	30 918	1 628
Agencement aménagement et installations	393 160			393 160	290 768	22 606	0	313 374	79 786
Matériel informatique et bureautique	106 950	2 586		109 536	81 820	7 344	0	89 165	20 371
Matériel laboratoire	40 958			40 958	10 349	4 097	0	14 444	26 514
Immobilisations en cours	0	37 239		37 239	0	0	0	0	37 239
<b>TOTAL</b>	<b>4 118 562</b>	<b>78 826</b>	<b>0</b>	<b>4 197 386</b>	<b>2 384 793</b>	<b>311 783</b>	<b>0</b>	<b>2 696 576</b>	<b>1 500 810</b>

## 8. Tableau de variation des capitaux propres:

Libellé	Capital social	Autres capitaux propres	Réerves légales	Réerves facultatives	Résultats réportés	Résultat Net	Avoir des actionnaires	Prime d'émission	Autres compléments d'apports	Total
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2016	3 864 000	156 047	398 066	1 304 322	10 620	1 418 214	-203 837	4 720 600	36 069	<b>11 704 101</b>
Affectation de résultat				-1 304 322	2 722 536	-1 418 214				<b>0</b>
Amortissement subvention d'investissement		-26 677								<b>-26 677</b>
Distribution des dividendes				1 303 476	-2 719 170					<b>-1 415 694</b>
Résultat de l'exercice						2 000 400				<b>2 000 400</b>
Rachat des actions propres							-68 944			<b>-68 944</b>
Augmentation de capital	386 400			-386 400						
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2017	<b>4 250 400</b>	<b>129 370</b>	<b>398 066</b>	<b>917 076</b>	<b>13 986</b>	<b>2 000 400</b>	<b>-272 781</b>	<b>4 720 600</b>	<b>36 069</b>	<b>12 193 186</b>

## 9. Soldes intermédiaires de gestion

Produits	31/12/2017	31/12/2016	Charges	31/12/2017	31/12/2016	Soldes	31/12/2017	31/12/2016
Revenus et autres produits d'exploitation	6 133 586	5 840 220	Variation des stocks des PF et encours de production	-51 388	-140 131	Production	6 082 198	5 700 089
Production	6 082 198	5 700 089	Achats consommés	-2 200 397	-2 048 230	Marge sur coût matières	3 881 801	3 651 859
Marge sur coût matières	3 881 801	3 651 859	Autres charges externes	-524 467	-417 130	Valeur ajoutée brute	3 357 334	3 234 729
Valeur ajoutée brute	3 357 334	3 234 729	Impôts	-12 599	-16 755	Excédent brut d'exploitation	1 670 427	1 476 203
			Charges de personnel	-1 674 308	-1 741 771			
			Total	-1 686 907	-1 758 526			
Excédent brut d'exploitation	1 670 427	1 476 203	Charges financières	505 606	231 518	Résultat des activités ordinaires	2 000 400	1 418 214
Autres produits ordinaires	1 338	0	Dotations aux amortissements et provisions	-423 296	-414 310			
Produits de placements	442 072	377 550	Autres pertes ordinaires	-4	-783			
			Impôt sur le résultat	-195 744	-251 964			
<b>Total</b>	<b>2 113 837</b>	<b>1 853 753</b>	<b>Total</b>	<b>-113 438</b>	<b>-435 539</b>			
Résultat des activités ordinaires	2 000 400	1 418 214	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modification comptables	2 000 400	1 418 214
Effets positif des modifications comptables	0	0						
<b>Total</b>	<b>2 000 400</b>	<b>1 418 214</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			

# Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017

*Messieurs les actionnaires de la Société  
New Body Line .SA  
13 Rue Ali Balhouane, Mahdia*

*Tunis, le 26 Avril 2018*

***Messieurs les actionnaires ;***

En exécution de la mission d'audit que vous nous avez confiée lors de votre Assemblée Générale tenue le 10 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres positifs de 12 193 186 DT, y compris le résultat de l'exercice s'élevant 2 000 400 DT et une variation de trésorerie négative s'élevant à < 725 976 > DT.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

## ***I- Opinion avec réserve***

A notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **NEW BODY LINE. SA** » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## ***II- Fondement de l'opinion avec réserve***

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock de produits finis et encours de production en fin d'exercice. La société a évalué ce stock sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%.

Aussi, lors de l'application de cette marge la société se réfère à un prix de vente en euro qu'elle convertit au taux de clôture. Cela induit systématiquement la valorisation du stock par la prise en compte dans sa valeur d'un effet de change. Le stock total des produits finis et encours de production de la société « **NEW BODY LINE. SA** » s'élève au 31 décembre 2017 à 354 668 DT.

### ***III- Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***IV- Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « **NEW BODY LINE – SA** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***V- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « **NEW BODY LINE – SA** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a

l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***VI- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### ***VII- Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et à l'exception du point soulevé dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

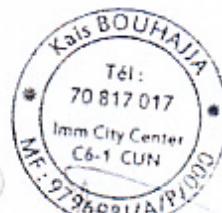
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, qu'à l'exception des faiblesses inhérentes aux méthodes de calcul de coût de stock de produits finis et encours de production, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

*Tunis, le 26 Avril 2018*

*Le Commissaire aux comptes*

**Kais BOUHAJJA**



*Messieurs les actionnaires de la Société  
New Body Line .SA  
13 Rue Ali Balhouane, Mahdia*

## **Rapport spécial sur les conventions soumises à autorisation, audit et approbation au titre de l'exercice clos le 31/12/2017**

*Tunis, le 26 Avril 2018*

*Messieurs les actionnaires ;*

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des conventions ou opérations particulières visées par les articles sus-mentionnés et relatives à l'exercice 2017.

### **A-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. La société « **NEW BODY LINE. SA** » a conclu un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois. La charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 60 000 DT.

### **B-Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

**B.1-** Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Président Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5000 DT payable sur 14 mensualités ;

- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Président Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT ; et
- La prise en charge de la contribution de la CNSS

**B.2-** Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>Charge de l'exercice</b>	<b>Passifs</b>
Avantages à court terme PDG	99 894	45 590
Prise en charge de la CNSS PDG	1 855	470
<b>Total :</b>	<b>101 749</b>	<b>46 060</b>

	<b>Charge de l'exercice</b>	<b>Passifs</b>
Avantages à court terme DGA	12 324	1 646
Prise en charge de la CNSS DGA	2 128	792
<b>Total :</b>	<b>14 452</b>	<b>2 438</b>

**B.3-** Les obligations et engagements vis-à-vis des administrateurs :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence à la décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs membres du comité permanent d'audit sont en outre rémunérés au titre de leurs fonctions suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 Septembre 2013.

Il est à signaler, que les rémunérations constatées en tant que charge à payer au niveau des comptes de 2017 se détaillent comme suit :

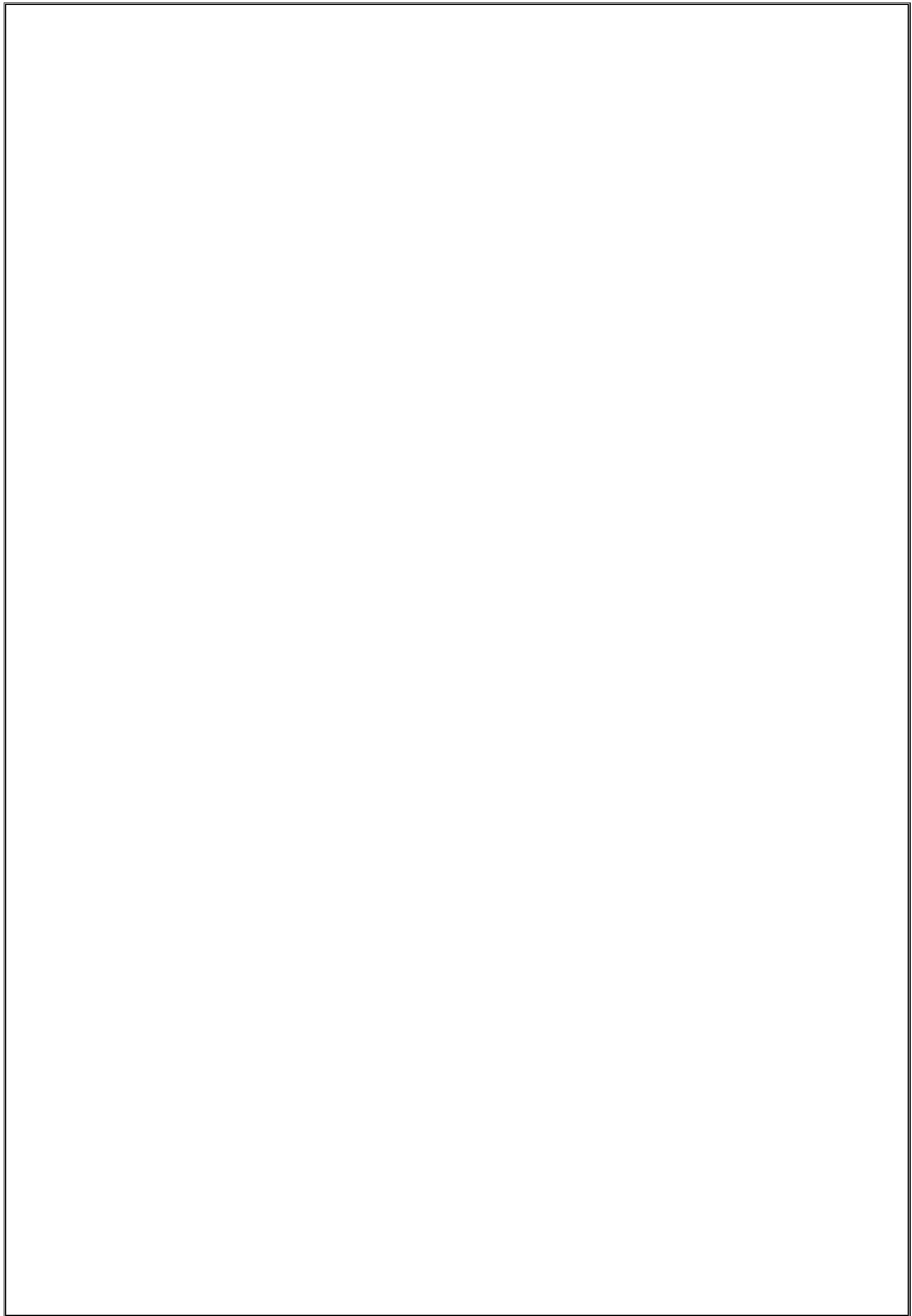
- 11 250 DT au titre des jetons de présence.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 26 Avril 2018*  
*Le Commissaire aux comptes*  
**Kais BOUHAJJA**



*Kais BOUHAJJA*



**Etats financiers annuels de SICAV**

**SICAV AMEN**

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM

**BILAN**  
(Unité : en DT)

		Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1</b>	<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>33 109 275,403</u></b>	<b><u>40 026 420,997</u></b>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		1 555,387	2 514 414,952
b-	Obligations et valeurs assimilées		33 107 720,016	37 512 006,045
c-	Autres valeurs			
<b>AC2</b>	<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		<b><u>9 140 473,003</u></b>	<b><u>10 958 782,256</u></b>
a-	Placements monétaires	<b>3.2</b>	493 523,263	0,000
b-	Disponibilités	<b>3.3</b>	8 646 949,740	10 958 782,256
<b>AC4</b>	<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>3.4</b>	8 099,534	3 726,330
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b><u>42 257 847,940</u></b>	<b><u>50 988 929,583</u></b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1</b>	<b><u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u></b>	<b>3.5</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>PA2</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>90 160,072</u></b>	<b><u>106 352,178</u></b>
a-	Opérateurs créditeurs		90 160,072	106 352,178
<b>PA3</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>33 805,553</u></b>	<b><u>21 992,978</u></b>
a-	Autres créditeurs divers		33 805,553	21 992,978
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b><u>123 965,625</u></b>	<b><u>128 345,156</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1</b>	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.8</b>	40 461 046,751	48 925 997,820
<b>CP2</b>	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.9</b>	<b><u>1 672 835,564</u></b>	<b><u>1 934 586,607</u></b>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice		1 672 835,564	1 934 586,607
<b>ACTIF NET</b>			<b><u>42 133 882,315</u></b>	<b><u>50 860 584,427</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b><u>42 257 847,940</u></b>	<b><u>50 988 929,583</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en DT)

		Note	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>PR 1</b>	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b><u>3.10</u></b>	<b><u>1 984 292,299</u></b>	<b><u>1 907 960,940</u></b>
<b>PR 2</b>	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b><u>3.11</u></b>	<b><u>393 247,088</u></b>	<b><u>416 109,218</u></b>
	<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>2 377 539,387</u></b>	<b><u>2 324 070,158</u></b>
<b>CH 3</b>	<b><u>Intérêts des mises en pension</u></b>	<b><u>3.12</u></b>	<b><u>-6 151,722</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>CH 1</b>	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>3.13</u></b>	<b><u>-391 426,563</u></b>	<b><u>-406 243,016</u></b>
	<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>1 979 961,102</u></b>	<b><u>1 917 827,142</u></b>
<b>CH 2</b>	<b><u>Autres charges</u></b>	<b><u>3.14</u></b>	<b><u>-217 826,292</u></b>	<b><u>-66 815,356</u></b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>1 762 134,810</u></b>	<b><u>1 851 011,786</u></b>
<b>PR 4</b>	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>-89 299,246</u></b>	<b><u>83 574,821</u></b>
	<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b><u>1 672 835,564</u></b>	<b><u>1 934 586,607</u></b>
<b>PR 4</b>	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b><u>89 299,246</u></b>	<b><u>-83 574,821</u></b>
	<b><u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u></b>		<b><u>12 570,687</u></b>	<b><u>-54 636,168</u></b>
	<b><u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u></b>		<b><u>-222 113,117</u></b>	<b><u>-80 151,987</u></b>
	<b><u>Frais de négociation de titres</u></b>		<b><u>-32,285</u></b>	<b><u>-48,533</u></b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>1 552 560,095</u></b>	<b><u>1 716 175,098</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

Période du 01/01/2017      Période du 01/01/2016  
au 31/12/2017      au 31/12/2016

<b>AN1</b>	<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 552 560,095</u></b>	<b><u>1 716 175,098</u></b>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 762 134,810</u>	<u>1 851 011,786</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>12 570,687</u>	<u>-54 636,168</u>
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-222 113,117</u>	<u>-80 151,987</u>
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-32,285</u>	<u>-48,533</u>
<b>AN3</b>	<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-10 279 262,207</u></b>	<b><u>-241 514,344</u></b>
a-	<b><u>Souscriptions</u></b>	<b><u>31 507 191,647</u></b>	<b><u>39 437 865,189</u></b>
	<u>Capital*</u>	<u>29 744 248,645</u>	<u>37 180 698,335</u>
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	<u>-37 547,829</u>	<u>-79 821,326</u>
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>1 800 490,831</u>	<u>2 336 988,180</u>
b-	<b><u>Rachats</u></b>	<b><u>-41 786 453,854</u></b>	<b><u>-39 679 379,533</u></b>
	<u>Capital**</u>	<u>-39 492 697,585</u>	<u>-37 485 143,255</u>
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables**</u>	<u>-18 501,907</u>	<u>70 766,990</u>
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-2 275 254,362</u>	<u>-2 265 003,268</u>
	<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>-8 726 702,112</u></b>	<b><u>1 474 660,754</u></b>
<b>AN4</b>	<b><u>Actif net</u></b>		
a-	<u>En début de l'exercice</u>	<u>50 860 584,427</u>	<u>49 385 923,673</u>
b-	<u>En fin de l'exercice</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>50 860 584,427</u>
<b>AN5</b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
a-	<u>En début de l'exercice</u>	<u>1 266 050</u>	<u>1 274 204</u>
b-	<u>En fin de l'exercice</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 266 050</u>
	<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>41,560</u></b>	<b><u>40,172</u></b>
<b>AN6</b>	<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>3,46%</u></b>	<b><u>3,65%</u></b>

\* Un reclassement de 1 006 522,056 dt à été effectué pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

\*\* Un reclassement de 1 336 401,874 dt à été effectué pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

#### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

##### 2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres OPCVM.

##### 2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### **3.1- Portefeuille titres**

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 555,387
Obligations et Valeurs assimilés	2	33 107 720,016
<b>Total</b>		<b>33 109 275,403</b>

**1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	193	312,350	1 555,387	0,00%
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>312,350</b>	<b>1 555,387</b>	<b>0,00%</b>

**2- Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	20 123 800,742
Obligations (b)	12 983 919,274
<b>Total</b>	<b>33 107 720,016</b>

**(a) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 644 275,377	8,65%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 047 013,698	11,98%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 799 827,726	4,27%
BTA110319A	1 600	1 645 181,818	1 657 091,507	3,94%
BTA110319B	1 000	1 015 550,000	1 051 232,192	2,49%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 508 511,781	3,58%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 951 256,110	7,00%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 496 971,086	3,55%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,265	2,30%
<b>Total</b>	<b>19 725</b>	<b>19 696 254,318</b>	<b>20 123 800,742</b>	<b>47,76%</b>

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/17	31/12/16
Montant	9 794,521	0,000

**(b) Obligations:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB 2016-1	10 000	800 000,000	805 320,000	1,91%	
ABSUB2016-11	5 000	400 000,000	402 660,000	0,96%	
AIL 2013	2 000	40 000,000	41 320,000	0,10%	
AB 2009 CA	18 000	839 988,749	849 319,949	2,02%	
AB 2009 CB	13 000	606 661,790	613 619,390	1,46%	
AB 2010	2 000	106 666,001	108 283,601	0,26%	
AB 2012B	9 000	450 000,000	456 350,400	1,08%	
AB 2012B	2 141	107 050,000	108 560,690	0,26%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	359 884,000	0,85%	
ATB 2009 TB1	10 000	700 000,000	719 768,000	1,71%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	205 918,400	0,49%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	309 580,800	0,73%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	524 960,000	1,25%	
ATILESG15-2A	4 000	240 000,000	240 284,800	0,57%	
ATTILES2015A	7 000	420 000,000	437 768,800	1,04%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	308 203,200	0,73%	
CIL 2014/2	5 000	300 000,000	316 792,000	0,75%	
CIL 2015/2	4 000	240 000,000	242 534,400	0,58%	
CIL 2016/1	5 000	400 000,000	415 124,000	0,99%	
CIL 2017-1	5 000	500 000,000	515 660,000	1,22%	
HL 2013/1	2 250	45 000,000	46 558,800	0,11%	
HL 2015-01A	2 000	120 000,000	124 982,400	0,30%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 006 424,000	2,39%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 048 000,000	2,49%	
HL 2016-02	4 000	400 000,000	402 339,200	0,95%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	422 368,000	1,00%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 249,200	0,12%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,86%	
Attij leasing 2017-1	3 000	300 000,000	300 561,600	0,71%	
UIB 2012-1A	14 462	619 796,487	650 259,244	1,54%	
UNIFAC2015A	2 800	224 000,000	235 338,880	0,56%	
UNIFAC2015B1	4 200	336 000,000	351 479,520	0,83%	
<b>TOTAL</b>	<b>179 853</b>	<b>12 645 163,027</b>	<b>12 983 919,274</b>	<b>30,82%</b>	

➤Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt Obligataire	4 650 000,000
BTA	5 929 000,000
Titres SICAV	9 540 653,827
<b>TOTAL</b>	<b>20 119 653,827</b>

➤ Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Titres SICAV	12 040 553,897	11 833 264,094	-207 289,803
Emprunt Obligataire	4 400 000,000	4 400 000,000	0,000
Actions	15 000,000	10 230,000	-4 770,000
BTA	8 105 543,182	8 095 500,000	-10 043,182
<b>TOTAL</b>	<b>24 561 097,079</b>	<b>24 338 994,094</b>	<b>-222 102,985</b>

➤ Les remboursements des OBLIGATIONS au cours de l'exercice 2017 se sont élevés à 2.353.025,132 DT.

La société Sicav Amen a réalisé des moins values sur remboursement des obligations totalisant 10,132 DT.

### 3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 493 523,263 DT au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD210318	21/12/2017	Tunisie Leasing	500 000	21/03/2018	9 202,454	490 797,546	493 523,263	7,50%	1,17%
<b>TOTAL</b>			<b>500 000</b>		<b>9 202,454</b>	<b>490 797,546</b>	<b>493 523,263</b>		<b>1,17%</b>

### 3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 8.646.949,740 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	5 150 000,000	5 242 073,173	12,44%
Avoirs en banque		3 404 876,567	8,08%
<b>TOTAL</b>	<b>5 150 000,000</b>	<b>8 646 949,740</b>	<b>20,52%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
OPT030118-210218	AMEN BANK	030118-210218*	150 366,904	2,79%-6,00%**
OPT080118-260218	AMEN BANK	080118-260218*	100 214,027	2,79%-6,00%**
OPT211117-090118	AMEN BANK	211117-090118*	150 761,326	2,79%-6,00%**
OPT241117-120118	AMEN BANK	241117-120118*	100 489,206	2,79%-6,00%**
OPT271117-150118	AMEN BANK	271117-150118*	100 860,712	5,10%-6,20%**
OPT291117-170118	AMEN BANK	291117-170118*	100 458,630	2,79%-6,00%**
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/2018	516 017,754	6,83%
PLACT060218	AMEN BANK	06/02/2018	511 712,438	6,94%
PLACT080118	AMEN BANK	08/01/2018	1 031 137,315	6,83%

PLACT120218	AMEN BANK	12/02/2018	511 753,425	7,15%
PLACT020318	AMEN BANK	02/03/2018	504 464,658	6,79%
PLACT090218	AMEN BANK	09/02/2018	506 018,411	6,78%
PLACT270218	AMEN BANK	27/02/2018	706 553,381	6,78%
PLACT280318	AMEN BANK	28/03/2018	251 264,986	6,79%
<b>TOTAL</b>			<b>5 242 073,173</b>	

\* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax.

\*\* il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

### 3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2017 8.099,534 DT contre 3.726,330 DT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	8 099,534	3 726,330
<b>Total</b>	<b>8 099,534</b>	<b>3 726,330</b>

### 3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2017.

### 3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	7 068,133	7 992,520
Dépositaire	83 091,939	98 359,658
<b>Total</b>	<b>90 160,072</b>	<b>106 352,178</b>

### 3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Etat	920,828	920,828
Retenue à la source	5 705,440	3 432,912
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	20 809,598	10 807,360
CMF	3 534,071	3 996,262
<b>Total</b>	<b>33 805,553</b>	<b>21 992,978</b>

### 3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à -8.726.702,112 dinars et se détaille comme suit :

**Variation de la part du capital** -10.014.073,391

**Variation de la part du revenu** 1.287.371,279

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2016 (1)</b>	<b>50 475 120,142</b>	*
<b>Variation de la part du capital (2)</b>	<b>-10 014 073,391</b>	
Souscriptions	29 744 248,645	
Rachats	-39 492 697,585	
Frais de négociation de titres	-32,285	
VDE/act.cote	1 243,037	
VDE/titres.Etat	-79 013,818	
VDE / titres OPCVM	0,000	
+/-V réalisée emp.société	-10,132	
+/- V réal/act.cote	-4 770,000	
+/- V réal/titres Etat	-10 043,182	
+/- V réal/ titres OPCVM	-207 289,803	
+/- V report/act.cote	1 498,248	
+/- V report/titres Etat	89 544,000	
+/- V report/titres OPCVM	-700,780	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-37 547,829	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-18 501,907	
<b>Capital au 31-12-2017 (1)+(2)</b>	<b>40 461 046,751</b>	

(\*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 50 475 120,142 DT est constitué du capital au 31/12/2016 de 48 925 997,820 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 934 586,607 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de (385 464,285) DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>	<b>du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-385 464,285	-11 589,909
Résultat d'exploitation	1 762 134,810	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-89 299,246	83 574,821
<b>Total</b>	<b>1 287 371,279</b>	<b>1 922 996,698</b>

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2016</b>	<b>491</b>
Nombre d'actionnaires entrants	29
Nombre d'actionnaires sortants	-77
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2017</b>	<b>443</b>

### 3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 762 134,810	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-89 299,246	83 574,821
<b>Total</b>	<b>1 672 835,564</b>	<b>1 934 586,607</b>

### 3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>	<b>Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>
Dividendes	262 692,806	144 887,326
Revenus des obligations	807 949,355	732 742,968
Revenus des BTA	913 650,138	1 030 330,646
<b>Total</b>	<b>1 984 292,299</b>	<b>1 907 960,940</b>

### 3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>	<b>Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>
Revenus des Placements en compte courant à terme	321 530,859	351 208,491
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	616,037
Revenus des Certificats de dépôt	28 873,771	31 089,530
Revenus des Pensions livrées	23 913,477	14 110,160
Revenus du Compte rémunéré	18 928,981	19 085,000
<b>Total</b>	<b>393 247,088</b>	<b>416 109,218</b>

### 3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur pension livré	6 151,722	0,000
<b>Total</b>	<b>6 151,722</b>	<b>0,000</b>

### 3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0,15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;
- , la rémunération du AMEN BANK composée de :

- A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 30 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 DT par an, TVA comprise (taux actuellement en vigueur est de 18%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,59% de l'actif de SICAV AMEN (taux actuellement en vigueur est de 18%).

Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	91 454,808	96 122,333
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 500,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	270 471,755	280 620,683
<b>Total</b>	<b>391 426,563</b>	<b>406 243,016</b>

### 3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	45 725,066	48 061,167
Sces bancaires et assimilés	1 124,240	1 276,737
TCL	6 400,189	4 369,450
Jetons de présence	25 750,913	13 108,000
Contribution exceptionnelle*	138 825,884	0,000
<b>Total</b>	<b>217 826,292</b>	<b>66 815,356</b>

\*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

### 4- Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	1,957	1,507	1,324	1,725	1,430
Revenus des placements monétaires	0,388	0,329	0,392	0,375	0,238
<b>Total des revenus des placements</b>	<b>2,345</b>	<b>1,836</b>	<b>1,716</b>	<b>2,100</b>	<b>1,668</b>
Intérêts des mises en pension	-0,006	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,386	-0,321	-0,298	-0,362	-0,286
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,953</b>	<b>1,515</b>	<b>1,419</b>	<b>1,738</b>	<b>1,381</b>
Autres charges	-0,215	-0,053	-0,051	-0,069	-0,041
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,738</b>	<b>1,462</b>	<b>1,367</b>	<b>1,669</b>	<b>1,340</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,088	0,066	0,054	-0,287	0,030
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>1,650</b>	<b>1,528</b>	<b>1,421</b>	<b>1,382</b>	<b>1,370</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,088	-0,066	-0,054	0,287	-0,030
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,012	-0,043	0,141	-0,065	-0,084
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,219	-0,063	-0,235	-0,275	-0,022
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	-0,008	-0,002
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,207</b>	<b>-0,107</b>	<b>-0,094</b>	<b>-0,348</b>	<b>-0,108</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,531</b>	<b>1,356</b>	<b>1,273</b>	<b>1,321</b>	<b>1,232</b>

<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,207</b>	<b>-0,107</b>	<b>-0,094</b>	<b>-0,348</b>	<b>-0,108</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,055	-0,007	-0,002	0,061	-0,014
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,262</b>	<b>-0,114</b>	<b>-0,096</b>	<b>-0,287</b>	<b>0,122</b>
Distribution de dividendes	—	—	—	—	—
Valeur liquidative	41,560	40,172	38,758	37,433	36,337
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,86%	0,85%	0,81%	0,81%	0,81%
autres charges/actif net moyen	0,48%	0,14%	0,14%	0,15%	0,12%
Résultat capitalisable de l'exercice/actif net moyen	3,85%	3,86%	3,74%	3,75%	3,80%
Nombre d'actions	1 013 791	1 266 050	1 274 204	1 244 279	1 907 907
Actif net moyen	45 725 042	47 954 727	46 590 322	55 382 995	67 216 049

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Sicav Amen (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 42.257.848 DT et un résultat de l'exercice de 1.552.560 DT;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

#### **I. – Rapport sur les états financiers :**

##### **Opinion :**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Fondement de l'Opinion :**

**2-** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :**

**3-** La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :**

**4-** Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :**

**5-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

**1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

**2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

**Autres obligations légales et réglementaires :**

**3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :**

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2017 20,46% de l'actif de la société, soit 0,46% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. ;
- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 33.602.799 DT au 31 Décembre 2017, et représente une quote-part de 79,52% de l'actif de la société, soit 0,48% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 23 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**1-** En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 :

**B.1-** Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux de 0,59%.

Ces commissions se sont élevées en 2017 à la somme de 299 971,755 dt en toutes taxes comprises.

**B.2-** Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable ainsi que des commissions en

rémunération de la gestion du portefeuille titres calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 91 454,808 dt en toutes taxes comprises pour l'exercice 2017.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 23 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**

**Etats financiers annuels de SICAV**

**AMEN PREMIERE SICAV**

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM.

**BILAN**

(Unité : en DT)

		Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>				
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<b>131 605 692,297</b>	<b>149 836 519,362</b>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		2 599 964,934	3 809 895,670
b-	Obligations et valeurs assimilées		129 005 727,363	146 026 623,692
c-	Autres valeurs		-	-
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<b>26 915 570,380</b>	<b>31 360 573,700</b>
a-	Placements monétaires	3.2	991 565,119	0,000
b-	Disponibilités	3.3	25 924 005,261	31 360 573,700
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	3.4	34 428,916	48 746,219
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>158 555 691,593</b>	<b>181 245 839,281</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur Opérations de Pensions Livrées</u>	3.5	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<b>345 025,119</b>	<b>652 326,150</b>
a-	Opérateurs créditeurs		345 025,119	652 326,150
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.7	<b>133 688,508</b>	<b>39 524,396</b>
a-	Autres créditeurs divers		133 688,508	39 524,396
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>478 713,627</b>	<b>691 850,546</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	3.8	152 430 466,794	173 753 786,513
<u>CP2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.9	<b>5 646 511,172</b>	<b>6 800 202,222</b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		539,568	912,080
b-	Sommes distribuables de l'exercice		5 645 971,604	6 799 290,142
<b>ACTIF NET</b>			<b>158 076 977,966</b>	<b>180 553 988,735</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>158 555 691,593</b>	<b>181 245 839,281</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b><u>3.1</u></b>	<b><u>7 498 837,246</u></b>	<b><u>7 590 314,384</u></b>
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b><u>3.2</u></b>	<b><u>1 832 920,571</u></b>	<b><u>1 970 258,094</u></b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>9 331 757,817</u></b>	<b><u>9 560 572,478</u></b>
<b><u>Intérêts des mises en pension</u></b>	<b><u>3.10</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-5 056,882</u></b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>3.11</u></b>	<b><u>-1 634 948,086</u></b>	<b><u>-1 698 056,013</u></b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>7 696 809,731</u></b>	<b><u>7 857 459,583</u></b>
<b><u>Autres charges</u></b>	<b><u>3.12</u></b>	<b><u>-821 013,683</u></b>	<b><u>-246 476,283</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>6 875 796,048</u></b>	<b><u>7 610 983,300</u></b>
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>-1 229 824,444</u></b>	<b><u>-811 693,158</u></b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b><u>5 645 971,604</u></b>	<b><u>6 799 290,142</u></b>
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b><u>1 229 824,444</u></b>	<b><u>811 693,158</u></b>
<b><u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u></b>		<b><u>-213 881,937</u></b>	<b><u>330 936,086</u></b>
<b><u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u></b>		<b><u>-293 115,543</u></b>	<b><u>-631 984,478</u></b>
<b><u>Frais de négociation de titres</u></b>		<b><u>-38,648</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>6 368 759,920</u></b>	<b><u>7 309 934,908</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>6 368 759,920</b>	<b>7 309 934,908</b>
a- Résultat d'exploitation	6 875 796,048	7 610 983,300
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-213 881,937	330 936,086
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-293 115,543	-631 984,478
d- Frais de négociation de titres	-38,648	0,000
<b>AN2 Distributions de dividendes</b>	<b>-7 127 303,454</b>	<b>-7 889 382,375</b>
<b>AN3 Transactions sur le capital</b>	<b>-21 718 467,215</b>	<b>-25 149 043,922</b>
a- <b>Souscriptions</b>	<b>465 304 300,402</b>	<b>459 380 935,595</b>
Capital	451 623 999,357*	444 095 759,813
Régularisation des sommes non distribuables	-837 340,196*	-470 053,429
Régularisation des sommes distribuables	14 517 641,241	15 755 229,211
b- <b>Rachats</b>	<b>-487 022 767,617</b>	<b>-484 529 979,517</b>
Capital	-472 531 559,052**	-468 321 749,270
Régularisation des sommes non distribuables	928 616,686**	459 560,759
Régularisation des sommes distribuables	-15 419 825,251	-16 667 791,006
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-22 477 010,749</b>	<b>-25 728 491,389</b>
<b>AN4 Actif net</b>		
a- En début de l'exercice	180 553 988,735	206 282 480,124
b- En fin de l'exercice	158 076 977,966	180 553 988,735
<b>AN5 Nombre d'actions</b>		
a- En début de l'exercice	1 742 594	1 985 124
b- En fin de l'exercice	1 532 910	1 742 594
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,122</b>	<b>103,612</b>
<b>AN6 Taux de rendement</b>	<b>3,29%</b>	<b>3,58%</b>

\*Un reclassement de 809 627,481 dt à été effectué pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

\*\*Un reclassement de 847 108,977 dt à été effectué pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## **3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2017 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 599 964,934
Obligations	2	71 070 219,933
Bons de trésor assimilable	3	57 935 507,430
<b>Total</b>		<b>131 605 692,297</b>

**3.1.1- Le détail de ces valeurs est présenté ci après :**

**(1)Actions et valeurs assimilées :**

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
AMEN TRESOR SICAV	24 699	2 599 964,934	2 599 964,934	1,64%
<b>TOTAL</b>	<b>24 699</b>	<b>2 599 964,934</b>	<b>2 599 964,934</b>	<b>1,64%</b>

**(2) Obligations :**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	400 000,000	402 660,000	0,25%	
ABSUB2016-11	5 000	400 000,000	402 660,000	0,25%	
AIL 2013	10 000	200 000,000	206 600,000	0,13%	
AIL 2015-1	2 000	200 000,000	205 059,200	0,13%	
AB 2009 CA	18 000	839 988,000	849 325,200	0,54%	
AB 2009 CB	13 000	606 658,000	613 619,932	0,39%	
AB 2010	80 000	4 266 602,665	4 331 338,668	2,74%	
AB 2011-1	20 000	800 000,000	810 368,000	0,51%	
AB 2011-1VAR	20 000	800 000,000	809 824,000	0,51%	
AB 2012B	60 000	3 000 000,000	3 042 336,000	1,92%	
AB 2012BB	10 000	500 000,000	507 056,000	0,32%	
AB 2014	20 000	1 200 000,000	1 259 536,000	0,80%	
AB 2014A2	5 000	300 000,000	314 884,000	0,20%	
AB 2008 TA	25 000	999 980,498	1 032 050,456	0,65%	
AB 2008 TAA	40 000	1 599 975,900	1 651 287,834	1,04%	
AB 2008 TB	15 000	825 000,000	853 476,000	0,54%	
ATB 2007/1	30 000	1 500 000,000	1 547 400,000	0,98%	
ATB 2007/11	15 000	750 000,000	773 700,000	0,49%	
ATB 2009 TA2	30 000	750 000,000	770 520,000	0,49%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	359 884,000	0,23%	
ATL 2011-11	5 000	200 000,000	208 820,000	0,13%	
ATL 2013-2TF	10 000	600 000,000	604 448,000	0,38%	
ATL 2014-1TF	5 000	200 000,000	209 280,000	0,13%	
ATL 2014-3	15 000	900 000,000	948 876,000	0,60%	
ATL 2015-1	3 000	300 000,000	308 877,600	0,20%	
ATL 2016-1 C	7 000	700 000,000	722 355,200	0,46%	
ATL 2017-1	15 000	1 500 000,000	1 574 880,000	1,00%	
ATL 2017-1A	5 000	500 000,000	524 960,000	0,33%	
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 013 336,000	0,64%	
ATILESG15-2A	5 000	300 000,000	300 356,000	0,19%	
ATTIJ 2010	20 000	285 687,619	297 639,619	0,19%	
ATTIJ 2017	4 000	400 000,000	413 948,800	0,26%	
ATTIJ 2017	10 000	1 000 000,000	1 036 332,967	0,66%	
ATTLEA2012/1	10 000	400 000,000	411 968,000	0,26%	
ATTILES2015A	15 000	900 000,000	938 076,000	0,59%	
ATTILES2016C	7 000	700 000,000	719 140,800	0,45%	
BATAM 2001(i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BH 2009	40 000	2 153 837,264	2 154 129,708	1,36%	
BNA 2009	10 000	466 660,000	481 517,666	0,30%	
BNA 20091	10 000	466 660,000	481 517,666	0,30%	
BTE 2009	15 000	300 000,000	303 732,000	0,19%	
BTE 20099	15 000	300 000,000	303 732,000	0,19%	
BTE 2010	25 000	750 000,000	758 600,000	0,48%	
BTE 2010 AP	7 000	210 000,000	212 744,000	0,13%	

BTE 2011B	5 000	375 000,000	391 748,000	0,25%
BTE 2016	10 000	1 000 000,000	1 055 304,000	0,67%
BTK 2009 CA	10 000	533 325,999	553 666,907	0,35%
BTK 2009 B	30 000	900 000,000	934 800,000	0,59%
CIL 2013/1B	5 000	300 000,000	301 240,000	0,19%
CIL 2014/1	5 000	200 000,000	205 364,000	0,13%
CIL 2014/2	3 000	180 000,000	190 075,200	0,12%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	606 336,000	0,38%
CIL 2016/1	10 000	800 000,000	830 248,000	0,53%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 052 600,000	0,67%
CIL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 031 320,000	0,65%
EL WIFECK 2013	5 000	100 000,000	103 776,000	0,07%
HL 2013/1	5 000	100 000,000	103 464,000	0,07%
HL 2013/2B	7 500	600 000,000	629 676,000	0,40%
HL 2014-1AA	10 000	400 000,000	404 224,000	0,26%
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 006 424,000	0,64%
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 467 200,000	0,93%
HL 2016/1	5 000	400 000,000	412 540,000	0,26%
HL 2016-1	10 000	800 000,000	825 080,000	0,52%
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 005 848,000	0,64%
HL 2017-02	4 500	450 000,000	463 550,400	0,29%
HL 2017-02B	3 000	300 000,000	309 033,600	0,20%
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 267 104,000	0,80%
MODSING2012	5 000	300 000,000	313 548,000	0,20%
SERVICOM16	1 000	100 000,000	102 498,400	0,06%
STB2008/1B	25 000	1 093 750,000	1 128 490,000	0,71%
TLG 2013/2	2 000	160 000,000	168 795,200	0,11%
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	516 104,000	0,33%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	263 162,000	0,17%
TLG 2016-1 B	15 000	1 500 000,000	1 570 853,959	0,99%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,23%
Attij leasing 2017-1	14 000	1 400 000,000	1 402 620,800	0,89%
UIB 2009-1 C	60 000	3 600 000,000	3 677 568,000	2,33%
UIB 2011-1 B	15 000	1 050 000,000	1 068 564,000	0,68%
UIB 2011-1BB	5 000	350 000,000	356 188,000	0,23%
UIB 2011-2	10 000	285 704,285	298 120,285	0,19%
UIB 2011-22	10 000	285 704,285	298 120,285	0,19%
UIB 2012-1A	36 157	1 549 580,549	1 625 741,654	1,03%
UIB 2012/1AA	93 370	3 999 970,800	4 232 922,727	2,68%
UIBSUB2016	16 000	1 600 000,000	1 693 427,200	1,07%
UNICTOR 2013	15 000	300 000,000	303 636,000	0,19%
UNICTOR2013	9 500	190 000,000	192 302,800	0,12%
UNIFAC 2015B	4 800	384 000,000	402 981,120	0,25%
UNIFAC15B1	3 200	256 000,000	268 654,080	0,17%
<b>TOTAL</b>		<b>70 964 085,864</b>	<b>71 070 219,933</b>	<b>44,96%</b>

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

**(3) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020A	4 016	3 964 153,440	4 155 272,679	2,63%
BTA 5.50% 10/2020	13 000	13 000 000,000	13 133 356,848	8,31%
BTA 5.50% 10/2020A	4 000	4 000 000,000	4 042 686,575	2,56%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 921 200,000	4 005 216,987	2,53%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	11 000 000,000	11 192 769,726	7,08%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	4 013 683,288	2,54%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	499 290,411	0,32%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 860,411	0,32%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 290,411	0,32%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 075,411	0,32%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 340,822	0,63%
BTA 6.90-05/2022	5 000	5 010 000,000	5 176 460,959	3,27%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,354	0,60%
BTA13042028A	4 000	3 752 800,000	3 907 285,434	2,47%
BTA13042028B	2 000	1 864 000,000	1 941 242,720	1,23%
BTA13042028C	2 500	2 322 500,000	2 419 053,394	1,53%
<b>TOTAL</b>		<b>56 489 403,440</b>	<b>57 935 507,430</b>	<b>36,65%</b>

**3.1.2- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :**

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt Obligataire	13 999 970,800
BTA	32 502 351,440
Titres SICAV	33 792 658,775
<b>TOTAL</b>	<b>80 294 981,015</b>

**3.1.3- Les sorties (cessions et remboursements) du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :**

**(1) Cessions :**

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Titres SICAV	34 762 685,134	34 412 113,709	-350 571,425
BTA	49 149 878,000	49 207 371,440	57 493,440
<b>TOTAL</b>	<b>83 912 563,134</b>	<b>83 619 485,149</b>	<b>-293 077,985</b>

**(2) Les remboursements :**

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2017 totalisent 14 301 421,753 DT .

La société Amen Première Sicav a réalisé des moins values sur remboursement d'Emprunts Obligataires totalisant 37,558 DT.

### 3.1.4- Les Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations	3 561 697,527	3 497 684,572
Dividendes	761 990,843	661 443,024
Revenus des BTA	3 175 148,876	3 431 186,788
<b>TOTAL</b>	<b>7 498 837,246</b>	<b>7 590 314,384</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est 991 565,119 DT au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD210318	21/12/2017	Tunisie Leasing Attijari leasing	-	500 000,000	21/03/2018	7 361,963	492 638,037	493 523,263	7,50%	0,31%
CD240118	05/12/2017		-	500 000,000	24/01/2018	4 232,513	495 767,487	498 041,856	7,70%	0,32%
<b>TOTAL</b>				<b>1 000 000,000</b>		<b>11 594,476</b>	<b>988 405,524</b>	<b>991 565,119</b>		<b>0,63%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placement en compte courant à terme	1 080 373,996	1 229 176,017
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	1 232,068
Revenus des Certificats de dépôt	242 631,209	263 368,069
Revenus de Comptes Rémunérés	266 843,482	238 658,666
Revenus des Pensions Livrées	243 071,884	237 823,274
<b>TOTAL</b>	<b>1 832 920,571</b>	<b>1 970 258,094</b>

### 3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 25.924.005,261 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	20 000 000,000	14 293 241,536	9,04%
Avoirs en banque		11 630 763,725	7,36%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 000,000</b>	<b>25 924 005,261</b>	<b>16,40%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
OPT011217-190118	AMEN BANK	011217-190118*	200 892,800	2,79%-6,00%**
OPT041217-220118	AMEN BANK	041217-220118*	251 070,137	2,79%-6,00%**
OPT080118-260218	AMEN BANK	080118-260218*	300 642,082	2,79%-6,00%**
OPT111217-290118	AMEN BANK	111217-290118*	250 963,123	2,79%-6,00%**
OPT151217-020218	AMEN BANK	151217-020218*	250 901,973	2,79%-6,00%**
OPT181217-050218	AMEN BANK	181217-050218*	200 684,888	2,79%-6,00%**
OPT211117-090118	AMEN BANK	211117-090118*	1 005,075	2,79%-6,00%**
OPT211217-080218	AMEN BANK	211217-080218*	200 648,198	2,79%-6,00%**
OPT241117-120118	AMEN BANK	241117-120118*	150 733,808	2,79%-6,00%**
OPT271117-150118	AMEN BANK	271117-150118*	100 860,712	5,10%-6,20%**
OPT291117-170118	AMEN BANK	291117-170118*	150 687,946	2,79%-6,00%**
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/2018	3 612 124,274	6,83%
PLACT060218	AMEN BANK	06/02/2018	1 535 137,315	6,94%
PLACT080318	AMEN BANK	08/03/2018	1 512 054,575	6,79%
PLACT090218	AMEN BANK	09/02/2018	2 024 073,644	6,78%
PLACT180118	AMEN BANK	18/01/2018	2 030 476,712	6,75%
PLACT300118	AMEN BANK	30/01/2018	1 520 284,274	6,78%
<b>TOTAL</b>			<b>14 293 241,536</b>	

\* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax.

\*\* il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

### 3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêt courus /compte rémunéré	31 778,680	48 746,219
Intérêts intercalaires à recevoir	2 650,236	0,000
<b>Total</b>	<b>34 428,916</b>	<b>48 746,219</b>

### 3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2017.

### 3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	29 902,494	7 829,482
Dépositaire	315 122,625	644 496,668
<b>Total</b>	<b>345 025,119</b>	<b>652 326,150</b>

### 3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Retenue à la Source	94 798,589	9 197,076
Jetons de Présence	22 500,000	10 684,799
TCL	1 540,856	2 440,843
CMF	14 849,063	17 201,678
<b>Total</b>	<b>133 688,508</b>	<b>39 524,396</b>

### 3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2016</b>	<b>173 753 786,513</b>
Souscriptions	451 623 999,357
Rachats	-472 531 559,052
Frais de négociation de titres	-38,648
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	-3 316,040
VDE / titres OPCVM	0,000
+/-V réalisée emp.société	-37,558
+/- V réal/titres Etat	57 493,054
+/- V réal/ titres OPCVM	-350 571,425
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	29 338,480
+/- V report/titres OPCVM	-239 904,377
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-837 340,196
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	928 616,686
<b>Capital au 31-12-2017</b>	<b>152 430 466,794</b>

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à (22.477.010,749) Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2017 est de 1.532.910 contre 1.742.594 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2016</b>	<b>1 533</b>
Nombre d'actionnaires entrants	55
Nombre d'actionnaires sortants	-194
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2017</b>	<b>1 394</b>

### 3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2017 s'élèvent à 5.646.511,172 DT contre 6.800.202,222 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Sommes distribuables des exercices antérieurs	539,568	912,080
Résultat d'exploitation	6 875 796,048	7 610 983,300
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 229 824,444	-811 693,158
<b>Total</b>	<b>5 646 511,172</b>	<b>6 800 202,222</b>

### 3.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit:

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016*
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	5 056,882
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>5 056,882</b>

\*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 2 000 524,932 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opérée en date du 30 juin 2016 pour une durée de vingt jours au taux de 4,55%.

### 3.11- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0,2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de AMEN BANK composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 30 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux actuellement en vigueur est de 18%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,59% de l'actif de Amen première Sicav (taux actuellement en vigueur est de 18%).

Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	474 000,000	474 000,000
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 500,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	1 131 448,086	1 194 556,013
<b>Total</b>	<b>1 634 948,086</b>	<b>1 698 056,013</b>

### 3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	192 481,519	203 669,883
Sces bancaires et assimilés	3 040,521	3 457,987
TCL	20 851,694	19 472,823
Jetons de présence	33 816,201	19 875,590
Contribution exceptionnelle*	570 823,748	0,000
<b>Total</b>	<b>821 013,683</b>	<b>246 476,283</b>

\*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

**4- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :**

Données par action	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4 ,892</b>	<b>4,356</b>	<b>4,540</b>	<b>4,041</b>	<b>3,781</b>
Revenus des placements monétaires	1 ,196	1,131	1,207	1,114	0,871
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>6,088</b>	<b>5,486</b>	<b>5,747</b>	<b>5,155</b>	<b>4,652</b>
Intérêts des mises en pension	0,000	-0,003	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-1,067	-0,974	-0,958	-0,877	-0,797
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>5 ,021</b>	<b>4,509</b>	<b>4,789</b>	<b>4,278</b>	<b>3,855</b>
Autres charges	-0,536	-0,141	-0,137	-0,138	-0,116
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,485</b>	<b>4,368</b>	<b>4,652</b>	<b>4,140</b>	<b>3,739</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,802	-0,466	-0,627	-0,329	-0,012
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3,683</b>	<b>3,902</b>	<b>4,025</b>	<b>3,811</b>	<b>3,727</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,802	0,466	0,627	0,329	0,012
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,140	0,190	0,258	-0,238	-0,158
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,191	-0,363	-0,621	-0,099	-0,036
Frais de négociation de titres	0 ,000	0,000	-0,001	-0,006	-0,002
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,331</b>	<b>-0,173</b>	<b>-0,364</b>	<b>-0,343</b>	<b>-0,196</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,155</b>	<b>4,195</b>	<b>4,288</b>	<b>3,797</b>	<b>3,543</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>-0 ,331</b>	<b>-0,173</b>	<b>-0,364</b>	<b>-0,343</b>	<b>-0,196</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,060	-0,006	0,057	0,038	-0,002
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,271</b>	<b>-0,179</b>	<b>-0,307</b>	<b>-0,305</b>	<b>-0,198</b>
Distribution de dividendes	3,902	4,025	3,811	3,727	3,487
valeur liquidative	103,122	103,612	103,914	104,007	104,227
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,85%	0,84%	0,80%	0,78%	0,77%
Autres charges/actif net moyen	0,43%	0,12%	0,11%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,57%	3,74%	3,88%	3,70%	3,60%
<b>Nombre d'actions</b>	<b>1 532 910</b>	<b>1 742 594</b>	<b>1 985 124</b>	<b>2 325 834</b>	<b>2 465 698</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>192 478 533</b>	<b>203 240 974</b>	<b>238 299 234</b>	<b>260 581 427</b>	<b>255 953 480</b>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 25 janvier 2016, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Amen Première SICAV (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 158.555.692 DT et un résultat de l'exercice de 6.368.760 DT;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

#### **I. – Rapport sur les états financiers :**

##### **Opinion :**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Fondement de l'Opinion :**

**2-** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :**

**3-** La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :**

**4-** Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :**

**5-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

**1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

**Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

**2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

**Autres obligations légales et réglementaires :**

**3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales**, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 décembre 2017 16,98% de l'actif de la société, soit 3,02% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents ;

- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 131.605.692 DT au 31 décembre 2017, et représente une quote-part de 83% de l'actif de la société, soit 3% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents ;

- la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par la société et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 décembre 2017, à 16.880.422 DT, représentant ainsi une quote-part de 10,65% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,65% au delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 23 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**1-** En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 :

**B.1-** Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,59%.

Ces commissions se sont élevées en 2017 à la somme de 1.160.948,086 dt en toutes taxes comprises.

**B.2-** Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 dt par an en HT, soit 413.000 dt par an en toutes taxes comprises. Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014. En 2017, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 474 000 dt en toutes taxes comprises.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 23 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINANCIAL AUDITING & CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**

## FCP AL HIKMA

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

##### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 2 avril 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2017 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 991 357 dinars, un actif net de 967 002 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 34 696 dinars.

##### *Opinion*

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### *Observation*

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.4, les agios créditeurs encaissés par le fonds, courant l'exercice 2017 s'élèvent à 5 073 dinars. Ces montants n'ont pas impacté l'actif net du fonds, en attendant la décision du comité chariaque.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

##### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le

rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placement.

#### ***Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### ***Conformité aux normes prudentielles***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement «FCP AL HIKMA» des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA» représentés en valeurs mobilières totalisent 48,6 % de l'actif total au 31 décembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil minimal de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a induit un dépassement du ratio d'emploi en disponibilité dont le maximum autorisé est fixé à 20%.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Fethi NEJI**

**BILAN**  
**Au 31 décembre 2017**  
*(Unité : Dinar Tunisien)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>481 442</b>	<b>410 996</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<b>4-2</b>	481 442	410 996
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>509 915</b>	<b>621 700</b>
a - Placement monétaires	<b>4-3</b>	305 619	-
b - Disponibilités	<b>4-4</b>	204 297	621 700
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>991 357</b>	<b>1 032 696</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs crébiteurs</b>	<b>4-5</b>	5 127	3 109
<b>PA 2 - Autres crébiteurs divers</b>	<b>4-6</b>	19 228	8 169
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 355</b>	<b>11 278</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-7</b>	948 711	1 001 691
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>18 292</b>	<b>19 727</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		18 285	19 727
<b>ACTIF NET</b>		<b>4-8</b>	<b>967 002</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>991 357</b>	<b>1 032 696</b>

## ETAT DE RESULTAT

*Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017  
(Unité : Dinar Tunisien )*

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		<b>26 854</b>	<b>17 941</b>
a - Dividendes	5-1	26 854	17 941
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	5-2	<b>14 619</b>	<b>22 500</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>41 473</b>	<b>40 441</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	5-3	- 11 802	- 11 647
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>29 671</b>	<b>28 794</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	5-4	- 11 386	- 9 068
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 285</b>	<b>19 727</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>18 285</b>	<b>19 727</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 67 730	- 192
* +/- values réalisées sur cession des titres		15 160	2 460
* Frais de négociation de titres		- 410	- 576
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-34 696</b>	<b>21 418</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
--	---	---

**AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant  
des opérations d'exploitation**

a - Résultat d'exploitation	18 285	19 727
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 67 730	- 192
c - +/- values réalisées sur cession de titres	15 160	2 460
d - Frais de négociation de titres	- 410	- 576
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>- 19 720</b>	-

**AN 3 - Transaction sur le capital**

a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 54 416</b>	<b>21 418</b>
---------------------------------	-----------------	---------------

**AN 4 - Actif Net**

a - En début de l'exercice	1 021 418	1 000 000
b - En fin de l'exercice	967 002	1 021 418

**AN 5 - Nombre de parts**

a - En début de l'exercice	10 000	10 000
b - En fin de l'exercice	10 000	10 000

<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>96,700</b>	<b>102,142</b>
---------------------------	---------------	----------------

<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-3,40%</b>	<b>2,14%</b>
-------------------------------	---------------	--------------

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2017**

*(En dinar Tunisien)*

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP AI HIKMA » est un fonds commun de placement islamique de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, et la loi n°2013-48 du 9 décembre 2013, relative aux fonds d'investissement islamiques.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AI HIKMA » est un fonds commun de placement islamique mixte de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la « Société Tunisienne de Banque - STB ». Le gestionnaire étant la société « STB Manager ».

### **NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donnée, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### **3-4 : Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-5 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

Par ailleurs, les porteurs de parts du FCP AL HIKMA sont responsables du calcul et du paiement de la ZAKAT.

## NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

### NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

#### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2017 un montant net de 481 442 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif
<b>Actions</b>		<b>549 364</b>		<b>481 442</b>	<b>48.56%</b>
ADWYA	9 721	55 214	5.321	51 725	5.22%
AIR LIQUIDE	480	61 809	89.000	42 720	4.31%
ARTES	8 600	52 864	6.194	53 268	5.37%
CITY CARS	8000	115 489	10.493	83 944	8.47%
EURO-CYCLES	1 750	66 877	27.029	47 301	4.77%
NEW BODY LINE	16 500	98 050	4.961	81 857	8.26%
TPR	25 819	74 731	3.693	95 350	9.62%
WIFACK	3 500	24 330	7.222	25 277	2.55%
<b>TOTAL</b>		<b>549 364</b>		<b>481 442</b>	<b>48.56%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31-déc	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>411 188</b>	<b>-192</b>	<b>410 996</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions côtés	261 501	-	261 501	-
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions côtés	- 123 325	-	- 123 325	15 160
Variation des plus ou moins values latentes	-	-67 730	-67 730	-
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>549 364</b>	<b>-67 922</b>	<b>481 442</b>	<b>15 160</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à un montant de 481 442 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Actions et droits rattachés	549 364	411 188
Différence d'estimation sur actions	-67 923	-192
<b>Total</b>	<b>481 442</b>	<b>410 996</b>

#### 4-3 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 305 619 dinars au 31/12/2017. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Certificat de Leasing au 09/03/2018 (revenus nets 9000 dinars) émis par la BEST LEASE	300 000	-
Intérêts courus / Certificat de Leasing	5 619	-
<b>Total</b>	<b>305 619</b>	-

#### 4-4 : Disponibilités

Au 31/12/2017, les disponibilités constituées d'avoirs en banque, s'élèvent à 204 297 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Avoirs en Banque	184 758	621 700
Sommes à l'encaissement	19 539	-
<b>Total</b>	<b>204 297</b>	<b>621 700</b>

Il est à noter que les agios créditeurs encaissés courant l'année 2017 s'élèvent à 5 073 dinars ne sont pas constatés en tant que produit en attendant la décision du comité charaïque du Fonds.

#### 4-5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2017 à 5 127 dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	1 219	1 167
Commission réseau	1 954	971
Commission dépositaire	1 954	971
<b>Total</b>	<b>5 127</b>	<b>3 109</b>

#### 4-6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2017 à 19 228 dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du commissaire aux comptes	3 209	2 377
Rémunération du comité Charaïque	6 182	5 705
Redevance CMF	80	87
Compte de régularisation passif (*)	9 756	-
<b>Total</b>	<b>19 228</b>	<b>8 169</b>

(\*) : ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui est en instance de décision par le comité charaïque

#### 4-7 : Capital

Au 31/12/2017, le capital a atteint un niveau de 948 711 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 5,2 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2016. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	1 000 000	1 000 000
Souscriptions	-	-
Rachats	-	-
Frais de négociation de titres	-410	-576
Variation d'estimation / actions	-67 923	-193
Plus value/ actions	16 618	2 460
Moins value/ actions	-1 458	-
+/- val/report actions	192	-
Résultat non distrib. / exercice clos	1 691	-
<b>Total</b>	<b>948 711</b>	<b>1 001 691</b>

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2017, se détaillent ainsi:

#### Capital au 31-12-2016

Montant	1 001 691
Nombre de parts	10 000
Nombre de co-propriétaires	5

#### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre co-propriétaires entrants	-

#### Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre co-propriétaires sortants	-

#### Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-67 730
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 160
Frais de négociation de titres	-410

#### Capital au 31-12-2017

Montant	948 711
Nombre de parts	10 000
Nombre de co-propriétaires	5

#### 4-8: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin de l'année 2017, à 967 002 dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport à l'année 2016 de 5,3%.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Capital	948 711	1 001 691
Sommes distribuables	18 292	19 727
<b>Total</b>	<b>967 002</b>	<b>1 021 418</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Dividendes

Courant l'exercice 2017, les dividendes encaissés se sont élevés à 26 854 dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Revenus des actions	26 854	17 941
Revenus des Titres OPCVM	-	-
<b>Total</b>	<b>26 854</b>	<b>17 941</b>

##### 5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 14 619 dinars au titre de l'exercice 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Revenus certificat de leasing (Potentiel)	-	-
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	14 619	22 500
<b>Total</b>	<b>14 619</b>	<b>22 500</b>

##### 5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2017, un montant de 11 802 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (1)	9 834	9 705
Rémunération de réseau (2)	984	971
Rémunération du dépositaire (3)	984	971
<b>Total</b>	<b>11 802</b>	<b>11 647</b>

**(1) : Rémunération du gestionnaire** : La gestion du « FCP AI HIKMA » est confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(2) :Rémunération du dépositaire** : La fonction dépositaire du « FCP AI HIKMA » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(3) : Rémunération du réseau** : La fonction distributeur du « FCP AI HIKMA » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

#### 5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2017, un montant de 11 386 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 14/12/2015 au 31/12/2016
Rémunération du comité charaïque	6 477	5 705
Rémunération du commissaire aux comptes	3 623	2 377
Redevance CMF	984	971
Publicité & publications	302	-
Autres charges	-	15
<b>Total</b>	<b>11 386</b>	<b>9 068</b>

#### NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

##### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2017	2016
Revenus des placements	4,147	4,044
Charges de gestion des placements	(1,180)	(1,165)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>2,967</b>	<b>2,879</b>
Autres charges	(1,139)	(0,907)
Autres produits	-	-
<b>Résultat d'exploitation(1)</b>	<b>1,828</b>	<b>1,972</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,828</b>	<b>1,972</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6,773)	(0,019)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,516	0,246
Frais de négociation de titres	(0,041)	( 0,058 )
<b>Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)</b>	<b>(5,298)</b>	<b>0,169</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>(3,470)</b>	<b>2,142</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	<b>(5,298)</b>	<b>0,169</b>

Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(5,298)</b>	<b>0,169</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,972</b>	<b>-</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>96,700</b>	<b>102,142</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,19%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	1,15%	0,90%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,84%	1,95%

بسم الله الرحمن الرحيم

## تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الحكمة

إلى صندوق التوظيف الجماعي الحكمة

وفقاً لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 31/12/2017 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقاً لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقاً للمعايير و الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي تعتبرها ضرورية لتزويتنا بادلة تكفي لاعطاء تأكيد معقول بأن الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد أن أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساساً مناسباً لإبداء رأينا.

لقد قام الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 31/12/2017 بتجنب المدخلات المتاتية من فوائد على الحساب الجاري و لم يتم احتسابها ضمن إيراداته كما تنص عليه المعايير الشرعية.

في رأينا: إن صندوق التوظيف الجماعي الحكمة، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقاً لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد محمد النوري

اسيد احمد جاب الله

السيد منير قراجة

**AVIS DES SOCIETES**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**ARAB TUNISIAN BANK -ATB-**  
Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA ( CMC-DFK International) et Mr. Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK), annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n° 5585 du 11 avril 2018

**Bilan Consolidé**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**(Unité : en 1000 DT)**

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 521
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	514 551	299 220
Créances sur la clientèle	3	4 066 862	3 660 592
Portefeuille-titres commercial	4	1 059 696	857 314
Portefeuille d'investissement	5	440 248	385 223
Titres mis en équivalence	6	44 236	48 770
Valeurs immobilisées	7	73 480	69 357
Autres actifs	8	70 691	49 313
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 464 042</b>	<b>5 460 310</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale et CCP		657 000	470 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 670 705	4 057 261
Emprunts et ressources spéciales	11	266 610	181 696
Autres passifs	12	110 844	68 510
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 866 959</b>	<b>4 872 664</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe	14	456 076	431 103
Résultat consolidé de l'exercice	14	31 639	47 789
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>587 715</b>	<b>578 892</b>
Part des minoritaires dans les réserves		8 078	7 550
Part des minoritaires dans le résultat		1 290	1 204
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES</b>		<b>6 464 042</b>	<b>5 460 310</b>

## Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2017	31.12.2016
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>		
Cautions, avals et autres garanties données	514 721	499 920
Crédits documentaires	390 602	275 191
Actifs donnés en garantie	659 000	470 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>1 564 323</b>	<b>1 245 111</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement donnés	209 980	150 511
Engagements sur titres	3 050	500
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>213 030</b>	<b>151 011</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Garanties reçues	588 595	373 203

## Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
Intérêts et revenus assimilés	15	273 600	240 011
Commissions (en produits)	16	59 817	55 066
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	84 550	68 067
Revenus du portefeuille d'investissement	18	19 129	17 521
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>437 096</b>	<b>380 665</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	192 231	160 210
Commissions encourues		5 157	4 730
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>197 388</b>	<b>164 940</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>239 708</b>	<b>215 725</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(52 785)	(33 078)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(8 281)	(6 657)
<b>Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>		<b>4 510</b>	<b>3 591</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>		<b>109</b>	<b>108</b>
Frais de Personnel		(83 138)	(75 805)
Charges générales d'exploitation		(41 344)	(36 260)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(13 360)	(12 608)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 419</b>	<b>55 016</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(9 610)	198
Impôt sur les bénéfices		(2 759)	(2 623)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>33 050</b>	<b>52 591</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaire		(121)	(3 599)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>32 929</b>	<b>48 992</b>
Part des minoritaires		1 290	1 203
<b>RESULTAT NET DU GROUPE</b>		<b>31 639</b>	<b>47 789</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>31 639</b>	<b>47 789</b>

## Etat des flux de trésorerie Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		420 157	373 709
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-209 060	-173 879
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-69 303	-15 439
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-478 346	-339 983
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		613 186	237 816
Titres de placement		-171 372	188 396
Sommes versées au personnel et créateurs divers		-81 827	-71 741
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-35 586	-34 688
Impôt sur les sociétés		-6 667	-2 523
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>- 18 818</b>	<b>161 668</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 305	19 514
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-65 673	-62 668
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-15 411	-10 209
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-62 780</b>	<b>-53 363</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		31 013	-8 347
Augmentation \ diminution ressourcesspéciales		102 418	47 614
Dividendes versés		-22 856	-22 865
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>110 575</b>	<b>16 402</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 977	124 706
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-205 806	-330 512
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>22</b>	<b>-176 829</b>	<b>-205 806</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

## 1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation ( normes 35 à 37 ) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

## 2. Périmètre et méthodes de consolidation

### 2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

### 2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidées de l'ATB :

<b>Sociétés</b>	<b>Secteur</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease*	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,53%
Arab Tunisian Invest*	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,79%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,07%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,28%
UNIFACTOR*	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,46%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,80%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,02%
Axis Trésorerie*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,53%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,44%
FCP IRADETT 20*	Financier	Associée	Mise en équivalence	18,63%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,72%
FCP IRADETT 100*	Financier	Associée	Mise en équivalence	47,23%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,92%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,25%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,47%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

\*Rapports d'audit 2017 non-communiqués

### **3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **Règles de prise en compte des revenus**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

### **Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

#### **Evaluation des engagements**

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) :Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) :Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

#### **Provisions**

- Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

<b>Classe de risque</b>	<b>Taux de provision</b>
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

#### **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des *taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08*.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 Décembre 2014, pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

**Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

**Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

### Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

### Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

### **Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

### **Revenus du portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

## **4. Méthodes spécifiques à la consolidation**

### **Traitements des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

#### **➤ L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

#### **➤ Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

### **Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

### **Traitements de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## 5. NOTES EXPLICATIVES

*Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)*

### 5.1. ACTIF

#### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 194 278 KDT au 31 Décembre 2017, contre 90 521 KDT au 31 Décembre 2016 soit une augmentation de 103 757 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	37 169	31 397
Compte courant BCT	157 084	59 083
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	0	17
Traveller's Chèques	5	4
<b>Total</b>	<b>194 278</b>	<b>90 521</b>

#### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 514 551 KDT au 31 Décembre 2017, contre 299 220 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 215 331 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
DAV auprès des banques	167 040	69 599
Prêts BCT	17 147	32 197
Prêts interbancaire	50 681	26 000
Prêts en devises	199 613	92 116
Prêts accordés aux établissements financiers	45 878	42 721
C.C.ste de leasing	10 586	8 849
Autres créances	21 882	26 804
Créances rattachées	1 725	934
<b>Total</b>	<b>514 551</b>	<b>299 220</b>

#### Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2017, un solde net de 4 066 862 KDT contre 3 660 592 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 406 270 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	445 560
Portefeuille Escompte	400 653	328 024
Crédits à la clientèle non échus	3 030 288	2 794 670
Créances douteuses et litigieuses	210 360	165 805
Produits à recevoir	28 854	24 142
Produits perçus d'avance	(8 727)	(4 965)
Créances impayées	221 877	169 586
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>4 389 468</b>	<b>3 922 822</b>
Avances sur placements à terme	25 061	10 954
Créances rattachées sur avances placements à terme	10 357	4 539

Autres créances	6 561	7 907
<b>Total Autres créances</b>	<b>41 979</b>	<b>23 400</b>
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>4 431 447</b>	<b>3 946 222</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(91 138)	(66 847)
Provisions	(273 447)	(218 783)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(364 585)</b>	<b>(285 630)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>4 066 862</b>	<b>3 660 592</b>

#### Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2017, à 1 059 696 KDT contre 857 314 KDT à fin 2016, soit une augmentation nette de 202 382 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Bons de Trésor	977 942	809 762
Décote	(2 510)	(1 992)
Primes	12 081	5 441
Titres de placement	38 287	21 804
Créances et dettes rattachées	33 896	22 299
<b>Total</b>	<b>1 059 696</b>	<b>857 314</b>

#### Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 440 248 KDT au 31 Décembre 2017, contre 385 223 au 31 Décembre 2016, soit une augmentation nette de 55 025 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres d'investissement	100 038	104 348
SICAR Fonds gérés	36 821	18 407
Titres de participations	329 477	281 559
Participation en rétrocession	-	1 630
Créances rattachées	10 418	15 240
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>476 754</b>	<b>421 184</b>
Provisions	(36 506)	(30 275)
Plus-value réservées	-	(5 686)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(36 506)</b>	<b>(35 961)</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>440 248</b>	<b>385 223</b>

#### Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 44 236 KDT à la date du 31 Décembre 2017, contre 48 770 KDT au 31 Décembre 2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres A T L	27 211	25 683
Titres A T I	2 974	2 978
Titres A F C	1 555	1 493
Titres UNIFACTOR	3 524	3 138

Titres Arabia Sicav	4 977	4 797
Titres Sanadett Sicav	1 255	8 039
Titres Axis Trésorerie	216	339
Titres Axis Prudent	70	66
Titres CODIS	611	611
FCP IRADETT 20	100	128
FCP IRADETT 50	131	175
FCP IRADETT 100	145	140
FCP IRADETT CEA	94	87
FCP SALAMETT PLUS	1 058	280
FCP SALAMETT CAP	315	816
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>44 236</b>	<b>48 770</b>

#### Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2017 à 73 480 KDT contre 69 357 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 4 123 KDT.  
Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession	VB au 31.12.17	Amortissements cumulés au 31.12.2017	Reprises 2017	V Nette au 31.12.17
Terrains	5 036	-	-	5 036	-	-	5 036
Immeubles	27 799	364	-	28 164	14 800	-	13 363
Matériels et Mobiliers	8 467	700	139	9 028	6 119	121	3 030
Matériels informatiques	36 738	5 329	61	42 006	31 943	10	10 073
Matériels roulants	9 961	1 175	842	10 294	7 981	806	3 119
Matériels de sécurité	4 488	589	33	5 044	2 299	-	2 745
Logiciels informatiques	26 742	3 236	4	29 974	21 141	-	8 832
AAI	48 088	4 324	15	52 397	36 580	-	15 817
Autres Immobilisations	8 194	5 643	4 789	9 098	66	-	9 032
Ecart d'acquisition	2 638		205	2 433	-	-	2 433
<b>Total</b>	<b>178 151</b>	<b>21 361</b>	<b>6 088</b>	<b>193 425</b>	<b>120 929</b>	<b>937</b>	<b>73 480</b>

#### Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à 70 691 KDT contre 49 313 KDT au 2016, soit une augmentation de 21 379 KDT détaillée comme suit

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Crédits & Avances aux Personnels	22 234	18 294
Impôts Actif	4 883	4 907
Impôts différer Actif	1 955	879
Stocks Imprimés & Fournitures	1 301	1 178
Charges à répartir	1 685	1 479
Comptes d'attente	38 328	22 255
Crédits pris en charge par l'Etat	305	321
<b>Total</b>	<b>70 691</b>	<b>49 313</b>

### Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 Décembre 2017, contre un montant de 1 479 KDT à fin 2016 soit une augmentation de 206 KDT se détaillant comme suit

Désignation	VB Déc. 2017	Résorptions cumulées Déc-16	Résorption Exercice 2017	Résorptions cumulées Déc-17	V.NetteDéc 2017
Autres charges à répartir	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685
<b>Total</b>	<b>4 314</b>	<b>1 517</b>	<b>1 112</b>	<b>2 629</b>	<b>1 685</b>

### 5.2. PASSIF

#### Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 95 197 KDT au 31 Décembre 2016, à 161 800 KDT au 31 Décembre 2017.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	138 183	75 785
Dépôts à vue	19 136	15 905
Dettes rattachées	4 481	3 507
Autres dépôts à affecter	-	-
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>95 197</b>

#### Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 670 705 KDT au 31 Décembre 2017, contre 4 057 261 KDT au 31 Décembre 2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts à vue	1 589 506	1 347 242
Dépôts à Terme	1 791 734	1 595 012
Comptes d'épargne	992 975	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	211 725
Dettes rattachées	14 842	12 489
<b>Total</b>	<b>4 670 705</b>	<b>4 057 261</b>

#### Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 266 610 KDT au 31 Décembre 2017, contre 181 696 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 84 914 KDT

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dotation FOPRODI	-	322
Dotation FONAPRA	1 912	1 644
Lignes de crédit extérieures	159 528	92 324
Emprunt obligataire	82 772	51 759
Autres ressources	18 593	32 510
Intérêts courus	3 805	3 137
<b>Total</b>	<b>266 610</b>	<b>181 696</b>

#### Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2017 à 110 844 KDT contre 68 510 KDT à fin 2016, soit une augmentation de 42 334 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2017	31.12.2016
Frais liés au Personnel	25 802	21 073
Divers frais à payer	11 170	12 510
Impôts Passifs	13 299	16 002
Provisions pour risques et charges	9 721	11 130
Comptes D'attente	(1 784)	7 795
Autres	52 636	
<b>Total</b>	<b>110 844</b>	<b>68 10</b>

### 5.3. CAPITAUX PROPRES

#### Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 597 083 KDT à fin 2017, contre 587 646 KDT à fin 2016, soit une augmentation de 9 437 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2017 avant affectation	Solde au 31.12.2016 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	456 076	431 103
Modifications Comptables		-
Résultat consolidé	31 639	47 789
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>587 715</b>	<b>578 892</b>
Part des minoritaires dans les réserves		7 550
Part des minoritaires dans le résultat	8 078	1 290
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>597 083</b>	<b>587 646</b>

#### Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	31 579	537 476
Arab Tunisian Lease	3 379	8 769
A F C	37	1 228
Arab Tunisian Invest	158	245
Arab Tunisian Develop	-4 253	6 237
UNIFACTOR	503	2 010
Arabia Sicav	48	- 1 835
SanadettSicav	47	304

Axis Trésorerie	8	8
Axis Prudent	2	38
FCP IRADETT 20	2	28
FCP IRADETT 50	2	59
FCP IRADETT 100	0	74
FCP IRADETT CEA	2	22
FCP SALAMETT PLUS	42	946
FCP SALAMETT CAP	12	232
CODIS	71	234
<b>Total</b>	<b>31 639</b>	<b>556 076</b>

#### **5.4. ETAT DE RESULTAT**

##### **Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.**

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 273 600 KDT au cours de l'Exercice 2017 contre un montant de 240 011 KDT au cours de l'Exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts sur crédit CT & MLT	217 998	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 990	40 445
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 149	1 201
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 463	4 614
<b>Total</b>	<b>273 600</b>	<b>240 011</b>

##### **Note 16 : Commissions (en produits)**

Les commissions ont totalisé un montant de 59 817 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 55 066 KDT au cours de l'exercice 2016 :

Désignation	2017	2016
Commissions sur comptes et moyens de paiement	34 156	31 044
Commissions sur opérations internationales	3 939	2 902
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 220	9 089
Récupérations et autres commissions	12 502	12 031
<b>Total</b>	<b>59 817</b>	<b>55 066</b>

##### **Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 84 550 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 68 067 KDT au cours de 2016.

Désignation	2017	2016
Produits sur Bons de Trésor	55 851	54 504
Décote sur titres de transactions	(687)	2 259

Prime sur titres de transactions	6 640	(2 020)
Produits sur placements	43	(29)
<b>Gains sur portefeuille-titres commercial</b>	<b>61 847</b>	<b>54 714</b>
Profit/ Perte sur opérations de change	3 263	1 116
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(69 273)	6 136
Profit/ Perte sur position de change à terme	88 713	6 101
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>22 703</b>	<b>13 353</b>
<b>Total</b>	<b>84 550</b>	<b>68 067</b>

#### **Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement.**

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 19 129 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 17 521 KDT au cours de l'exercice 2016 :

Désignation	2017	2016
Produits de valeurs mobilières	8 131	7 246
Produits sur participations en portage et fonds gérés	10 998	10 275
<b>Total</b>	<b>19 129</b>	<b>17 521</b>

#### **Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 192 231 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 160 210 KDT au cours de 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	61 570	59 142
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 198	5 594
Intérêts sur dépôts à terme	70 973	52 133
Intérêts sur comptes d'épargne	37 059	30 217
Intérêts sur dépôts à vue	15 431	13 124
<b>Total</b>	<b>192 231</b>	<b>160 210</b>

#### **Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 52 785 KDT au cours de 2017 contre un montant de 33 078 KDT au cours de 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions sur créances et passifs	55 280	32 411
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	7 133	5 167
Dotations/reprises aux provisions collectives	500	1 385
Frais et pertes sur créances	877	1 445
Radiation de créances	82	21 609
Reprises sur provisions	(11 087)	(28 939)
<b>Total</b>	<b>52 785</b>	<b>33 078</b>

#### **Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 281 KDT au cours de 2017 contre un montant de 6 657 KDT au cours de 2016 se détaillant ainsi:

Désignation	2017	2016
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	9 170	6 777
Plus-value sur cession de titres de participations	210	-
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 099)	(120)
<b>Total</b>	<b>8 281</b>	<b>6 657</b>

## 5.5. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de (176 829) KDT contre un solde de (205 806) KDT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	195 735	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	148 384	53 972
Titres des sociétés cotées et des sicav	44 530	43 963
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(565 477)	(395 472)
<b>Total</b>	<b>(176 829)</b>	<b>(205 806)</b>

### 5.6. Evénements postérieurs à la date de clôture

### Note 23 : Evénements postérieurs à la publication des états financiers

La banque a reçu en date du 17 Avril 2017, une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à modifier les classes de risque d'une liste de relations. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net du groupe et des capitaux propres de 23 096 KDT pour passer respectivement de 54 735 KDT à 31 639 KDT et de 610 810 KDT à 587 715 KDT.

## GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

#### 1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidé de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 587 715 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31 639 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidé de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Question d'audit clé	Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit
<b>Evaluation des engagements de la clientèle</b> <p>La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (64%) et de celle du coût net du risque associé (impact de 46 236 Kdt en provisions individuelles et 18 182 Kdt en agios réservés) dans le résultat de l'exercice.</p> <p>Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes »</p> <p>Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.</p>	<p>Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;</li><li>• la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;</li><li>• les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.</li></ul> <p>Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.</p>
<b>Evaluation des provisions sur fonds gérés</b> <p>Au 31 décembre 2017, l'encours des placements à travers les fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 340 440 Kdt (dont principalement, Titres de participations ATD SICAR : 275 007 Kdt, Autres Fonds gérés SICAR : 36 821 Kdt), pour une provision de 31 484 Kdt, soit un montant net de 308 956 Kdt, représentant 4,8% du total bilan-Actif.</p>	<p>L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.</li><li>• Nous avons rapproché les résultats de nos</li></ul>

## Question d'audit clé

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés SICAR et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

## Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2017 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

## 4. Observations

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- Comme il est expliqué au niveau de la note 23 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers », le présent rapport annule et remplace celui daté du 21 Mars 2018

## 5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à

lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 20 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z-KPMG**  
**Moncef BOUSSANOUGUA**  
**ZAMMOURI**

**C.M.C-DFK**  
**Chérif BEN ZINA**